

Laurent Vissière, *Sans point sortir hors de l'ornière. Louis II de La Trémoille (1460?1525)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Études d'histoire médiévale », 2008, 613 p.

Loïc Cazaux

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2010/3 n° 655 , PAGES 679P À 714P  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130579649

DOI 10.3917/rhis.103.0679p

Date de mise en ligne : 01/03/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2010-3-page-679p?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## COMPTES RENDUS

Christiane Delplace, Jacqueline Dentzer-Feydy, *L'agora de Palmyre, sur la base des travaux de Henri Seyrig, Raymond Duru et Edmond Frézouls*, avec la collaboration de Kh. Al-As'ad, J.-Ch. Balty, Th. Fournet, Th. M. Weber et J.-B. Yon, Bordeaux-Beyrouth, Ausonius éditions, Mémoire, 14-Institut Français du Proche-Orient, Bibliothèque archéologique et historique, 175, 2005, 393 p., 486 fig. dans le texte, dont deux dépliants.

Les fouilles archéologiques n'ont pas toujours un destin tranquille. L'histoire mouvementée du XX<sup>e</sup> s. est pour beaucoup dans la situation insatisfaisante de la connaissance archéologique de Palmyre, malgré l'énergie du grand savant qui en avait dirigé l'exploration, Henri Seyrig. Le présent ouvrage est le « sauvetage d'une documentation ancienne ». Son objet est de faire connaître les résultats des fouilles de l'agora de Palmyre, victimes d'une malchance tenace. Explorée pour l'essentiel en 1939 et 1940 par l'architecte Raymond Duru, qui devait finir sa carrière comme urbaniste de la ville de Marrakech, sous la conduite par force un peu lointaine de Henri Seyrig, cette agora a bénéficié de travaux complémentaires mais inaboutis exécutés en 1952 par Edmond Frézouls, puis en 1973 par Christiane Delplace. D'autre part, en 1966-1968, le service archéologique de la République Arabe Syrienne, sous la direction d'Adnan Bounni et avec la collaboration de Nassib Saliby et de Khaled al-As'ad, a dégagé la basilique-marché. On sera reconnaissant à Jacqueline Dentzer-Feydy et à Christiane Delplace d'avoir réuni les pièces d'un dossier dispersé entre les archives de l'IFAPO, celles du service régional de l'archéologie de Bordeaux où ont été déposés les papiers de Raymond Duru, les papiers personnels laissés par Edmond Frézouls restés dans sa famille après sa disparition ; mais les carnets de fouille n'ont pu être retrouvés. C'est ce qui explique le caractère quelque peu composite de l'ouvrage. Le cœur de la publication est constitué d'un texte de synthèse dû à Henri Seyrig et des nombreux et superbes dessins – relevés et restitutions – exécutés par Raymond Duru. Les éditrices ont pourtant dû procéder à des révisions personnelles sur place et reprendre à nouveaux frais l'interprétation d'ensemble du secteur. L'étude est

enrichie par l'examen approfondi de trois dossiers particuliers : les inscriptions, le décor architectural, le décor sculpté.

C'est donc surtout à partir du travail de Henri Seyrig et de Raymond Duru qu'est présenté le complexe architectural de l'agora (chap. 2, p. 23-38, et fig. 22-202 p. 39-116, avec des compléments de Christiane Delplace, chap. 3, p. 117-125 et fig. 203-273 p. 126-150). Il consiste en un quadrilatère assez vaste (84 x 71 m, un peu moins de 6000 m<sup>2</sup>) que fermait un ensemble de quatre portiques d'ordre corinthien, mais d'exécution irrégulière, dégageant une esplanade centrale d'environ 3400 m<sup>2</sup> (53,20 x 64 m). Les colonnes, dépourvues de stylobate, étaient munies au tiers de leur hauteur d'une console orientée vers la cour pour supporter une statue : à un total initial de 78 consoles, il a fallu par la suite en ajouter 68 autres, sur le mur de fond ou orientées vers le portique. La toiture était en terrasse, et les entrecolonnes étaient fermés tantôt par une structure en bois munie d'une porte, tantôt par un châssis permettant de fixer une tenture pour protéger du soleil et de la poussière. Le mur de fond, orné de pilastres engagés, était percé de onze portes, dont trois mettaient l'ensemble en communication avec un édifice accolé à son long côté sud-est, mitoyen entre les deux bâtiments. Ce dernier est une construction assez vaste (75 x 37,48 m, environ 2800 m<sup>2</sup>) précédée à l'ouest d'un vestibule profond de 13,77 m sur lequel elle ouvrait par trois portes ; c'est probablement là qu'était affiché le « tarif de Palmyre » (*OGIS* 629). Le bâtiment comportait 9 portes et 16 fenêtres, mais n'avait pas de colonnade et n'a probablement jamais été couvert : prévu à l'origine pour être une basilique, il aurait en fait été utilisé comme marché annexe. Il est prolongé à l'est par un petit bâtiment en écoinçon avec une pièce à banquettes en hémicycle (s'agirait-il des éléments d'un tribunal primitivement installé au fond de la basilique ? voir p. 363) ouvrant sur un petit péristyle, qui pourrait avoir été une schola pour les marchands de la ville ; on y a trouvé un ensemble de statues de marbre réétudié à la fin du volume. De l'autre côté de l'agora, à l'angle ouest, un petit édifice (12,10 x 14,30 m) couvert en bâtière fait saillie hors de ce complexe dont il est contemporain et auquel il est lié ; il s'ouvrait largement sur le portique, avant d'être transformé en salle fermée. Compris par Henri Seyrig comme un temple devenu salle de banquets rituels, il est interprété par Jean-Charles Balty comme une salle de réunion, *curiatabularium*, malgré l'objection que les inscriptions à sujet municipal n'ont pas été trouvées dans ce secteur – mais on a trouvé à proximité des bulles de terre marquées du cachet municipal officiel. L'unité de projet entre l'agora et la basilique-marché est confirmée par l'examen du décor architectural (chap. 6, p. 277-292), qui conduit Jacqueline Dentzer-Feydy à se demander si le bâtiment à l'origine du complexe n'aurait pas été la basilique : ainsi les fenêtres du mur mitoyen ouvrent vers la basilique, non vers l'agora.

Un important chapitre dû à Christiane Delplace et Jean-Baptiste Yon (chap. 4, p. 151-254) est consacré aux inscriptions recueillies à l'agora. Il regroupe 80 textes, tous ou presque gravés sur des consoles (l'étude de la typologie des consoles fait l'objet du chapitre 5, p. 255-276), presque exclusivement des dédicaces, dont 26 concernent des officiels romains (4 sont relatifs à la famille impériale), 17 sont de portée municipale, 20 sont des inscriptions caravanières. Elles sont surtout bilingues (grec-palmyrénien : 37) ou en grec (30) : rares sont celles uniquement en palmyrénien (8), plus rares encore celles en latin (3, à quoi s'ajoutent une bilingue latin-palmyrénien et une trilingue). Le commentaire est dissocié de la reproduction des textes. On y trouvera des mises au point sur plusieurs sujets : la garnison de Palmyre, le statut de la ville (Christiane Delplace refuse l'hypothèse de Henri Seyrig que Palmyre aurait été une cité libre par bienfait d'Hadrien), le culte impérial, l'organisation municipale. Les inscriptions caravanières, entre 81 et 199 *μ. C.*, sont plus directement en rapport

avec l'activité de l'agora, d'autant plus que c'est là qu'elles sont les plus nombreuses (on n'en connaît que 17 autres ailleurs à Palmyre). Elles sont surtout en l'honneur de chefs de caravane, parfois de financiers, et permettent de se faire une idée des relations commerciales de Palmyre avec la Basse Mésopotamie (Spasinou Charax et son annexe de Forat, avec un trou dû aux guerres parthiques entre 161 et 193 ; Vologésiadé ; silence à propos de Doura-Europos ou de l'Occident). Toutes les grandes familles de Palmyre ou presque sont représentées. Deux textes mentionnent des publicains, et un petit fragment (IV.01, p. 162), mis en rapport avec le « tarif de Palmyre » dont il fixerait la provenance, fait regretter que ce texte important n'ait pas été reproduit dans son intégralité. En annexe sont reproduites 40 inscriptions citées dans le commentaire, mais trouvées ailleurs à Palmyre. En fin de volume, le chapitre 8 (p. 303-319, par Jacqueline Dentzer-Feydy) publie des éléments d'architecture et des reliefs étrangers ou extérieurs à l'ensemble de l'agora, et le chapitre 9 (p. 326-341, par Jean-Charles Balty) la sculpture en ronde bosse. On notera l'examen d'ensemble des sept statues de marbre trouvées dans le petit bâtiment à l'est de la basilique, comprenant une remarquable tête apparemment inédite d'Odainat (mais la pièce n'est connue que par une photographie et sa provenance n'est pas assurée). Si ces œuvres forment bien un tout, il ne peut s'agir que de la famille d'Odainat, dont Jean-Charles Balty donne une nouvelle étude. – En annexe, p. 343-347, étude par Thomas Maria Weber du pilier à quatre bustes de date probablement tétrarchique trouvé lors des fouilles de l'agora, mais dont la localisation exacte est inconnue, la fonction peu claire et l'identification incertaine.

Les questions de la datation et de l'urbanisme ont été réservées pour les pages de conclusion. La chronologie du secteur est difficile à établir : on ne peut s'appuyer que sur le décor et les inscriptions – encore est-il prouvé qu'à Palmyre, on a gravé des textes à une date postérieure à celle que laisseraient attendre les critères internes. On peut néanmoins penser que l'essentiel du complexe de l'agora a été construit, à un emplacement déjà occupé, dans le dernier quart du I<sup>er</sup> s. et le début du II<sup>e</sup> s., puis a connu des réaménagements de détail dans le cours du II<sup>e</sup> s. Il s'intègre à un projet d'urbanisme régulier, mais qui n'a pu être mené à terme à cause de la présence du temple de Nabû, et qui pourrait remonter aux années 73-78, quand le père de l'empereur Trajan se montrait un actif gouverneur de Syrie ; cette vue s'accorde avec les données qu'on peut tirer du « tarif de Palmyre », décret de la boulè daté de 137 *p. C.*, mais reprenant des éléments plus anciens remontant au courant du I<sup>er</sup> s. (discussion p. 353-354). Le type est celui d'un forum à basilique accolée, largement représenté, mais plutôt en Afrique qu'en Orient, ce qui devrait lever toute incertitude sur l'interprétation de la curie.

Les mérites des éditrices dans la mise en œuvre et l'interprétation de toutes ces données doivent être soulignés. On aura compris que l'un des intérêts majeurs du volume est sa partie figurée, et on doit regretter l'absence d'une table des illustrations qui en rendrait la consultation infiniment plus commode. Un autre regret tient au caractère incomplet et éclaté de la partie épigraphique (qui souffre en outre de l'absence d'un index). Il faut chercher dans plusieurs endroits du volume ce qui est dit de l'utilisation effective du complexe, en définitive plus commerciale qu'administrative, mais qui reflète bien la place de Palmyre dans sa région. L'ensemble constitue néanmoins un grand et beau livre qui rend justice à l'œuvre pionnière des savants qui ont eu successivement l'étude en charge, et qui complète utilement ce que l'on savait des monuments de Palmyre.

Michel SÈVE

Laurent Capdetrey, Jocelyne Nelis-Clément (éd.), *La circulation de l'information dans les États antiques. Actes de la table ronde La circulation de l'information dans les structures de pouvoir antiques, Institut Ausonius, Pessac, 19-20 janvier 2002*, Bordeaux, Études 14, 2006, 228 p.

Les actes de la table ronde tenue à Bordeaux en 2002 envisagent l'étude d'une « pratique administrative » (p. 12), la circulation de l'information au sein des « structures de pouvoir ». Alors que sont bien connues la diversité et la complexité des documents administratifs élaborés par l'État romain « paperassier », comme l'a montré Cl. Nicolet, l'étude de leur diffusion concourt à l'approfondissement des connaissances sur le fonctionnement « quotidien » des États antiques. Dans cette pratique administrative, les enjeux présentés ici incluent, mais dépassent, ceux de la *vehiculatio* à l'époque impériale, dont la connaissance a été renouvelée par A. Kolb notamment (*Transport und Nachrichtentransfer im römischen Reich*, Berlin, 2000) : sont étudiés ici aussi bien les nouvelles nécessitant un acheminement rapide par des hommes sûrs, que les ordres, informations et documents de la routine administrative. L'attention se concentre donc, dans une perspective comparatiste, sur la circulation des informations au sein d'une même structure institutionnelle (l'empire néo-assyrien, les cités, les empires séleucide et romain) ou en cours de construction (l'Église, ou, comme le rappelle Cl. Sotinel, *les églises*, jusqu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle). On note la qualité matérielle de l'ouvrage, qui comporte des *indices* très utiles (des sources, des noms propres, des termes techniques et des matières).

Deux parties chrono-géographiques se succèdent : tout d'abord « l'Orient, la cité grecque et le monde hellénistique » rassemble six contributions, puis la partie sur « Rome et le monde romain » propose quatre études. P. Villard étudie les modalités de l'« acheminement et la réception de la correspondance royale dans l'empire néo-assyrien », en proposant une typologie des messages envoyés, prenant en compte leur présentation matérielle, puis le fonctionnement du courrier officiel : comme dans l'Empire romain, le même messager changeait d'atelier aux relais. L'accès des messages au souverain était favorisé par la référence à des intermédiaires ; à la lecture des messages devant le roi, des réponses étaient élaborées, avec parfois l'intervention d'experts. Une annexe traduit dix-neuf documents cités.

Les trois contributions suivantes étudient la cité grecque. Chr. Pébarthe s'interroge sur la qualité de l'information qui précède la prise de décision dans les domaines économiques et financiers, à l'époque de Périclès. Plus que la nature des documents et leur degré de technicité, est étudié le niveau de compétence des citoyens face à ce type de débat. La conclusion, optimiste, affirme la capacité des membres de l'*ecclesia* à maîtriser l'information relative à des sujets importants pour leur propre sort. M. Faraguna évoque les archives de la cité (les documents conservés comme le lieu lui-même : unique ou, plus probablement, multiple). Dans cette étude citant de nombreux documents, on retient par exemple que Plutarque a pu consulter dans le *Métrôon* athénien les dossiers documentaires où était rapporté l'octroi des honneurs suprêmes à Démosthène, Démocharès et Lycurgue. Cette « mentalité documentaire » athénienne remonterait même, selon F., à la fin de l'époque archaïque. L'auteur pose enfin le problème de la falsification possible des archives. Il conclut à la complexité administrative de la cité, dont les archives sont un bon indicateur, et souligne justement que la cité grecque n'est ni « une communauté sans État », ni un État au sens moderne du terme, rendant ainsi caduque l'alternative traditionnelle entre primitivistes et modernistes. N. Massar, pour comprendre « la circulation des décrets dans les cités et entre cités à l'époque hellénistique », examine la transmission d'informations sur des honneurs d'un dème à sa cité et l'envoi de tels documents à une autre cité,

à partir, essentiellement, des sources déliennes et rhodiennes. En étudiant, dans le deuxième cas, les relations entre entités politiques différentes, les ambassadeurs sont évoqués et des motivations diplomatiques – la création de réseaux entre cités – apparaissent, qui sont étrangères au processus administratif par ailleurs mis en lumière. Cette contribution pose, comme les deux précédentes, le problème de la motivation de la gravure sur pierre d'un document : pas forcément la consultabilité (P, p. 42), toujours un « incident » historique qui a des raisons particulières (E, p. 67) et l'attrait pour une autorité plus grande que celle du document sur tablette de bois ou papyrus et, dans le cas des honneurs étudiés par M., une démarche « publicitaire ».

J.-M. Bertrand puis L. Capdetrey se penchent sur les empires lagide et séleucide et les voies hiérarchiques qu'y empruntent les documents administratifs (d'où les schémas à la fin des deux articles, montrant la structure de dossiers documentaires complexes). B. en analysant les circuits de la correspondance officielle propose une nouvelle explication de l'apparente transmission directe d'ordres de la part du souverain à un agent d'exécution : en réalité, des copies des ordres étaient adressées aux supérieurs de l'agent à qui l'on s'adressait. Il s'agit d'une pratique courante de l'administration. Ce schéma possède une valeur heuristique (p. 97) pour l'analyse du dossier de la requête des Samaritains à Antiochos IV, connu par Flavius Josèphe (A7, 12.258-264). B., comme E. Bickerman, estime ce texte authentique, en ajoutant l'argument de la précision du vocabulaire employé, que l'on peut mettre en parallèle avec celui de documents administratifs, notamment papyrologiques : le roi est entré en contact directement avec les agents locaux, en envoyant copie au responsable régional, Apollonios, qui devait contrôler l'application des ordres. Cette reconstitution du schéma hiérarchique permet à B. de mener une discussion prosopographique sur Apollonios et Nicanôr. Apparaît enfin de manière claire une véritable « idéologie » (p. 103) de la circulation de l'information, selon que les intermédiaires sont ou non mis en évidence : soit démonstration de la « perfection organique et de la pérennité » du royaume, soit mise en valeur du personnage royal. C. pose quant à lui le problème du contrôle de grands territoires comme celui de l'empire séleucide, les résultats de ce dernier étant en général jugés moins bons que ceux de l'administration lagide. L'auteur entend réviser cette opinion, en posant les bases de son étude sur une typologie des documents administratifs. Ce recensement amène à corriger un effet de source : tout en soulignant qu'il existe bel et bien des différences entre les administrations lagide et séleucide, l'auteur montre que les deux modèles ne sont pas si éloignés, par exemple pour les *diagrammata* (p. 109) ou la validation des *hypomnêmata* (p. 111-112). La diversité des modes de diffusion des ordres, normes et discours royaux prouve ainsi la volonté du pouvoir séleucide de contrôler son territoire. Dans un deuxième temps, l'étude de la circulation des documents permet de mettre en lumière le caractère « paperassier » (p. 114) de l'administration séleucide, avec un système d'archivage à chaque échelon du pouvoir, ainsi que la dilatation de l'organigramme administratif en ses échelons supérieurs, en comparaison de la densité des échelons locaux au sein d'une région donnée. La faiblesse du dispositif apparaît donc au centre, et non à la périphérie (p. 121) : c'est ainsi que pour éviter une concurrence dangereuse, Antiochos III préféra choisir le personnel de gouvernement régional parmi des administrateurs plutôt qu'au sein de la famille royale.

L'époque impériale est la seule envisagée dans les études sur le monde romain. B. Rankov propose un bilan sur les messagers du Prince, notamment les *speculatores* puis les *frumentarii* au II<sup>e</sup> siècle, en décrivant leur séjour à Rome, leurs fonctions et le titre de leur commandant (l'inscription de Q. Geminius Sabinus, qui aurait supervisé en Pannonie les messagers chargés de la communication entre les provinces, donne la première attestation du titre de *princeps peregrinorum* sous Trajan), ainsi que le

recrutement de ce personnel. J. Nelis-Clément propose, dans l'étude du rôle du gouverneur dans la circulation de l'information, l'examen de la transmission de documents tels que la *tabula Siarensis* et le *SC de Cn. Pisone patre*. À côté de la voie officielle, elle souligne l'existence d'une voie informelle de transmission des informations : des ambassadeurs ou des membres d'une communauté en séjour à Rome pouvaient relever le texte même des jugements et décisions, qui parvenaient alors dans les cités sans la médiation du gouverneur. Ce sont ensuite les documents administratifs nécessaires au gouverneur qui sont étudiés et leur système d'archivage, questions pour lesquelles l'apport des *papyri* égyptiens est incontournable. Une conclusion importante est que les administrés, bien informés (voir p. 155 la possibilité de connaître les lois romaines limitant les injustices fiscales), n'étaient pas désemparés face aux gouverneurs. R. Haensch revient ensuite sur les moyens d'information des procureurs financiers. Ils tenaient des *commentarii* ainsi que des registres des documents entrant et sortant, mais leurs archives conservaient aussi les *assignationes* (p. 163). D'autres documents peuvent avoir été à leur disposition : H. pose l'hypothèse selon laquelle les magistrats des cités étaient peut-être tenus d'envoyer des rapports réguliers sur leur activité financière (p. 166). Deux arguments s'opposent : ces présomptions, fondées sur le cas égyptien, peuvent n'être valables que localement dans la mesure où l'absence dans cette province d'un réseau civique avant le règne de Septime Sévère peut avoir rendu plus strict le contrôle administratif direct ; d'un autre côté, « dans l'Antiquité tardive de tels rapports étaient apparemment usuels à tous les niveaux de l'administration ». H. propose prudemment que « les *tabularii* des cités devaient eux aussi vraisemblablement remettre des rapports réguliers aux gouverneurs », tout en soulignant dans la conclusion (p. 176) la rupture des pratiques administratives entre le Haut-Empire et l'Antiquité tardive. La seconde partie de l'article examine les voyages d'inspection du procureur à travers les provinces et les relations entre procureur et gouverneur, qui ne siégeaient pas toujours dans la même capitale. Enfin, Cl. Sotinel présente la circulation de l'information dans les églises. Avant Constantin, elle a contribué à la formation des institutions chrétiennes, en jouant un rôle décisif lors des crises qui menaçaient l'orthodoxie et faisaient donc courir un risque de divergence des différentes communautés. Un flux intense de circulation d'information se mettait alors en place. La seconde partie de l'article étudie un contexte tout différent, « l'Église impériale » : à partir de l'époque constantinienne, la diffusion des normes se fait bien depuis un centre, qui est l'empereur plutôt que l'Église.

Au total, les différentes contributions de cet ouvrage autorisent quelques constats : l'État romain ne fut pas le seul à être « paperassier » ni à mettre en œuvre des procédés complexes pour conserver et diffuser l'information : les empires antiques étaient coutumiers du fait et la perspective comparatiste se révèle très utile (voir par exemple les typologies des documents administratifs dans les empires néo-assyrien et séleucide). Dans cette étude de la circulation, les rouages intermédiaires et la chaîne hiérarchique entre les administrés et le pouvoir central sont essentiels ; leurs bureaux, leurs archives, leur personnel tenaient un rôle de premier plan dans la réception et l'émission de documents et d'informations, notamment depuis le centre vers les sujets, ces derniers préférant souvent tenter de s'adresser directement au centre en cas de besoin. Dans les cités en revanche, pour des raisons d'échelle évidentes, le processus du transfert de l'information différait et ses enjeux sont en partie déplacés vers la question de l'accessibilité directe, par l'administré-citoyen, aux documents de l'administration civique, parfois gravés, dont disposent non des fonctionnaires nommés et dépendant d'un centre plus ou moins lointain, mais des magistrats élus. La lecture de l'ouvrage révèle la richesse de la problématique posée : elle permet d'entrevoir comment de vastes espaces pouvaient être constitués, avec des moyens parfois comparables et des succès divers, en territoires unis autour d'un centre

politique et administratif, diffusant et contrôlant l'information selon des voies hiérarchiques précises, élaborant des moyens de contrôle de la qualité de l'information diffusée et de son application.

Anne-Valérie PONT-BOULAY

Marie Guérin-Beauvois et Jean-Marie Martin (éd.), *Bains curatifs et bains hygiéniques en Italie de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, collection de l'École française de Rome, 383, 2007, 428 p.

Ce livre, avec index et résumés, rassemble les actes d'un colloque tenu à Rome les 22-23 mars 2004, à l'initiative d'une antiquisante et d'un médiéviste. La majorité des communications émane de médiévistes. Le principe qui a présidé à l'ordre de publication des contributions n'est pas indiqué et n'apparaît pas clairement.

Une « Introduction méthodologique » des éditeurs souligne le retard considérable des recherches consacrées aux bains médiévaux par rapport à celles menées sur les bains antiques, (certains travaux ayant commencé à le combler, notamment ceux de D. Boisseuil) et fait le tour de la terminologie et des sources. Deux changements de l'Antiquité au Moyen Âge sont bien soulignés : le rôle de l'Église, qui considère la propreté comme indispensable et n'admet pour les installations de bains (séparant hommes et femmes) qu'un aspect hygiénique ; l'association précoce des bains aux églises, si bien que le petit bain associé à une église semble avoir pris la place des grands thermes antiques. Les buts du colloque étaient notamment de vérifier la permanence de la distinction entre bains hygiéniques et bains curatifs et ses éventuelles évolutions ainsi que de voir les bains comme pratique sociale et objet de représentations mentales.

Les communications portent ensuite souvent sur des zones thermales et des installations de bains ; mais quelques-unes ne sont pas liées à une thématique locale ou régionale, parmi lesquelles la première, de Janet DeLaine (« Historiography : origins, evolution and convergences », p. 21-35) offre, très logiquement à cette place, une vue éclairante des travaux en rapport avec l'Italie dans les quatre thèmes de recherche qu'elle distingue sur les bains (usage médical des sources thermales et minérales dans l'Antiquité ; bains civiques et domestiques des Grecs et des Romains et leurs usages ; bains de l'Église primitive et médiévale ; bains séculiers du Moyen Âge). — Nathalie de Haan (« Terme romane. Tipologie tra uso et utilita », p. 37-51) fait ensuite une pertinente critique de l'usage trop systématique de la typologie des thermes romains de Daniel Krencker, fondée sur le plan, expression du parcours de l'utilisateur, et montre par l'exemple des Thermes centraux de Pompéi que le rôle de l'usage prévu ou de l'adaptation du projet aux limites imposées (terrain, orientation...) est ainsi négligé. — Marie Guérin-Beauvois (« Les *aquae* : sujet médico-religieux ou thème littéraire. Essai d'interprétation », p. 93-114) voit aux deux premiers siècles de notre ère l'emploi du pluriel *aquae*, dans le domaine scientifique (eaux minérales, *mirabilia aquarum*) et à propos des sites thermaux et des divinités topiques. — Marilyn Nicoud (« Les vertus médicales des eaux en Italie à la fin du Moyen Âge », p. 321-344) examine, à partir de l'apparition en Italie du Nord et du Centre d'une littérature médicale consacrée aux eaux minérales entre 1348 et 1448, les classifications médicales des eaux et l'émergence d'une élite reconnue de spécialistes.

Un bon nombre des autres communications concerne l'Italie méridionale et la Sicile. — Jean-Marie Martin (« Les bains dans l'Italie méridionale au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », p. 53-78) fait un utile panorama des installations et pratiques balnéaires et thermales de la zone (des installations de Pouzzoles semblaient encore

fonctionner vers 1200, avant reprise du thermalisme ; évêques, diaconies et monastères créent des bains ; des bains privés sont attestés à partir du X<sup>e</sup> siècle). – Silvia Maddalo (« I bagni di Pozzuoli nel Medioevo, il *De balneis Puteolanis* », p. 79-92) s'intéresse, comme source sur les thermes de Pouzzoles, aux illustrations de manuscrits de l'œuvre de Pietro d'Eboli sur ces bains, dédiée à Frédéric II Hohenstaufen, notamment le Codex 1474 de la *biblioteca Angelica* à Rome et ses dérivés (avec peu de comparaisons archéologiques). – Amedeo Feniello (« Il bagno dei Capuano ad Amalfi (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> sec.) », p. 143-151) étudie ce seul bain public attesté à Amalfi au Bas Moyen Âge, notamment comme élément de la politique de prestige édilitaire du cardinal Pietro Capuano, archevêque d'Amalfi au début du XIII<sup>e</sup> siècle. – Giuliano Volpe, Caterina Annese et Pasquale Favia (« Terme e complessi religiosi paleochristiani : il caso di San Giusto », p. 217-261) écrivent sur les bains associés à une église double, à 12 km de Lucera (Pouilles), siège probable du diocèse *Carmenianensis* au VI<sup>e</sup> siècle. Création exceptionnelle alors et seul exemple rural de l'action balnéaire des évêques, son utilisation publique semble peu probable. Une comparaison est faite avec les plans des complexes religieux avec *balnea* du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, en Gaule et Afrique du Nord surtout (abondante bibliographie). – Pour la Sicile, Laura Sciascia (« Dal bagno di Entella alla pila di Caterina. Immaginario e realtà dei bagni nella Sicilia medievale », p. 309-319), à partir de 3 cas (le hamman d'Entella, dernière place musulmane vers 1246 ; un passage de Boccace ; l'accusation d'hérésie contre une juive convertie), évoque le bain (et le corps féminin) comme métaphore d'une frontière, d'une résistance et d'une défaite de l'ancienne Sicile face à celle de Frédéric II et des marchands des communes. L'auteur voit ensuite les bains mentionnés dans la Sicile médiévale. – Alessandra Gagnera et Annliese Nef (« Les bains de Cefalà (prov. de Palerme) : contexte historique et fonctions », p. 263-308) réétudient les ruines des bains thermaux de Cefalà Diana, dont la rareté de la mention des eaux thermales de la Sicile médiévale fait des documents exceptionnels. À partir d'un site en activité dès le X<sup>e</sup> siècle islamique, il y aurait eu construction au XII<sup>e</sup> siècle des bains proprement dits, s'insérant peut-être dans un hôpital au XIII<sup>e</sup> siècle. – Angela Scandalato (« I bagni ebraici. L'esempio di Siracusa », p. 365-386), avant de décrire le bain juif à Ortigia sous la *Casa Bianca* (creusé dans le roc peut-être au VII<sup>e</sup> siècle et peut-être le plus ancien d'Europe), met l'accent sur les normes rituelles d'approvisionnement en eau d'un miqweh et le bain rituel des femmes juives.

Les autres communications concernent l'Italie du Nord ou centrale. – Jens Koehler (« Termalismo antico e tardoantico a Civitavecchia », p. 115-126) envisage l'évolution des antiques *Aquae Tauri* (*Terme Taurini*), à 4 km au nord de Civitavecchia, thermes curatifs exploitant une source chaude à partir du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ; l'établissement le plus important datant d'Hadrien et réduit dans l'Antiquité tardive est encore fréquenté à l'époque de Rutilius Namatianus, mais très dégradé à celle de Grégoire le Grand. Il n'y a aucune preuve de continuité au Moyen Âge. – Étienne Hubert (« Les bains à Rome et dans le Latium au Moyen Âge. Textes et archéologie », p. 127-142) met bien en lumière que la pratique du bain est bien attestée sans rupture (rôle de l'Église ; bains de la *crypta Balbi* (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) à Rome), mais il y a un recul ou disparition du thermalisme entre VII<sup>e</sup> siècle et début XIII<sup>e</sup> siècle, l'archéologie ayant toutefois à confirmer ce point à l'avenir. – Didier Boisseuil (« Les stations thermales entre Moyen Âge et Renaissance : l'exemple de Bagno a Morba en Toscane », p. 177-216) voit les transformations de cette station renommée aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, sous l'action de la commune de Volterra, puis de la république florentine et enfin des Médicis, et les raisons de cette action (souci de l'intérêt public, motivations économiques, expression de pouvoir). – Paola Zanovello (« *Fons Aponi* : sacro e profano tra Antichità e Medioevo », p. 345-364) voit les cultes développés dans les monts Euganéens (antique *Fons Aponi*), près de Padoue, à partir du VIII<sup>e</sup> siècle

avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité, et évoque les aspects médicaux, culturels et sociaux en liaison avec le site, l'un des plus célèbres de l'Antiquité romaine. – Sante Bortolami (« Le terme eugance nel Medioevo. Dettagli di un paesaggio fisico e sociale », p. 153-175) indique que la même zone thermale, encore fréquentée à l'époque de Cassiodore, n'est plus évoquée dans les sources avant le XII<sup>e</sup> siècle. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le lieu très fréquenté par des curistes de toute origine sociale (parmi lesquels des Allemands), devient un site essentiel du thermalisme italien.

En conclusion, Xavier Lafon dégage les apports du colloque. On peut souligner comme lui par exemple le traitement du sujet sur une longue durée, les données nouvelles des fouilles, l'accent mis sur la conception médiévale qui privilégie le simple lavage.

Ce colloque me semble avoir permis d'autres avancées : des progrès dans la connaissance du thermalisme médiéval italien développé à partir du XIII<sup>e</sup> siècle ; la conscience de l'importance des bains ecclésiastiques pour les pauvres au Moyen Âge (rôle des diaconies en particulier)... Certaines suggestions donnent à réfléchir, ainsi : l'usage du savon à partir du IV<sup>e</sup> siècle aurait rendu inutile le complexe parcours des salles des thermes antiques (J.-M. Martin, p. 73) ; la diffusion des baignoires ou cuves, attestées par les textes et l'iconographie, contribue peut-être à expliquer la relative rareté des mentions de bains au Moyen Âge (E. Hubert, p. 142)...

D'autres pistes de recherche s'ouvrent donc. X. Lafon propose notamment les critères politiques, sociaux et économiques de développement des stations thermales ou le lien entre eau et sacré. Il appelle également à un autre colloque, 15 ans plus tard, qui prenne aussi en compte l'Antiquité grecque.

Toutefois, la place de l'Antiquité romaine elle-même a ici été assez réduite. D'autre part, la distinction « bains hygiéniques, bains curatifs » n'a pas été assez interrogée. L'introduction se proposant de vérifier sa permanence suppose qu'elle existe sans ambiguïté dans l'Antiquité ; X. Lafon estime qu'après ce colloque se distinguent clairement ce qui relève des soins médicaux et ce qui relève des pratiques régulières d'hygiène. Mais les communications abordent peu ces points et il semble posé d'emblée qu'installations thermales = bains curatifs et installations balnéaires = bains hygiéniques. Or, si au Bas Moyen Âge, les écrits médicaux indiquent nettement que les installations thermales doivent n'avoir qu'un usage thérapeutique, les choses ne sont pas si simples pour le reste. En particulier, à Rome, les bains hygiéniques ont également une utilisation thérapeutique indiquée dans la cure des maladies (voir ainsi Celse, I, 7, 1 ; II, 17...) et leur utilisation par les bien portants est codifiée par les médecins comme élément du régime pour garder la santé. Certaines installations antiques alimentées par des sources apparemment sans vertu particulière ne se laissent pas facilement classer et le critère de la température de l'eau (eau thermale = eau chaude) est trop restrictif. J. DeLaine et M. Nicoud effleurent très brièvement certains de ces sujets et il est dommage que ces points fondamentaux n'aient pas été débattus. Les ouvrages généraux de médecine antique que X. Lafon souhaite voir étudier sur les eaux minérales auraient dû ou devraient l'être aussi sur tous les usages médicaux des bains.

Patricia GAILLARD-SEUX

Michel Rouche, *Attila. La violence nomade*, Paris, Fayard, 2009, 510 p., 14 cartes, 16 ill.

Attila et les Huns ont fait l'objet dans les sources de mentions relativement nombreuses et abondantes ; pour autant, il ne semble pas que, sauf exception, les auteurs anciens aient bien connu ni surtout compris un monde aussi étranger au leur.

Le livre de Michel Rouche entend lui restituer sa singularité. Il se situe à l'intersection de deux genres : la biographie historique et l'essai thématique. Or le sous-titre offre une clef de lecture qui met en lumière l'unité de l'ouvrage et servira, mieux que son plan (classique), de fil conducteur à ce compte rendu : *la violence nomade*. C'est bien en effet d'un type de violence qu'il est question, violence collective mais aussi violence d'un homme qui porte au paroxysme les traits du groupe. Cette violence, telle qu'elle ressort du livre, a deux traits fondamentaux. Tout d'abord, elle traduit une extrême férocité ; ses manifestations en ont été suffisamment décrites pour qu'il n'y ait pas lieu de les mettre en cause. Mais surtout, cette violence est réfléchie, disciplinée et calculée ; en ce sens elle est authentiquement « terroriste ». C'est à bon droit que l'auteur se réfère (p. 231) à la définition donnée par Raymond Aron de l'action terroriste : celle « dont les conséquences psychologiques sont sans commune mesure avec le fait objectif. Il faut pour cela créer la peur et la panique ». La violence des Huns est « sélective » (p. 99), l'objectif étant d'obtenir la soumission. La férocité vise donc à établir une réputation de terreur qui permettra d'obtenir facilement la reddition de ceux qui se trouvent sur la route ; mais que des villes soient utiles aux échanges des Huns, et elles seront épargnées, comme le sera aussi une partie des villages goths (*ibid.*). Attila se situe dans la continuité de ces méthodes mais leur donne une ampleur inédite. Il est, dans la tradition hunnique, un adepte de la « violence réfléchie » (p. 233). Mais sa « politique terroriste » gagne en subtilité : elle ne se contente pas de créer des « ondes de panique » avec une grande économie de moyens ou d'épargner les vaincus, elle récompense aussi les peureux (p. 231). L'outil de la violence, la force militaire, possède ce double caractère de semeur d'effroi et de maîtrise d'emploi. Il repose sur une arme capitale (l'arc à double courbure) mais aussi sur une tactique de cavalerie qui révèle une forte discipline (c'est ce que montre une lecture attentive d'Ammien Marcellin, XXXI, 2, 8). Il bénéficie en outre des compétences de tous ceux que la violence ou sa menace ont domptés, y compris les transfuges romains qui apportent leur science des machines de siège (p. 140-146), transformant ainsi les rapports de forces entre Romains et Barbares. Mais il faut s'interroger sur les limites d'une telle politique : si cette violence peut avoir pour objet l'externe, elle peut aussi s'exercer en interne ; le problème devient dès lors celui de la cohésion d'une société désormais multiethnique sous l'emprise du roi, alors que les Germaniques soumis subissent l'attrait de deux modèles opposés, celui du nomade, imposé par les Huns, et celui du sédentaire, porté par l'Empire romain. Entre l'usage systématique d'une violence qui peut devenir autodestructrice, et les pratiques d'une société régulée, le choix, précipité plus que causé sans doute par la mort d'Attila en 453, ira vers la seconde option. Ce serait là l'une des causes de l'effondrement de la domination hunnique. En ce sens, et même si l'auteur n'emploie pas ce terme, sans doute pourrait-on parler d'une implosion de la société multiethnique à direction hunnique, favorisée par l'apparition des échecs de 451-452.

La lecture du livre de Michel Rouche suggère que cette violence, pour efficace qu'elle ait été à court ou moyen terme, contenait en elle les germes de l'échec à long terme. La *violence nomade* ne porte pas seulement atteinte à la cohésion, elle est aussi une réponse insuffisante à la question de la pérennisation de la domination, même si Attila a su trouver dans l'Empire des talents individuels aidant au fonctionnement de la « société de prédateurs ». Qu'attendaient les Huns de l'espace impérial (y compris des Barbares qui s'y étaient désormais installés) ? Examiner leur confrontation avec le monde romain impose un difficile exercice, la reconstitution préalable de la vision qu'ils en avaient. Michel Rouche montre bien que, même si, par définition, aucun document d'origine hunnique ne nous donne réponse à cette question, l'analyse des actions des Huns fait voir qu'ils ont associé une perception aiguë de la manière dont

ils pouvaient tirer profit de l'Empire et une ignorance profonde de traits essentiels de ses ressorts et de son mode de fonctionnement. Les Huns, à la différence des peuples germaniques, ne sont pas, par rapport au monde romain, des émigrants. Ils entendent d'abord dominer le monde non romain, tout en pillant l'Empire (pour les Huns, ce qui compte c'est la richesse mobilière, p. 228-229) et en lui vendant des mercenaires (p. 120), sans parler des tributs. À la différence de nombre de chefs d'origine germanique, Attila, homme à l'*ego* surdimensionné (p. 390), n'est pas intéressé par un haut grade dans l'armée romaine. Il ne se soucie pas de conquérir l'Empire romain : il considère, plus simplement, que celui-ci lui appartient (p. 230). Mais de l'Occident ruiné, il n'attend pas grand-chose ; c'est le riche Orient qu'il fait payer (jusqu'au refus de l'empereur Marcien en 450, dont les conséquences sont sans doute importantes). De ce jeu-là, l'Empire oriental se tire plutôt bien : payer le tribut permet d'économiser des frais militaires (p. 238) – un Attila mieux informé aurait pu faire monter les enchères. Quant à ses entreprises guerrières vers l'Occident, finalement soldées par une défaite (451) et un repli (452), elles apparaissent tout autant comme des tentatives de mise au pas de Barbares désormais établis dans l'espace impérial : l'adversaire romain (occidental) n'est plus, dans la géopolitique du milieu du V<sup>e</sup> siècle, qu'un élément secondaire par rapport aux Wisigoths, voire aux Francs. En définitive, le livre ouvre la perspective d'une réponse à une lancinante question : comment mettre en accord la description faite par Ammien Marcellin des Huns à la fin du IV<sup>e</sup> siècle (des errants irrationnels) et leur situation au milieu du V<sup>e</sup> siècle (un groupe apparemment sédentarisé pratiquant des raids à longue distance) ? Le texte d'Ammien a été à l'origine de bien des erreurs et des malentendus. Alors qu'il entendait constituer une vision fondamentale de l'errance, il a durablement imposé une conception du nomadisme d'une trompeuse abstraction ; le monde des nomades est autrement plus complexe et, par exemple, ne peut se passer des rapports avec celui des agriculteurs (p. 27-28). Mais, tout sédentarisés que soient devenus les Huns d'Attila, le modèle dont celui-ci est le porteur reste celui du « nomade triomphant » (p. 252). Pour Attila lui-même, sa position est celle d'un descendant des dieux (p. 280) dont le pouvoir est fondé sur la violence et la victoire. Il y a donc un décalage entre un modèle se traduisant par la permanence de comportements traditionnels et de certaines formes de représentation, et les contraintes qu'imposerait le fonctionnement d'une structure qui aurait dû avoir pour objet de se pérenniser. Peut-être faudrait-il voir aussi dans ce décalage l'une des sources de l'effondrement rapide des structures hunniques après la mort d'Attila. Conformément aux contraintes d'une collection qui s'adresse en priorité au grand public, il n'y a pas de notes, mais l'auteur a su insérer dans le corps du texte de nombreuses et substantielles références aux sources ; de surcroît, une précieuse *Annexe* offre sept textes (Strabon, Tacite, Ammien Marcellin, Jordanès, et surtout l'extraordinaire et célèbre récit de l'ambassade de Priscus auprès du roi hun, traduit par l'auteur et jusque-là accessible surtout au cercle étroit des spécialistes). Le livre de Michel Rouche couvre des domaines d'une grande diversité et convoque des sources littéraires et archéologiques riches, variées et d'interprétation difficile. Les différents spécialistes pourront assurément contester ou discuter telle affirmation particulière ou telle définition. Il aurait sans doute été intéressant de poursuivre encore davantage la confrontation entre cette *violence nomade* et les formes et objectifs de la violence telle qu'elle existait aussi dans le monde romain. Mais l'on s'accordera assurément sur le brio de l'écriture, la pertinence des lignes directrices et la force de la synthèse.

Alain CHAUVOT

*Coutumes, doctrine et droit savant*, Véronique Gazeau et Jean-Marie Augustin (dir.), LGDJ, Poitiers, Université de Poitiers, Collection de la Faculté de droit et des sciences sociales, 2007, 352 p.

Cet ouvrage est la publication de 18 communications d'un grand intérêt présentées lors d'un colloque tenu à Poitiers, consacré à l'histoire des sources du droit essentiellement en France, mais aussi en territoire slovène, et ce, sur une vaste période, du VI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Coutumes et droits savants sous l'Ancien Régime, doctrine et codification à partir du XIX<sup>e</sup> siècle sont au cœur de la réflexion.

Pour analyser la façon dont est pensé l'ordre juridique au cours des siècles qui précèdent la redécouverte du droit romain, Y. Sassier (p. 1) confronte le prologue de la *Lex Baiuvariorum* (VIII<sup>e</sup> siècle) à trois textes juridiques majeurs du haut Moyen Âge, œuvres d'Isidore de Séville, Abbon de Fleury et Yves de Chartres. Loin de refléter « une culture juridique encore rudimentaire », ces textes, en confrontant la loi émanant du prince à la coutume émanant du peuple, témoignent qu'une véritable réflexion est menée sur la hiérarchie des normes. Celle-ci est cependant illusoire : est bien affirmé le principe de la primauté de la loi, mais il est en pratique tempéré par la force de la coutume. Si le roi a le pouvoir de réformer la coutume afin de la rendre conforme à la loi divine, son action est nécessairement longue et prudente en raison de la capacité de résistance de la population. Les sources étudiées montrent néanmoins que les possibilités d'intervention du roi sont larges. Il doit s'efforcer de respecter l'ordre juridique ancien à condition que la coutume soit elle-même ancienne, conforme à l'exigence d'utilité publique (l'auteur en souligne à juste titre l'importance), au *jus* et à la *ratio*. En étudiant les rapports entre coutume et droit écrit d'après les registres d'*Olim* (p. 65), J. Hilaire s'intéresse lui aussi à l'action du roi sur l'ordre juridique. Il montre que, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le Parlement exerce *au nom du roi* un véritable contrôle préalable du contenu de la coutume à travers la procédure de la preuve. Les allégations de coutume par les avocats doivent être systématiquement prouvées et faire l'objet d'une enquête ordonnée par la cour et contrôlée par elle, et ce, même lorsqu'en est invoquée la notoriété, allégation qui ne constitue pas une preuve en soi devant le Parlement en ce début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'auteur souligne par ailleurs que si les conseillers de la *curia regis* et du Parlement ont reçu une formation de droit civil, ils pensent le droit applicable dans tout le royaume en tant que coutume. Ce point est important : la référence au droit écrit qui apparaît au début du XIV<sup>e</sup> siècle s'intègre ainsi dans un cadre coutumier. C'est aussi la preuve de la coutume, mais ici à travers des recueils d'actes de notoriété, qui est l'objet de la communication de J. Moreau-David (p. 167). L'auteur étudie trois recueils du XVIII<sup>e</sup> siècle et montre que les actes de notoriété, fidèle reflet de la pratique, précisent et interprètent la norme coutumière, confirment, voire complètent des normes générales qu'il faut adapter à des situations nouvelles et sont quelquefois utilisés pour prouver un usage nouveau qui devient ainsi coutume.

Plusieurs communications d'ampleur inégale s'intéressent au droit des pays de l'Ouest. T. Roche (p. 13) analyse les pratiques juridiques normandes du XII<sup>e</sup> siècle, avant la mise par écrit des coutumes. Aux conventions privées conclues dans le cadre d'un règlement des conflits s'associent, outre les seigneurs, les pouvoirs ecclésiastiques et royaux soit en tant que témoins, soit – et de plus en plus – pour les confirmer. L'auteur note ainsi l'importance de la confirmation royale qui entraîne une judiciarisation de ces conventions. À partir d'une étude approfondie des actes de la pratique et des coutumiers de l'Ouest rédigés à la fin du Moyen Âge, J.-L. Thireau (p. 43) montre que les donations entre époux procèdent d'une tradition coutumière. Rares

aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, elles présentent alors des traits communautaires puisqu'elles portent essentiellement sur les biens communs plutôt que sur les propres. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les libéralités entre époux, unilatérales et plus encore mutuelles, se multiplient en même temps que progresse la communauté conjugale. Les traits communautaires s'affirment, qui tendent à maintenir l'unité des biens du ménage jusqu'au décès du conjoint survivant. M. Casset (p. 89) étudie les droits respectifs des ducs de Normandie et de Bretagne, des grands féodaux ecclésiastiques et laïcs et de leurs vassaux sur le rivage de la baie du Mont-Saint-Michel et montre la volonté du pouvoir royal en Normandie et du pouvoir ducal en Bretagne de restaurer leurs prérogatives. Plusieurs aspects de la coutume normande sont évoqués à propos de la vente d'un fief de haubert à la fin du Moyen Âge, période au cours de laquelle beaucoup de patrimoines seigneuriaux se recomposent et des lignages s'effacent ou apparaissent (T. Jarry, p. 105). La garde noble seigneuriale des fiefs de haubert se maintient jusqu'à la Révolution, ce qui révèle la longue emprise de la féodalité en Normandie et le respect à l'égard d'une coutume pourtant manifestement trop favorable aux intérêts du seigneur-gardien, au détriment de ceux de la vassale (J. Musset, p. 137). C'est un aspect spécifique du fief qui est exposé par M. Brunet et D. Veillon (p. 143). La conception traditionnelle du jeu de fief (moyen de contourner l'indisponibilité partielle) telle qu'exprimée dans la coutume de Paris et dans le droit commun coutumier est confrontée par les auteurs à une nouvelle construction « plus libérale » élaborée par Guyot.

La place de l'ancien droit après la codification fait l'objet de plusieurs communications. P. Sturmel (p. 223), en étudiant un essai anonyme sur les coutumes locales (1<sup>re</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle), évoque le fossé entre une élite célébrant le Code civil et la majorité de la population des campagnes, attachée à la tradition, et qui développe – avec l'aide des notaires – des stratégies pour éviter la pleine application du nouveau droit successoral. Cette résistance au Code a par ailleurs conduit, note l'auteur, à réactiver l'étude des coutumes par la doctrine. La défiance à l'égard du Code et l'affirmation de la supériorité de la coutume sur la loi sont un thème essentiel dans l'œuvre de Le Play, analysée par Y. Delbrel (p. 319). Le Play, qui raisonne en sociologue et non en juriste (peu lui importe le mode de formation de la norme coutumière), défend la place de la coutume à travers son utilité sociale : elle est un moyen d'assurer la stabilité de l'ordre social, de défendre l'autorité du père de famille, du patron et de Dieu. Elle seule est conforme à l'identité nationale et en adéquation avec une société dont elle peut accompagner pacifiquement l'évolution. En évoquant la publication en français des Pandectes de Pothier par Bréard de Neuville au début du XIX<sup>e</sup> siècle, C. Chêne (p. 269) rappelle la complexité de la tâche des interprètes du nouveau droit civil et l'utilité de la médiation du droit romain. Ainsi, l'œuvre de Pothier est considérée rétrospectivement comme le premier commentaire du Code civil. Pourtant, il a été difficile à Bréard de Neuville de mener cette entreprise à son terme, et dès les années 1820, au temps des premiers exégètes, son ouvrage tombe dans l'oubli. C. Lecomte (p. 251) analyse les raisons pour lesquelles la procédure civile n'a fait l'objet que de réformes très partielles jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, alors que très tôt le Code de 1806 a fait l'objet de sévères critiques. Si la volonté de réforme semble constante et pose des questions fondamentales quant au sens du procès et au rôle du juge, elle ne peut aboutir faute de réelle volonté politique et de véritable soutien par la doctrine.

Plusieurs travaux, ces dernières années, ont montré la nécessité de faire l'histoire de l'Histoire du droit. Deux historiens du droit aujourd'hui oubliés font ici l'objet d'études attentives, Antoine Terrasson, historien du droit romain à la fin de l'Ancien Régime (A. Vergne, p. 181) et Pierre-Jules Minier, historien du droit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (A. Slimani, p. 279). Terrasson, avocat en pays de droit coutumier et

professeur de droit canon au Collège royal de France, a publié en 1750 une *Histoire de la jurisprudence romaine*, à la croisée de l'humanisme juridique (il porte essentiellement son attention au droit antérieur à la compilation de Justinien et ne peut s'empêcher de critiquer – injustement – les juristes médiévaux), du jusnaturalisme et du rationalisme. Œuvre de référence jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle ne peut ensuite en raison de ses insuffisances soutenir la comparaison avec des travaux publiés à l'étranger à la même période et diffusés en France au XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres raisons ont conduit à oublier l'œuvre de Minier. Avocat, professeur suppléant à Poitiers d'un cours d'Introduction à l'étude du droit dans lequel il donne une large place à l'histoire, il publie en 1854 un *Précis historique du droit français* à destination des étudiants de première année de licence. Influencé par Klimrath, il a pour objectif de prouver la filiation entre l'ancien droit coutumier et le Code civil. L'originalité de ce précis, explique l'auteur, est d'être un ouvrage de vulgarisation et de promotion de l'histoire du droit, conçue comme une matière universitaire à part entière. Mais cette œuvre de synthèse tranchait radicalement avec la démarche érudite prônée, entre autres, par Jourdan dans la *Thémis*. L'étude des revues juridiques du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours conduit M. Boudot à définir quatre types de programme scientifique (p. 307). Le premier, initié par la *Thémis* et dans la lignée de Savigny, a pour objectif une étude critique du système du Code civil à l'aide de la méthode historique et du droit comparé. Ce dernier est ensuite, sous l'impulsion notamment de Laboulaye, constitué en système d'interprétation. Un troisième programme consiste en l'analyse systématique de la jurisprudence, mais ce afin de l'ordonner en la plaçant sous l'autorité de grands principes. Enfin, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les revues de plus en plus spécialisées (et de moins en moins savantes selon l'auteur) tentent d'appréhender un droit désystématisé, décodifié.

Enfin, dans une perspective de droit comparé, deux communications ont pour cadre l'actuel territoire slovène afin d'y présenter la réception du droit romain, en matière de succession dans les statuts de deux villes médiévales autonomes (M. Kambic, p. 117) et en droit contemporain à travers le maintien de la terminologie juridique romaine (J. Kranjc, p. 337).

Sophie PETIT-RENAUD

*Heliand. L'Évangile de la mer du Nord*, présenté et traduit par Éric Vanneufville, Turnhout, Brepols, coll. « Miroir du Moyen Âge », 2008, 488 p.

Le *Heliand*, long poème en vieux saxon composé au début du IX<sup>e</sup> siècle, n'avait jamais fait l'objet d'une traduction française complète. C'est désormais chose faite grâce au livre d'Éric Vanneufville qui propose à son lecteur, après une rapide introduction (p. 7-28), le texte intégral des 71 chants et des 5 983 vers, une traduction en regard, un lexique en six langues (français, saxon du *Heliand*, anglais/vieil anglais, frison, néerlandais et allemand) et une courte bibliographie. La traduction, en prose, se lit agréablement et est accompagnée de notes explicatives relativement peu nombreuses, mais parfois assez longues. On lira donc avec plaisir et intérêt cette passionnante paraphrase des Évangiles, ou plus exactement du *Diatessaron*, concordance réalisée par Tatien au II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Le poème raconte, en effet, l'ensemble de l'histoire du Sauveur (c'est le sens du mot *heliand*), depuis l'annonce à Zacharie jusqu'à son Ascension, mais en prêtant à ce récit une atmosphère, un vocabulaire et même un paysage qui évoquent plus le monde de la mer du Nord, entre Frise et Jutland, que les collines de Galilée ou le désert de Judée.

Le traducteur insiste tout particulièrement sur ce décalage entre l'ambiance du texte évangélique et celle que propose notre poème. L'introduction, parfois un peu confuse, évoque successivement les sources du *Heliand*, sa période de composition, la société saxonne au lendemain de la conquête et de la christianisation du pays par Charlemagne, le paysage et le climat de la Saxe, les deux manuscrits principaux (celui de Munich, le plus ancien, et le manuscrit Cotton de Londres, des environs de l'an mil, le plus complet), la langue du poème, les fragments contenus dans d'autres manuscrits (en particulier celui découvert dans la bibliothèque bavaroise de Straubing, dont la langue présente de fortes affinités avec le vieux frison), et la manière dont le poème s'accommode des croyances préchrétiennes. Elle se termine par une reprise des arguments de Van Weringh (cité seulement quelques pages plus haut, et non repris en bibliographie) qui, au vu du fragment de Straubing, a proposé de voir en Bernlef, poète frison guéri par l'évêque Liudger à l'extrême fin du VIII<sup>e</sup> siècle, un possible auteur du *Heliand*.

Plusieurs aspects de ce livre rendront le lecteur assez dubitatif. Le texte reproduit en pages paires est celui d'une édition ancienne, celle d'Eduard Sievers (1878) : pour des questions de droits d'auteur autant qu'en raison du sérieux de cette édition, ce choix se justifiait pleinement. Sievers édite cependant, en regard l'un de l'autre, les deux manuscrits de Munich et de Londres, et É. V. nous dit compléter les leçons de Munich par celles du manuscrit Cotton : or, rien n'indique où É. V. passe d'un manuscrit à l'autre (les leçons du manuscrit Cotton sont de fait suivies du v. 1 au v. 84, puis à nouveau à partir du v. 5276, pour lesquels Munich est lacunaire). On regrettera aussi qu'il n'ait ni consulté ni utilisé l'édition d'O. Behaghel (*Heliand und Genesis*, Tübingen, 1903), ni surtout la récente édition de J. Cathey (*Heliand. Text and Commentary*, Morgantown, 2002).

Certains choix de traduction semblent curieux. Le *Heliand* utilise de manière constante le mot *burg* pour désigner les agglomérations traversées par Jésus : or, É. V. fournit au moins sept traductions différentes de ce terme (bourg, cité, cité fortifiée, site fort, site fortifié, ville, ville forte), alors que l'auteur semblait paradoxalement se faire une même idée de lieux aussi différents que Rome (*Rumuburg*) ou Bethléem (*Bethlemburg*). Plusieurs termes n'apparaissent pas dans le lexique, dont on ne parvient pas vraiment à saisir la logique : les mots *bom* (« arbre »), constamment utilisé pour désigner la croix), *cnosl* (« tribu » ou « peuple »), *erl* (« noble »), *sinhiun* (« couple » ?) et bien d'autres, bien que souvent commentés dans les notes, ne sont pas repris. Par ailleurs, le lexique distingue artificiellement les lettres u, w (dans les manuscrits, un double u) et v (pour un seul mot, en l'occurrence commençant par un double u). Les fautes de frappe (en particulier dans l'usage des guillemets) sont récurrentes, et le texte (en dehors de l'édition Sievers numérisée) n'utilise pas les lettres spécifiques telles que le *thorn*, le d barré et le b barré, ce qui entraîne quelques erreurs : ainsi, p. 20 où l'on parle des « formes datives *mī* et *pi* (*me* et *pe*), intervenant au lieu des accusatifs *mik*, *mich* et *pik*, *dich* (*sic*).

Si l'on en vient au commentaire, on reste étonné par certaines remarques. On voit ainsi apparaître des considérations sur la société matrilineaire saxonne, mythe dénoncé depuis longtemps (p. 117). Une note (p. 137) sur le fait que les pièces de monnaie sont brillantes, donc neuves, porte sur un passage qui s'explique bien mieux par l'allitération (*fugare fehoscattas*). De fait, en dehors d'une brève allusion au *Beowulf* (p. 16), É. V. ne met jamais en parallèle le texte du *Heliand* avec d'autres poèmes saxons (comme cette *Genèse* sans doute composée par le même auteur) et surtout anglo-saxons, dont les particularités rejoignent bien souvent celles du *Heliand* : les nombreuses paraphrases bibliques de la poésie vernaculaire anglo-saxonne, souvent contemporaines de notre poème, ne sont jamais mentionnées, alors même que le rôle des missionnaires anglo-saxons dans la christianisation de la Saxe est plusieurs fois

souligné. Certains aspects du poème, qu'É. V. considère comme des traits propres à la situation de la Saxe après la conquête franque et au fonctionnement de sa société, s'expliqueraient tout aussi bien par le lien à la pratique poétique anglo-saxonne.

On regrettera donc qu'É. V. ne fasse jamais mention (ni, semble-t-il, usage) du principal commentaire moderne du *Heliand*, à savoir *The Saxon Savior: The Germanic Transformation of the Gospel in the Ninth-Century Heliand*, de R.-G. Murphy (Oxford, 1989). L'ouvrage de Murphy, ainsi que sa traduction du *Heliand* en anglais (*The Heliand: The Saxon Gospel*, Oxford, 1992, brièvement cité par É. V., p. 23), restent donc à l'heure actuelle, et malgré la parution de cet agréable volume, la référence incontournable pour tous ceux qui souhaitent découvrir ou étudier cet « Évangile de la mer du Nord ».

Alban GAUTIER

Steven A. Epstein, *An Economic and Social History of Later Medieval Europe, 1000-1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, 290 p.

Le livre relève de la tradition anglo-américaine du *survey*, mais il est construit sur une idée directrice, l'effort des hommes et des femmes « ordinaires » pour se procurer au quotidien la nourriture, le vêtement et le gîte dans un monde dominé par la faim, la pénurie et la violence. Mais Epstein qui fait confluencer ces activités (se nourrir, se vêtir, se loger) dans le concept de « niveau de vie » difficile à appréhender replace cette histoire « terre à terre » dans un long Moyen Âge encadré par la fin des grandes migrations de peuples arrivés du continent Asiatique et le début de la conquête du monde par les peuples de la mer venus d'Europe, une chronologie qui réussit à faire une place aux Mongols et aux Tartars, plus qu'aux Turcs. Le livre compte neuf chapitres de longueur uniforme (30 pages), il commence avec l'Europe de l'an mil et se termine sur des portraits (le mot n'est pas heureux) du XV<sup>e</sup> siècle : Francesco di Marco y côtoie Jacques Cœur et la famille anglaise Paston qui a laissé un bon millier de lettres et autres documents, mais aussi le *calasto* florentin de 1427, un tableau de la Hollande, berceau de l'économie moderne, et Luca Pacioli qui a analysé le monde à l'aide des nombres. Entre ces deux termes, prennent place les études sur l'agriculture et la vie rurale, le commerce, les villes et les guildes, la pensée économique et sociale, l'auteur marque un arrêt sur les calamités du XIV<sup>e</sup> siècle, grande famine et peste noire, il insère un chapitre sur technologie et consommation et termine avec l'étude de la guerre et des troubles sociaux. L'ouvrage comporte de nombreuses cartes dessinées à l'université du Kansas et des graphiques dont le caractère « économétrique » peut dérouter le lecteur français, mais qui aident à la lecture des tendances de longue durée. Certains amuseront, tel celui de la page 147 sur le « péché de chair » (*Stop! Sin!*). Le livre est pourtant très sérieux et Epstein l'inscrit dans une continuité, depuis Pirenne (1937), Marc Bloch et sa *Société Féodale*, John Hicks qui publia en 1961 « Une théorie de l'Histoire économique » (Oxford), jusqu'à Carlo Maria Cipolla dont la synthèse intitulée *Avant la Révolution industrielle. La Société et l'Économie européenne, 1000-1700*, dit assez le propos et plaide pour un long Moyen Âge auquel commencent à se rallier les historiens français (le livre de Cipolla connu trois éditions en vingt ans). Epstein présente ses prédécesseurs fort honnêtement et avec des formules bien frappées, qui caractérisent tout le livre.

Il n'en reste pas moins que, dans une littérature historique pléthorique, l'auteur a fait des choix qui privilégient l'histoire de l'Angleterre et, surtout, la bibliographie de langue anglaise. À certains égards, on peut trouver ses choix vieilliss, d'autant plus qu'il n'a pas le temps ou la place de citer des travaux récents en d'autres langues.

Pourtant, le livre n'est pas un manuel pour étudiants pressés, il a une autre ambition, proposer des pistes de réflexion à des chercheurs confirmés en définissant avec soin des problématiques. L'ouverture du chapitre sur la guerre et les révoltes sociales passe ainsi en revue les tournois, les jeux violents, le terrorisme d'État à l'égard des lépreux ou des Juifs, la piraterie et la réduction en esclavage, ou encore les positions théologiques de Marsile de Padoue, avant d'aborder la guerre sainte, *jihad* ou croisade, la guerre de Cent Ans, le coût de la guerre (il s'agit d'histoire économique) et la croissance de la dette publique, source d'enrichissement pour certains, et de terminer en recensant, à la suite de Samuel Cohn, 1 112 révoltes entre 1200 et 1425 qui sont souvent des guerres du pauvre. Finalement, ce que je retiendrai de ce livre, ce ne sont pas de nouveaux aperçus sur le féodalisme ou la naissance du capitalisme, mais le poids de l'activité économique dans la vie quotidienne des gens, ou encore l'influence de la recherche de nouveaux standards, tels que le confort, sur l'expansion de l'économie. Epstein dans son introduction prenait le pari ambitieux d'étudier comment « des Européens qui, en l'an mil, se tenaient encore chez eux, fondamentalement, en dépit de quelques voyages à l'intérieur de l'Europe, ont pu, en 1500, équipés d'un bon armement et d'institutions, raisonnablement nombreux, être à la veille d'apporter leur économie et leur société au reste du monde », une formulation qui mériterait sans doute d'être nuancée, car l'aventure coloniale qui commence alors a plutôt mis les économies du reste du monde au service de la société européenne. Chacun est invité à y aller voir de plus près dans ce livre fort suggestif.

Jean-Claude HOCQUET

*Freedom of Movement in the Middle Ages. Proceedings of the 2003 Harlaxton Symposium, Harlaxton Medieval Studies XV*, Peregrine Horden (éd.), Donington, Shaun Tyas, 2007, XXXIV + 366 p., 45 planches en noir et blanc.

Dans l'introduction aux actes du colloque de Harlaxton de 2003, Peregrine Horden invite le lecteur à écarter définitivement la vision préconçue d'un Moyen Âge immobile ; bien plus, l'étude de la mobilité peut, d'après lui, permettre de penser de manière nouvelle, en termes d'espace, une bonne partie de l'histoire de cette période. La vingtaine de contributions qui suivent envisage, en effet, la notion de déplacement sous les angles les plus variés, du partage de l'espace religieux à la représentation de l'espace dans la poésie, en passant par toutes les formes possibles de transfert et de déplacement. La question du transfert culturel, par exemple, fait l'objet d'une contribution par Christopher Page, qui étudie les circonstances de la naissance du chant dit « grégorien », ou romano-franc, et qui démontre qu'elle fut le fruit de contacts entre les élites du nord de l'Europe et le monde méditerranéen, et qu'elle eut pour contexte une forte demande aristocratique pour les biens de consommation méditerranéens. Cette assimilation culturelle est également mise en exergue par Jane Hawkes dans son étude de la *romanitas* anglo-saxonne. Le cas de sainte Zita, dont le culte se développa avant tout à Lucques et en Angleterre, fait l'objet d'une étude par Caroline Barron : il est curieux de constater que c'est au cours du transfert de son culte vers l'Europe du Nord-Ouest que cette sainte acquit des vertus nouvelles, dont celle de faire retrouver les objets égarés.

La mobilité de quelques groupes spécifiques fait l'objet d'études particulières. Richard Smith suit les destinées des femmes qui quittaient leur localité d'origine pour travailler et se marier à l'extérieur. Ian Wei rappelle que l'errance scolaire fut facilitée par une législation qui eut parfois à cœur, à l'inverse, de contrôler les déplacements

des maîtres et des écoliers. La mobilité du haut clergé également peut être retracée, au moins pour la fin du Moyen Âge (David Lepine) ou pour des catégories comme les clercs royaux (J.-L. Grassi). Les voyages entrepris par les condamnés qui choisissaient de renoncer au royaume d'Angleterre constituent un cas très particulier : cette pratique, inconnue ailleurs en Europe, concernait environ trois cents individus par an (Jessica Freeman). L'hérésie semble un domaine privilégié pour l'étude de la circulation et de la mobilité. La circulation des pamphlets hérétiques fut essentielle dans la diffusion des thèses lollardes (Wendy Case). Les dépositions des témoins lors des procès de Cathares réhabilitent également l'idée de la diffusion de l'hérésie non seulement au sein de localités restreintes, mais aussi entre des régions relativement éloignées (Peter Biller). À l'opposé, la vente d'indulgences permettait à l'Église de disséminer l'information, de diffuser les nouvelles, au point que la disparition de cette pratique avec la Réformation introduisit certainement une rupture dans la diffusion des nouvelles, et aggrava la césure avec le continent (R.-N. Swanson).

Deux contributions surtout méritent qu'on attire l'attention sur leurs conclusions, tout à fait novatrices. James Davis reconstitue avec brio, dans le cadre insulaire, le groupe et les déplacements des marchands itinérants, des marchands aisés aux humbles colporteurs. Le contrôle social exercé sur cette catégorie crût à la fin du Moyen Âge – alors même que la diffusion des biens de luxe touchait des catégories de plus en plus larges de la population –, mais ces marchands itinérants constituaient un élément indispensable des structures commerciales, complétant l'activité des marchés urbains par des circuits en général bien déterminés dans les banlieues, les petites villes et les villages. Quant à la fascinante étude de Carole Rawcliffe sur les lépreux et les léproseries, elle invite à reconsidérer complètement le sujet. On découvre que les lépreux étaient bien insérés dans le tissu social, et qu'ils avaient aussi la possibilité de se déplacer sans encombre : loin de faire fuir les populations, la fameuse crécelle du lépreux était destinée à attirer les aumônes.

C'est une notion assez différente de l'espace et de la mobilité qui domine plusieurs contributions : Sophie Oosterwijk suit par exemple la migration du thème de la Danse macabre des peintures murales au décor des stalles. L'accès aux différentes parties de la cathédrale d'Exeter fait aussi l'objet d'une étude spécifique (Nicholas Orme). Le voyage imaginaire est au cœur de plusieurs études, qu'il s'agisse du voyage de la mythique Albina, qui aurait donné son nom à Albion (Christopher Baswell), du chemin vers l'Enfer, un thème important de la culture religieuse populaire à la fin du Moyen Âge (Christa Grössinger), ou encore de l'Échelle de perfection (Ad Putter). Jennifer Neville, enfin, analyse l'hostilité au voyage dans la poésie anglo-saxonne.

Il semblerait que le thème de la mobilité ait été interprété de manière assez lâche par les différents participants au colloque de Harlaxton : on peut estimer que c'est là l'avantage, en même temps que l'inconvénient, des thèmes liés à l'espace. Toutefois, il a certainement donné lieu à plusieurs contributions qui, dans leurs domaines respectifs, feront date.

Frédérique LACHAUD

Ralph V. Turner, *Eleanor of Aquitaine, Queen of France, Queen of England*, New Haven (Ct)-Londres, Yale University Press, 2009, 395 p.

« Aliénor d'Aquitaine (1124-1204) est l'une des reines les plus célèbres (*famous*) de tout le Moyen Âge et l'une des femmes les plus infâmes (*infamous*) de l'histoire (p. 1) ». Le jeu de mots, ou plutôt le *joke*, qui ouvre cet ouvrage témoigne plus sérieusement

de la méthode de son auteur : faire la part, autant que faire se peut, entre l'Aliénor « véridique (*truthful*) » et la légende noire que l'historiographie a construite sur son compte. Il dégage donc le noyau biographique de ses excroissances romanesques. La démarche pourrait paraître, à tort, bien positiviste. Elle est pourtant nécessaire, tant l'image d'Aliénor a été déformée, de son vivant même, par des penseurs dont le discours hostile traduit largement leurs préjugés, et donc leur mentalité, leur imaginaire, leur idéologie et leurs références rhétoriques, sujets essentiels de l'histoire culturelle. Analyser l'Aliénor « réelle », ou du moins « extramentale », participe largement de l'histoire sociale et des pouvoirs, car la vie, longue de quatre-vingts ans, de cette double reine présente des caractères aussi exceptionnels que profondément significatifs de la femme du XII<sup>e</sup> siècle. Rejetant, à juste titre, les approches psychologique ou « profotémiste », R.-V. Turner se propose d'étudier l'activité d'Aliénor, et même « la place d'une femme de pouvoir dans le gouvernement (p. 9) », dont l'exercice se mêle inextricablement aux structures de parenté. Aussi équilibrée sur le plan méthodologique apparaît sa perception d'Aliénor comme une femme significative de son temps, que le biographe se doit de replacer continuellement dans son contexte, sans que la description de celui-ci fasse passer sous l'ombre le personnage étudié.

R.-V. Turner porte un regard des plus critiques envers les sources historiographiques dont l'Angleterre est, plus qu'aucun autre royaume, riche dans les années 1175-1225. Mis à part Richard de Devizes, dont la loyauté envers Richard Cœur de Lion et, par conséquent, envers sa mère est inaltérable, ou Raoul le Noir, contempteur des infidélités conjugales d'Henri II, aucun des historiens anglais de la période ne l'épargne. Les chroniqueurs insulaires sont traumatisés par le meurtre de Thomas Becket (†1170), à l'égard duquel l'hostilité de la reine est connue par les sources épistolaires. Ils sont également obnubilés par la réputation lubrique de Guillaume IX d'Aquitaine, premier troubadour connu et grand-père d'Aliénor, à laquelle il aurait, selon eux, transmis son penchant pour l'adultère, alors qu'ils prennent pour de l'argent comptant les thèmes poétiques de la *fin'amor* méridionale. En conséquence, ils n'épargnent jamais la reine, sur laquelle ils rapportent les ragots des courtisans (*Nigæ curialium*), matière idéale pour rédiger les anecdotes exemplaires dont raffolent leurs lecteurs. Sans négliger ces auteurs, maintes fois exploités par ses devanciers, R.-V. Turner choisit de rendre compte des chroniqueurs aquitains moins sollicités – Geoffroi de Vigeois, Bernard Itier, Richard le Poitevin –, et, surtout, des quelque deux cents chartes mentionnant la reine, des six lettres qu'elle a dictées, de ses mentions dans la comptabilité royale des *Pipe rolls* et de ses sceaux.

L'ouvrage dénote une connaissance remarquable de l'Aquitaine médiévale, sans laquelle il est logiquement impossible de retracer l'histoire d'Aliénor. Les descriptions de ses villes sont en particulier excellentes. Tout au plus regrettera-t-on que, sans doute par un souci fort louable de se faire comprendre par un public anglophone, l'auteur préfère la dénomination anachronique de Vendée à celle de Bas-Poitou, pourtant retenue dans la carte de la page XII. Il n'empêche que la maîtrise de la bibliographie récente par R.-V. Turner impressionne. Grâce à elle, son livre foisonne de questionnements et problématiques, toujours stimulants. Loin de se cantonner à la seule production en anglais, il accorde une large part aux livres et articles en langue française, lus avec soin et dûment mis en valeur. L'intérêt qu'il porte à l'Aquitaine et à la période du mariage d'Aliénor et de Louis VII rompt avec la tradition des biographies anglaises ou américaines de la reine, plus centrées sur Henri II et sur son royaume insulaire.

L'ouvrage se compose de douze chapitres, nullement regroupés, selon la pratique anglo-américaine, en deux ou trois parties cohérentes. Les onze premiers suivent la chronologie de la vie d'Aliénor, tandis que le douzième présente les principaux sujets de sa légende noire. Rappelons, brièvement et sans commentaires, les

principales étapes de son existence. Née en 1124 du duc Guillaume X et d'A[li]énor de Châtellerauld, elle devient, à l'âge de treize ans, l'héritière de l'Aquitaine. L'entourage de Louis VI de France moribond fait jouer la tutelle féodale sur cette orpheline, qu'il marie, en 1137, à Louis VII, de deux ans son aîné. Son mari mène, en 1141, une campagne contre Toulouse, lieu d'expansion traditionnel du duché d'Aquitaine. En 1147, il part pour la croisade, où Aliénor l'accompagne. Au retour de cette expédition, il songe à s'en séparer sous prétexte de consanguinité. En 1152, une assemblée d'évêques, réunie à Beaugency, constate la nullité du mariage. La reine épouse aussitôt Henri II, comte d'Anjou et duc de Normandie, qui devient en 1154 roi d'Angleterre. Le vaste conglomérat de principautés que le nouveau couple cumule alors est appelé l'Empire Plantagenêt par les médiévistes. Henri II et Aliénor auront neuf enfants, dont six garçons. Ceux-ci s'impatientent de prendre possession de leur héritage et, en 1173, ils se révoltent pour la première fois, à l'instigation de leur mère et à l'aide de Louis VII. Une fois leur insurrection matée, Aliénor connaît une période de captivité ou de résidence surveillée jusqu'à la mort de son mari en 1189. Son veuvage change du tout au tout son statut. Son fils Richard Cœur de Lion, nouveau roi, l'associe étroitement à son gouvernement. Il part pour la croisade et il est retenu, à son retour, captif par l'empereur Henri VI. Aliénor s'oppose alors à Jean Sans Terre, son fils cadet, qui pactise avec Philippe Auguste, nouveau roi de France. À la mort de Richard en 1199, elle se bat toutefois pour l'accession de Jean au trône. Elle lutte aussi pour préserver les principautés de l'Empire Plantagenêt contre Philippe Auguste. Elle meurt à Poitiers, en 1204, année de la chute de la Normandie et de l'Anjou. Elle est ensevelie au monastère de Fontevraud, où elle s'est retirée et qu'elle a transformé en nécropole des rois d'Angleterre de la maison d'Anjou.

Une vie si longue et remplie fait d'Aliénor d'Aquitaine l'un des personnages clés de l'histoire du XII<sup>e</sup> siècle occidentale. Son étude sous l'angle de la parenté est l'un des points forts de l'ouvrage de R.-V. Turner. L'on retiendra ainsi ses remarques sur les noces de Louis VII et d'Aliénor, dont la mise en scène spectaculaire dans la cathédrale de Bordeaux, en présence du légat pontifical, ne va pas sans arrière-pensées politiques : depuis trois siècles, aucun roi n'avait mis les pieds en Gascogne. Contrairement à l'idée de Louis VII en tant que « roi qui a fait la France », l'auteur remarque avec justesse que, si le couple avait eu plusieurs garçons, l'Aquitaine serait sans doute devenue l'héritage de l'un des cadets. Aussi riches sont les passages qui mettent en relation les femmes entre elles à la cour royale. À la lumière des chartes, le pouvoir d'Adélaïde de Maurienne, belle-mère d'Aliénor, semble supérieur au sien, corroborant ainsi la place des douairières alors que le roi est, sinon mineur d'après le droit de l'époque, du moins un adolescent facilement influençable. Les tensions qui en résultent entre les deux femmes sont comparables à celles qu'Aliénor connaîtra plus tard avec l'impératrice Mathilde d'Angleterre, mère de son second mari (p. 117). Plus originale paraît la relation étroite entre Aliénor et sa sœur Alix-Pétronille qu'elle a ramenée à Paris. L'étroitesse de ce lien adelphique ne se concrétise pas seulement dans le nom de la seconde fille d'Aliénor, future comtesse de Blois (p. 98). Il transparaît aussi dans la complexe affaire du divorce, puis du mariage avec Alix-Pétronille, de Raoul de Vermandois, sénéchal de France, et la guerre qui s'ensuit contre le comte de Champagne. L'influent abbé de Suger, Adélaïde de Maurienne et l'inévitable Bernard de Clairvaux prennent alors fait et cause contre Louis VII et contre les deux sœurs aquitaines qui l'ont engouffré dans cette affaire dont la destruction de Vitry-le-Brûlé sera le point culminant. Tous ces événements donnent lieu à des commentaires passionnants sur les rapports entre la belle-mère et la bru ou entre deux sœurs, sur lesquels les sources sont habituellement muettes pour des périodes si hautes.

La quasi-stérilité d'Aliénor, ou du moins son incapacité à donner des garçons à son premier mari, est attribuée par l'auteur au respect strict par Louis VII (dont

Aliénor aurait dit, selon Guillaume de Newburgh, qu'il ressemblait davantage à un moine qu'à un roi) des longues périodes de continence, préconisées alors par l'Église (p. 66). Invérifiable, comme on peut s'en douter, l'hypothèse n'avait jamais été, à notre connaissance, formulée auparavant, et elle mérite d'être prise sérieusement en considération. Quoi qu'il en soit, l'absence d'un héritier mâle apparaît comme la raison principale de la répudiation de la reine, qui doit se séparer alors de ses deux filles Marie, bientôt comtesse de Champagne, et Alix de Blois (p. 105). L'affaire d'Antioche aurait été, selon Jean de Salisbury, le déclencheur du divorce. L'on ne peut qu'adhérer à la justesse de l'analyse de R.-V. Turner, insistant sur la collusion politique entre Aliénor et Raimond, prince d'Antioche, frère cadet de son père. Elle pousse la reine à sortir de sa réserve consortiale pour prendre ouvertement le parti de son oncle, qui, bien plus au courant des affaires locales que les croisés, semble partisan d'attaquer Alep, puis Édesse, plutôt que Damas, ville encore alliée des Latins contre les Seldjoukides. Les ragots fomentés par le parti adverse transformeront une simple alliance fondée sur un choix militaire en adultère incestueux et Aliénor en une nymphomane. Ils se retrouveront bientôt à Paris et probablement dans les tavernes de la rive gauche que fréquentent les futurs clercs de la cour de Westminster au cours de leurs années d'études (p. 127). Il n'est donc pas étonnant que la rumeur dénigrante les ait transférés jusque dans les livres de Gautier Map, de Giraud de Barri et de tant d'autres auteurs depuis.

R.-V. Turner n'a pas voulu, fort heureusement, cantonner la genèse de la légende noire au domaine étroitement historiographique. Il en a saisi la portée sociale à une époque où le pouvoir des reines et princesses se réduit, partout en Occident, en peau de chagrin. Il n'adhère certes pas à la vision trop restrictive de l'action d'Aliénor d'Aquitaine, telle qu'elle apparaît, par exemple, dans la biographie classique d'Henri II, rédigée par W.-L. Warren en 1973. Les mandements (*writs*) de la cour prouvent le contraire, tout comme la correspondance de Jean de Salisbury, sur lequel il est toutefois inexact d'affirmer qu'il s'est opposé à l'approbation par le pape de la conquête de l'Irlande (p. 152). Il est plus juste de dire qu'il a soutenu la suprématie pontificale sur toutes les îles, y compris sur celle-ci, à la suite de la fausse donation de Constantin, et qu'il a, à ce titre, demandé au roi de la détenir en fief du pape. R.-V. Turner montre que, après 1164, le rôle de la reine en Angleterre diminue au profit de Robert de Leicester et de Richard de Lucy, chefs justiciers du royaume, et de l'Échiquier en plein développement. Elle craint même de se voir déposséder de la Gascogne, dot de sa fille Aliénor pour son mariage avec Alphonse VIII de Castille, et de ses droits sur Toulouse en raison de l'hommage prêté à son mari par le comte Raimond VI (p. 218). Les décisions de ce type amoindrissent le patrimoine de la reine, dont le pouvoir se voit partout diminué par l'autoritarisme d'Henri II. Ces facteurs politiques ont bien davantage poussé Aliénor à se révolter en 1173 que ses déboires conjugaux, somme toute courants dans les maisons aristocratiques de l'époque. À ce propos, la relation ultérieure d'Henri II avec Alix de France, fille de Louis VII, gardée à la cour d'Angleterre, est bien plus lourde de conséquences. Alix est, en effet, la fiancée de Richard Cœur de Lion, qui se voit privé d'un riche parti par son père, qui lui donne une raison supplémentaire de se rebeller contre lui. L'acte d'Henri II s'inscrit pleinement dans la transgression de la tutelle des mineurs, du pacte entre princes et de la soumission féodale, des plus nuisibles pour son image auprès de son aristocratie. R.-V. Turner a raison d'insister sur cet épisode.

Dans la période antérieure à sa révolte, Aliénor connaît un relatif effacement de son action publique et institutionnelle, en comparaison des reines d'Angleterre des décennies précédentes. L'auteur explique, fort justement, ce phénomène par le développement de l'État, dépassant le patrimonial et le domestique d'un pouvoir de type seigneurial, et l'émergence de la théorie concomitante des deux corps du roi,

qui ne laissent pas de place à la reine consort. Cette détérioration de son statut se comprendrait aussi, toujours d'après l'auteur, par le triomphe du célibat clérical, « qui rend plus abruptes les définitions du *gender*, refusant à la femme un rôle public (p. 128) ». L'hypothèse est intéressante, mais encore fallait-il l'argumenter. Le lecteur a l'impression qu'elle se fonde sur une opinion universellement admise outre-Atlantique à la suite de recherches des *gender studies*, qui ne sont pas encore connues par les médiévistes français, ou du moins par le présent recenseur qui aurait aimé davantage de précisions. Il ne faut, par exemple, pas oublier que la féminisation du christianisme occidental s'accélère aussi à la même époque où triomphe le célibat des prêtres, et même en relation avec lui, comme le rappelle précisément l'histoire de Robert d'Abrissel, fondateur de Fontevraud (Jacques Dalarun). Le lien que l'auteur lui-même établit entre la culture courtoise et la culture « cléricale » et ses retombées positives sur le pouvoir informel des femmes nous semble abonder dans le même sens (p. 157). À ce sujet, l'on corrigera une petite étourderie : l'attribution au *Brut* de Layamon d'un vers qui appartient au *Roman de Rou* de Wace, traduit, à une page d'intervalle, avec des mots différents (p. 170, l. 15, p. 171, 17-18). Pour revenir au problème bien plus large de la détérioration du statut de la femme, les interrogations soulevées par ce livre traduisent sa profondeur. Elles ne doivent pas faire oublier la nouveauté du chapitre sur l'exercice de la royauté par Aliénor, y compris par la minutie de l'étude prosopographique de l'entourage proche de la reine où la part des Poitevins n'est pas négligeable.

Cet excellent ouvrage représenté, à ce jour, la biographie la plus complète sur Aliénor d'Aquitaine. Sa nouveauté et son originalité se fondent sur une érudition à toute épreuve. L'ampleur de ses dépouillements documentaires et bibliographiques est pour beaucoup dans sa réussite. L'on appréciera également la qualité de ses problématiques et les prises de position, toujours modérées, sur les débats autour de la reine. La clarté d'expression et le souci pédagogique, dont témoignent les conclusions partielles, rendent sa lecture aisée, et même vivante. La traduction française de ce livre remarquable s'impose !

Martin AURELL

William Chester Jordan, *A Tale of Two Monasteries. Westminster and Saint-Denis in the Thirteenth Century*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2009, XVIII + 245 p.

Les destinées parallèles de deux monastères profondément liés à la dynastie royale de leurs pays respectifs, comme les carrières à peu près contemporaines de leurs abbés, et l'atmosphère de compétition qui marqua les relations entre les deux institutions dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle sont le cadre où se déploie le récit de William Chester Jordan dans son dernier ouvrage. Notamment connu pour ses travaux sur Saint Louis et sur les communautés juives en France au XIII<sup>e</sup> siècle, le professeur Jordan apporte ici, par l'étude minutieuse de la carrière de Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et de celle de Richard de Ware, abbé de Westminster, tous deux élus en 1258, et qui devaient être amenés à diriger leur maison pendant plusieurs décennies, un éclairage renouvelé sur certains aspects des relations entre la France et l'Angleterre.

Les destinées des deux personnages sont la preuve de la puissance de la vocation monastique comme facteur d'ascension sociale pendant cette période. D'origine

modeste, tous deux parvinrent à de hautes fonctions après avoir gravi les différents échelons au sein de leur maison. Tous deux furent au service de la royauté. Tous deux acquirent aussi la réputation d'avoir restauré la discipline des moines : Mathieu de Vendôme instaura, à Saint-Denis, une réforme quasiment pénitentielle, alors que Richard de Ware ordonnait la compilation du coutumier de son abbaye. Ils furent, tous deux, administrateurs, constructeurs, diplomates ; s'ils encouragèrent la production historiographique au sein de leur maison, ils ne laissèrent pas eux-mêmes d'œuvre écrite. Ils eurent également à lutter contre les empiétements des pouvoirs extérieurs, qu'il s'agisse des évêques ou de la ville toute proche, ou encore, dans le cas de Westminster, des dirigeants du mouvement baronnial au début de la décennie 1260. Ils eurent à cœur de consolider les droits et les possessions de leur maison. Sous les deux abbatiats, les travaux de construction et d'embellissement des bâtiments furent continués, ainsi, à Saint-Denis, sous l'égide de Pierre de Montreuil ; Mathieu de Vendôme comme Richard de Ware furent attentifs aux développements artistiques les plus récents, notamment italiens pour Richard, qui porta peut-être à la connaissance d'Henri III le travail des Cosmati.

Toutefois, les contrastes sont bien présents et ne semblent pas uniquement être le fait d'une documentation inégale : Mathieu de Vendôme quitta peu Saint-Denis, alors que Richard fut un abbé qu'on pourrait qualifier de péripatétique, un phénomène encouragé par la coupure qui existait, à Westminster, entre l'abbé et le couvent. À l'exception de l'épisode constitué par la période d'ascendant de Pierre de la Broce, Mathieu fut un proche des rois – il semble notamment avoir influencé la politique de réforme de Louis IX –, mais la même relation de confiance et de proximité ne s'instaura pas véritablement entre le roi d'Angleterre et l'abbé de Westminster, pourtant nommé trésorier du roi en 1280. Le XIII<sup>e</sup> siècle fut, pour Saint-Denis, une période de prospérité, alors que l'abbaye de Westminster et surtout son abbé connaissaient des difficultés financières et un endettement chronique. Westminster réunissait des fonctions royales assumées, en France, par plusieurs sites religieux ; toutefois, le culte de saint Édouard ne parvint pas à hisser cette abbaye au même rang que Saint-Denis, qui bénéficia aussi, à la fin de la période, de l'aura apportée par la canonisation de Louis IX.

De véritables morceaux de bravoure viennent émailler l'étude : l'évocation de la satisfaction d'Henri III lors de ses visites à Saint-Denis, par exemple, est marquante. L'auteur étudie également dans le détail certaines affaires où les deux abbayes durent âprement défendre leurs droits, comme à Deerhurst pour Saint-Denis ou à Great Malvern pour Westminster. En arrière-plan de la vie de Mathieu de Vendôme et de Richard de Ware, c'est aussi toute l'évolution politique de la France et de l'Angleterre dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que celle de leurs relations diplomatiques, qui est dépeinte : en dépit des conflits renouvelés autour de la Gascogne, en particulier, il est frappant de voir à quel point les élites politiques des deux pays furent longtemps désireuses de maintenir la paix, une situation où les deux abbés, représentants essentiels de la politique de paix et de conciliation incarnée par Louis IX et par Henri III, eurent leur rôle à jouer.

On aurait peut-être aimé – quitte à reprendre certains développements déjà abondamment travaillés par d'autres auteurs – une comparaison plus approfondie entre les politiques culturelles des deux monastères, comme une évocation plus précise des différences dans la vie et l'atmosphère à Westminster et à Saint-Denis. Mais cet ouvrage élégant, qui apporte des données fines sur certains aspects négligés jusqu'ici, par exemple en ce qui concerne les disputes en justice où les deux maisons furent impliquées, devrait encourager les comparaisons et les études croisées de la France et de l'Angleterre au XIII<sup>e</sup> siècle.

Frédérique LACHAUD

John M. Najemy, *A History of Florence 1200-1575*, Malden, Blackwell Publishers, 2006, XII + 515 p.

Le travail publié en 2006 par John Najemy, professeur à Cornell University (New York), et dont il existe depuis 2008 une version en format de poche, présente une « histoire de Florence » qu'il faut entendre au sens large : plus que l'histoire de la ville comme telle, ce volume se donne pour ambition de retracer l'histoire de l'État florentin entre le début du XIII<sup>e</sup> et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et de faire, de cet État, une histoire « générale », dans une perspective avant tout politique et sociale, mais qui ne délaisse pas pour autant les autres aspects essentiels de l'histoire florentine – l'économie, si décisive pour l'histoire florentine, et sur laquelle divers chapitres du livre font un point approfondi ; de même sont envisagés, toujours dans la perspective de l'histoire sociopolitique (pas ici d'histoire de l'art pour l'histoire de l'art), la culture, le luxe, les arts et le patronage, ou bien la religion, ou encore les questions de famille, de genres, d'âges et de sexualité, etc. Ambitieux projet, que quinze chapitres chronologiques et thématiques poursuivent avec succès. Non qu'il n'existât pas d'œuvre comparable sur ce thème : on sait que, parmi les États italiens du bas Moyen Âge et de l'Époque moderne, Florence est parmi les plus étudiés, en particulier par l'historiographie anglo-saxonne, et l'auteur ne manque pas d'évoquer, en introduction, des volumes comparables, comme le *Renaissance Florence* de Gene Brucker (1969) et d'autres plus anciens encore. Mais, ne serait-ce que parce que l'on a beaucoup écrit sur Florence depuis quelques décennies, on sentait le besoin d'une synthèse récente, qui considérât l'immense bibliographie existante. Le livre de Najemy remplit cette tâche de manière admirable.

Les premiers chapitres du volume offrent une présentation de Florence à l'orée de la période ici étudiée : celle de la sortie de l'époque féodale. On observe l'âpreté des luttes, la conflictualité très vive (entre factions, entre guelfes et gibelins) et la nette prévalence des élites (banquiers, marchands et propriétaires terriens) dans le gouvernement. Leur opposition avec le *popolo* (marchands plus modestes et artisans) remonte à 1200 environ, et elle passe aussi par une distinction culturelle. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, une élite nouvelle se forme : de grosses familles agnatiques, distinguées par un nom, en un mot des lignages. On ne compte alors que quatre gouvernements populaires (en 1250-1260, en 1293, 1343-1348 et en 1378-1382), qui, quoique rares, sont déterminants dans la suite des événements et permettent au *popolo* au pouvoir de mener à bien de grandes transformations. Ce thème des groupes sociaux et de la dialectique *popolo*/élites ne cessera pas de retenir l'attention de l'auteur. C'est dans ce cadre politique très turbulent qu'a lieu le décollage rapide de l'économie florentine : vers 1300, Florence occupe dans le commerce, la banque et la manufacture textile une position de *leader* au niveau mondial. Des difficultés se font jour au début du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1308, pour protéger les grands marchands, les banquiers et les principaux arts, est fondée la *Mercanzia* (ou *Universitas mercatorum*), dont le fonctionnement complexe est ici longuement exposé. La ville a deux économies, l'une internationale (banque, grand commerce) et l'autre locale (manufacture, artisans, boutique), mais ces deux niveaux sont intimement liés. Le capitalisme naissant, prospère, va de pair avec le développement d'une importante fiscalité florentine.

La période suivante est troublée ; le pouvoir perd en stabilité. Après la fin des guerres de faction (1310-1312), quinze ans seulement après les fameuses « Ordonnances de justice » contre les magnats (1293), commence pour les élites florentines une longue période de domination politique, jusqu'aux années 1340 ; provisoirement, le *popolo* acquiesce à l'hégémonie des élites, qui conservent intelligemment les institutions populaires. Où l'on voit ressurgir la problématique des groupes sociaux et

du contenu de leur opposition, dont on sait qu'elle occupe dans l'historiographie florentine une position centrale, depuis le conflit ancien entre Salvemini et Ottokar, et les « répliques » postérieures de ce conflit historiographique ; sur cette question épineuse, Najemy, refusant l'approche élitiste et « néo-ottokarienne » souvent en vigueur, défend l'idée d'une conflictualité véritable, à contenu politique, et insiste sur le rôle maintes fois joué par le *popolo*. Avec la crise des années 1340, surviennent de nouvelles difficultés économiques ; alors a lieu la brève expérience seigneuriale de Gautier de Brienne (1343). Autre bouleversement, la guerre contre la papauté : guelfisme et loyauté à l'Église avaient en tout défini la politique florentine et l'image de soi qu'avait Florence, et voilà que le rétablissement du pouvoir du pape (action du cardinal Albornoz) dans les années 1350-1370 crée de la tension. La guerre contre le pape s'étend jusqu'en 1378, qui est *the most memorable year in Florentine history* parce que c'est cette année, à l'été, qu'a lieu la brève révolution des Ciompi (ouvriers du textile), bien vite écrasée et qui fait place, jusqu'en janvier 1382, à un gouvernement des arts très radical, qui a aussi rompu avec les élites. Les années 1380-1430 voient Florence passer du républicanisme des arts au régime du *consensus* sous le gouvernement des élites, pendant que le *dominio* florentin s'étend aux mesures d'un État régional en Toscane, dans une série continuée de guerres (de 1390 à 1414 et de 1423 à 1454) menées dans des buts variés (contre les Visconti de Milan, pour la conquête de Pise) et qui mènent à l'exaltation de la légitimité florentine à dominer la Toscane et de la vocation florentine de défense de la liberté républicaine. Alors s'épanouit l'« humanisme civique », qui donne lieu à des analyses très détaillées (p. 200-218) où sont amplement discutées les thèses d'Hans Baron.

La deuxième moitié du volume tourne en bonne part autour de la famille Medici : son arrivée au pouvoir en 1434, ses divers exils et retours jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. À l'exception d'épisodes républicains et révolutionnaires, ils dominent Florence des années 1430 aux années 1730. Le XV<sup>e</sup> siècle est leur apogée et celui de leur ville. Mais l'auteur souligne que c'est une erreur de voir ce qui précède 1434 comme un prologue, et de concevoir la république comme « vouée » à disparaître pour qu'ils s'imposent. Que cette lecture soit classique apporte la preuve que les Medici ont réussi leur coup politique : faire croire que la république était un régime instable et que Florence avait besoin de ce pouvoir fort, bienvenu d'autant qu'il venait de l'intérieur. Le mythe du *consensus*, présent déjà dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, réapparaît : c'est sans doute, après la thématique des groupes sociaux et les rebondissements du conflit *popolo*/élites, le deuxième des fils rouges du livre de Najemy, l'une des clefs de lecture de l'histoire politique de la capitale toscane. Toutefois, l'avènement médicéen n'est pas impensable ni stupéfiant : les autres villes d'Italie ont aussi évolué vers le *one-family regime* (p. 251). À Florence, cette évolution passe par un « partenariat conflictuel » (*A Partnership of Conflict*) avec les *ottimati*, soit l'élite, l'un des trois groupes sociaux définis au début du livre (*the ottimati, as the elite now liked to call themselves*, p. 291). Les Medici tiennent les rênes du pouvoir plus fermement que les Albizzi ne le faisaient. Leur régime, à ses débuts, annonce brutalement qu'il ne tolère pas les ennemis ni quiconque peut rivaliser en richesse et en prestige avec eux. Désormais, une seule famille exige le primat ; elle se montre extrêmement habile dans la modification de la structure institutionnelle. C'est d'abord avec le soutien des élites qu'elle construit son régime, mais ça n'est pas sans crises et tensions, notamment lors des successions. L'époque de Lorenzo correspond à un âge d'or. Cette figure, la plus fameuse de la famille, est servie par un efficace *mythmaking around Lorenzo* (p. 341) qui a cependant quelque fondement. Lorenzo se met au centre de sa ville, de toute décision politique, et parvient à rester en place à travers les oppositions (la conjuration des Pazzi en 1478, la guerre) pour imposer, contre les *ottimati*, sa conception dynastique du pouvoir.

Les trois derniers chapitres du livre et son épilogue évoquent les vicissitudes de l'histoire florentine entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et celle du suivant. La succession de Lorenzo, mort en 1492, n'est aisément réglée qu'en apparence : le ressentiment des *ottimati*, la lassitude qu'a suscitée la quasi-« tyrannie » de Lorenzo et le poids désormais important de la politique européenne (des rumeurs courent d'invasion de l'Italie par le roi de France Charles VIII) font que les Medici doivent quitter la ville (1494). Dans ce contexte prend place la brève parenthèse de Savonarole et de sa république (le prédicateur dominicain est brûlé en 1498). Les acteurs ont changé : en 1494-1512, le « conflit triangulaire » oppose *ottimati*, *popolo* et Medici (pour mémoire, au début du livre, c'était entre les élites, le peuple gras et le peuple ouvrier que se jouait le pouvoir politique). Humiliés par les Medici, les *ottimati* sont contents de leur chute et veulent une république aristocratique à la vénitienne. Mais les solutions politiques sont vite épuisées, si bien que le pape Jules et l'armée espagnole ramènent au pouvoir les Medici en 1512, pour une restauration qui est en fait plus autocratique et moins dans la tradition florentine que les régimes passés. Florence regarde de plus en plus vers d'autres régions d'Italie, Rome notamment ; Najemy insiste sur le recul de la dimension florentine du pouvoir et de la culture politique. Ce gouvernement ne dure que quinze ans : en 1527, les Medici sont expulsés pour la troisième fois au profit de la dernière république florentine, dirigée par les *ottimati*. Ce gouvernement des élites est de courte durée et bien vite les éléments populaires les plus antiaristocratiques prennent le pouvoir. L'empereur Charles Quint met le siège devant Florence – on voit les signes forts de l'« européenisation » du conflit. La république tombe et la restauration des Medici est de nouveau la solution qui s'impose – *this time to a principale* (p. 415), en 1530. Les *ottimati* n'ont jamais eu vraiment *the strenght and unity to establish their Venice on the Arno*, si bien que l'alternative véritable est entre les Medici et la république populaire – or, à choisir, les élites haïssent la république encore plus que les Medici, qui pourtant les humilient. Une période de stabilité s'ouvre pour la ville, menée avec constance par la famille Medici, devenue ducal (1573), jusqu'à sa « mort naturelle » (p. 446), au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le régime est certes autoritaire, voire proto-absolutiste, mais il est accepté. Le désaccord (le contraire du *consensus*) existe, mais il est rare : ni révoltes ni opposition généralisée face à cet État qui, sans être d'une folle modernité, se maintient, avec sa fiscalité, sa justice et son territoire. C'est en 1575 que le livre s'arrête, avec cette année une révolte avortée, une conspiration confuse – mais l'histoire, elle, se continue.

On peut s'étonner de trouver dans ce livre une iconographie assez médiocre, mais peu importe au fond, car il ne s'agit pas de cela ici ; on peut être surpris du faible volume des notes, qui ne permet pas toujours de se référer à la bibliographie, mais là encore, ce défaut paraît mineur. On regrette que la bibliographie présente en notes soit, comme à l'accoutumée dans les livres de langue anglaise, très anglo-saxonne ; et, surtout, on déplore que manque une bibliographie générale en fin de volume – il eût pourtant été facile de la compiler. Dommage également que l'index soit incomplet (il ne mentionne pas les noms d'auteurs).

À ces défauts près, on ne peut que juger impressionnants le volume et l'utilité du travail de Najemy. Qu'on ne se méprenne pas sur le genre auquel appartient *A History of Florence* : l'extraordinaire richesse et la précision de l'information sont bien supérieures à ce que l'on trouve dans un « essai » ; le caractère personnel de l'interprétation, sociopolitique en particulier, fait du livre quelque chose de plus qu'un « manuel » d'histoire florentine. On tient là plutôt une sorte de synthèse détaillée, une histoire globale de la ville, faisant un grand usage de toutes les sources, il est vrai très abondantes (la chronique de Villani, ou, pour la période postérieure, le *Zibaldone* de Rucellai et la correspondance privée, sans oublier le *catasto*, etc.) : Florence occupe à

partir du XIII<sup>e</sup> siècle une position privilégiée sur le plan documentaire. Est également maniée avec art la bibliographie secondaire infinie existant sur la ville. Dense, parfois même difficile, voué peut-être à la consultation plus qu'à la lecture en dépit du grand nombre de passages narratifs, il convainc le lecteur qu'il serait souhaitable que d'autres villes aient à leur tour leur histoire « unifiée » – car si le paysage historiographique italien présente de nombreuses et parfois excellentes histoires de villes faites par un collectif d'auteurs, on tient au contraire avec *A History of Florence* une vision complète, personnelle et remarquable de l'histoire de cette ville.

Pierre SAVY

Juan Carlos D'Amico, *Le Mythe impérial et l'allégorie de Rome. Entre Saint-Empire, papauté et commune*, Caen, Presses universitaires de Caen, Cahiers de Transalpina, 2009, 260 p.

L'essai de Juan Carlos d'Amico porte dans son titre les ambitions et les limites d'une recherche qui s'inscrit dans l'oscillation dialectique entre la métamorphose progressive du mythe impérial de Rome de l'antiquité tardive jusqu'à la mort de Pétrarque, et l'examen plus circonscrit des avatars successifs de la personnification allégorique de Rome par différents lettrés pendant la même période. L'écriture se ressent de cette démarche qui implique une série d'hésitations entre la concentration sur l'examen littéraire – et artistique – de la figure allégorique de Rome en contexte italien et impérial aux XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, et une extension vers des horizons chronologiquement et spatialement plus larges, débouchant sur de nombreux rappels historiques à caractère général. Malgré la disproportion entre les 100 premières pages, embrassant l'examen de la question du mythe de Rome et de sa personnification du IV<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, et les 150 dernières pages, tout entières consacrées à sa traduction chez Dante, Cola di Rienzo, Fazio Degli Uberti et Pétrarque, la proposition de créer un parcours historique suivant le réaménagement d'un mythe et de sa transposition allégorique au centre d'un dispositif en triangle mettant en relation histoire sociopolitique, histoire des idées et histoire des formes artistiques et littéraires, aboutit à la construction d'un livre agréable à lire et assez bien documenté, tâche qui n'était pas aisée étant donné la surabondance de la bibliographie sur le sujet.

Si l'objectif minimal – suivre l'évolution du mythe de Rome au Moyen Âge à travers l'étude de sa personnification dans les sources littéraires – est donc atteint, on ne se défendra pas d'un certain malaise à la lecture des développements qui partent de cette question précise pour s'étendre vers le problème de l'enjeu de la récupération de la symbolique romaine par la ville en tant qu'organisme politique, les empereurs et la papauté. Le traitement de cette question concerne tout de même les deux tiers du livre, et sans entrer dans le détail, il souffre, singulièrement – mais pas seulement – pour le XIII<sup>e</sup> siècle, d'une sélection des sources visiblement recherchées et examinées en fonction de leur faciès « littéraire » – entendons par là œuvres poétiques, chroniques, *Mirabilia*, ou toute production d'écrivains catalogués comme humanistes – qui aboutit à de fâcheuses lacunes. De toutes les sources politiques du Duecento, pourtant déterminantes pour comprendre la formation de la pensée de Dante et Cola di Rienzo, deux acteurs majeurs du propos, seul le manifeste de Manfred aux Romains est exploité, et encore à la marge (p. 96-97), alors que les nombreuses et importantes lettres de Frédéric II et

Conrad IV (maintenant enrichies par les découvertes d'Innsbruck) concernant Rome, et un certain nombre de lettres papales fondamentales pour la question sont négligées. Il en est de même des prophéties pseudo-joachimites du XIII<sup>e</sup> siècle jadis éditées par Holder-Egger, qui pouvaient pourtant, dans le sillage des prophéties évoquées, offrir un riche matériau concernant ce que l'auteur appelle la nature « géophysique » de la cité. De même, le problème du lien entre l'allégorisation de la cité, son enjeu politique et la réflexion juridique sur les rapports entre le peuple romain défini comme habitant l'intérieur de l'ancien *pomerium*, l'Empire et l'empereur, quoique rappelé avec pertinence en introduction, n'est guère évoqué par la suite.

Ces déséquilibres étaient peut-être inévitables, étant donné l'extension du sujet. Elle explique également l'absence de recours aux travaux de divers spécialistes actuels de la politique romaine du XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle et de ses aspects symboliques (A. Collins, C. Beneš ; E. Hubert, M. Thumser, T. Carpegna-Falconieri...) qu'on ne saurait reprocher en détail pour des raisons d'énormité de la bibliographie en jeu. Un certain nombre de maladresses de forme auraient, en revanche, pu être évitées (p. 23, Rome triomphante [*sic*] sur la Dacie ; p. 57 « rendit aveugles », pour « fit aveugler » ; *passim*, habitude de mélanger substantifs français et adjectifs italiens de manière parfois aberrante, comme p. 183, vers *volgari*), etc. Ces défauts véniels pourront être corrigés dans une prochaine édition, qui motiverait également quelques rectifications plus sérieuses, car on ne terminera pas ce compte rendu sans relever quelques-unes des perles qui décorent cette allégorie de Rome, de la définition du mythe comme « récit écrit » (p. 9, ô mânes de Lévi-Strauss !) à l'obtention par Pétrarque de la dignité de comte paladin (*sic*, p. 201) et à l'affirmation conclusive que la « Rome païenne ne sera pas entièrement négligée pendant la Renaissance » (litote involontaire ?, p. 221), en passant par une inversion Innocent IV/Innocent VI (p. 14), une confusion sur la légende de l'une des figures de la procession des provinces de l'Empire représentée au folio 23v du ms. Munich, Bayerische Staatsbibliothek, ms. 4453 fol. 23 v., qui se lit clairement dans la reproduction fournie, p. 66 « Germania », alors qu'elle est donnée comme Lamagna (?) dans le texte, p. 65. Page 85, le royaume de Bourgogne-Arles de l'époque de Conrad III est mystérieusement dédoublé en deux entités. Page 94, l'aspic et le basilic foulés aux pieds par l'*Ecclesia romana* dans la miniature du ms. Hambourg, Staats- und Universitätsbibliothek 151, fol. 123v, sont longuement glosés comme « deux bêtes... petits dragons ailés qui voulaient très probablement évoquer les ennemis du christianisme », alors que le problème du symbolisme de l'aspic et du basilic est discuté en détail plus loin (p. 127) à propos des figures allégoriques créées par Cola di Rienzo pour l'édification du peuple romain. Page 96, on apprend que l'Église est comparée au corbeau ésope paré des plumes du paon dans le manifeste de Manfred aux Romains de 1265, avec un renvoi à une longue citation sans aucun rapport avec cette fable. Page 123, le modèle du chevalier courtois est répandu au XII<sup>e</sup> siècle (!) par l'école sicilienne...

Résumons : *Le Mythe impérial et l'allégorie de Rome...* présente tout de même un bon point de départ pour réfléchir à la question centrale du complexe d'idées et d'images placé au centre des interactions politiques, intellectuelles et artistiques complexes entre Empire, cité romaine, papauté au Moyen Âge, mais son titre même est porteur de l'ambiguïté qui en limite la portée : pour affronter un pareil sujet, il aurait sans doute fallu choisir plus clairement entre la question centrale, historique, et terriblement ardue du mythe impérial de Rome au Moyen Âge et de ses implications conceptuelles et politiques, et le parcours plus simple – et plus littéraire – consistant à examiner, simplement, son allégorie.

Benoît GRÉVIN

Peter Coss et Christopher Tyerman (éd.), *Soldiers, Nobles and Gentlemen. Essays in Honour of Maurice Keen*, Woodbridge, The Boydell Press, 2009, 371 p.

La parution de ces *Mélanges* est l'occasion de rendre hommage à l'œuvre considérable du médiéviste anglais Maurice Hugh Keen, *Emeritus Fellow* au Balliol College, Oxford. Ces dix-neuf articles proposent d'en consacrer l'apport autour des trois axes majeurs de recherche de l'historien : la noblesse et la chevalerie, la guerre et les soldats, le droit et la culture politique vus au travers de la notion de trahison. Des nombreuses publications de Maurice Keen portant sur ces thèmes fondamentaux de l'historiographie des dernières décennies, on peut retenir certains ouvrages essentiels. Paru à la suite de *The Outlaws of Medieval Legend* (1961), premier ouvrage aux problématiques déjà ambitieuses, *The Laws of War in the Late Middle Ages* (1965) reste une référence pour l'étude des bases théoriques et des modalités d'application du droit d'armes et du concept de guerre juste dans l'Europe tardo-médiévale. Approfondissant cette réflexion sur l'importance des normes juridiques, sociales et politiques de la guerre, Maurice Keen s'intéressa ensuite aux principes de définition et de distinction de la noblesse, et ainsi à la chevalerie, qu'il conçoit comme « un ethos dans lequel les éléments martiaux, aristocratiques et chrétiens se trouvent intimement réunis » (*Chivalry*, 1984). À ce titre, c'est tout à l'honneur de la pensée de Keen d'avoir tiré des liens entre les différents domaines de l'histoire sociale, militaire, juridique et politique de la noblesse, pour en donner une lecture cohérente et pertinente concernant, au-delà de l'Angleterre, l'ensemble de l'Europe occidentale (*Nobles, Knights and Men-at-Arms in the Middle Ages*, 1996 ; *Origins of the English Gentleman: Heraldry, Chivalry and Gentility in Medieval England, c. 1300-c. 1500*, 2002). Reflet de la vigueur de l'historiographie anglaise en ces matières, les diverses contributions rassemblent la majorité des spécialistes britanniques de la guerre et de la noblesse. Si elles se concentrent sur les derniers siècles du Moyen Âge, elles n'oublient pas les périodes antérieures. L'espace géographique visé se rapporte essentiellement à l'Angleterre, à côté de la France du XIV<sup>e</sup> siècle. Suivant les voies tracées par Maurice Keen, la réflexion se porte sur la constitution de la culture nobiliaire et la place du noble dans la société médiévale, le milieu curial et l'armée, sur l'art de la guerre et les conditions de la pratique militaire, sur la notion politique de trahison et son application dans la procédure juridique.

En ouverture de la première partie, « Noblesse et chevalerie », qui comprend près de la moitié des essais, l'étude de James Campbell souligne la multiplication des facteurs de mobilité dans la société anglo-saxonne entre le VIII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle : processus qui profite aux élites nobiliaires, celles-ci s'appuyant sur la christianisation, le développement économique et institutionnel et la multiplication conséquente des opportunités politiques. La noblesse anglaise y trouve, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les bases de sa position sociale et les éléments de sa distinction. S'y agrège l'importance des pratiques guerrières et du service militaire, qui mènent le lecteur à s'interroger ensuite, avec David Crouch, sur les origines de la chevalerie. Reprenant les travaux de Keen, Crouch perçoit la chevalerie comme un « mode de vie », « un code de conduite » formalisé au sein de la noblesse au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi qu'il s'intègre rapidement à la culture nobiliaire et courtoise, et contribue, sur la base d'un ensemble de normes précisément énoncées, à la définition d'un comportement reconnu et susceptible de justifier une hiérarchie sociale. Ce code de conduite prend vie dans l'article de Christopher Tyerman sur le milieu culturel de Louis I<sup>er</sup>, duc de Bourbon (c. 1280-1342), par lequel on constate les nécessaires relations entretenues par la noblesse au-delà de son propre cercle social. Prince de

sang impliqué activement dans les projets de croisade, fondateur de la confraternité du Saint-Sépulcre, Louis se réclamait des valeurs de la chevalerie. Les ressources et les réseaux sociopolitiques qu'il mobilise pour la croisade ne se limitaient pourtant pas au seul milieu curial et nobiliaire. Ils plongeaient dans ses possessions féodales, mais surtout s'attachaient aux élites urbaines parisiennes, à cette bourgeoisie parfois anoblíe grâce au service royal et trouvant un vecteur d'ascension sociale dans la proximité avec un duc qui veillait à la réunir et la solliciter régulièrement pour l'intégrer à ses projets politiques, religieux et militaires. Les articles suivants se concentrent sur les expressions de la culture militaire, politique et artistique née des liens entre noblesse et chevalerie. Craig Taylor offre une chronologie précise des écrits relatifs à l'art de la guerre dans l'Angleterre de la guerre de Cent Ans. Il met par là en avant l'écart face à une France plus directement touchée par les opérations, où les traités furent plus nombreux et plus larges dans leurs sources et sujets : stratégie, discipline, mais aussi principes de gouvernement en écho à la diffusion contemporaine du genre des miroirs aux princes et au débat public portant sur les normes de la guerre. Adrian Ailes s'intéresse aux dons royaux d'armoiries dans l'Angleterre des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Justifiés comme « un acte clair et formel de patronage », ces dons apparurent en 1335, sous Édouard III. Ils s'appuyaient sur les liens de plus en plus fermement établis entre la guerre, le service royal, l'honneur, la position sociale et la possession d'armoiries, ce dernier élément devenant sous Henri VI synonyme d'anoblissement. Éléments et symboles également réunis dans l'iconographie des fresques de la famille des Camoys dans l'église de Trotton, Sussex, célébrant l'association entre service de la Couronne et service des armes, devenus au XV<sup>e</sup> siècle des fondements majeurs de l'identité nobiliaire (Nigel Saul). Les articles de Jeremy Catto et de Rowena É. Archer achèvent cette analyse de la culture nobiliaire en évaluant la part de l'héraldique et des codes chevaleresques dans la piété familiale et la littérature dévotionnelle anglaise.

La place essentielle du service militaire dans les processus sociaux et politiques est plus précisément abordée dans une deuxième partie consacrée à la guerre et aux soldats. Christopher Allmand aborde le problème de la littérature de guerre dans une étude de la postérité du *Strategemata* de Frontinus, auteur romain du I<sup>er</sup> siècle, à la fin du Moyen Âge. La guerre de Cent Ans contribua indubitablement à sa diffusion, à côté du célèbre *De Re Militari* de Végèce, pour répondre tant aux questions de stratégie que de discipline militaire. La guerre fut aussi un vecteur fondamental de définition sociale et politique par le service royal. Ainsi que l'expose Andrew Ayton puis Simon Payling dans leurs essais sur les communautés militaires dans l'Angleterre du XIV<sup>e</sup> siècle et le service administratif et militaire dans la *gentry* sous Henri VI, le service du roi constituait un caractère essentiel du statut social des élites anglaises. Suivant Maurice Keen qui souligna le rôle du service militaire dans l'évolution de la *gentry*, Andrew Ayton démontre que le recrutement des armées royales au XIV<sup>e</sup> siècle reposait en grande partie sur les réseaux sociaux et les liens politiques de ses officiers, en particulier les capitaines. De même que pour le cas français, c'est en se fondant sur cette « communauté militaire » qui partageait les mêmes valeurs et une même sociabilité que le roi anglais parvint progressivement, par la mise en place de structures institutionnelles et d'une réglementation cohérente, à établir les bases d'un service militaire royal au sein d'une armée professionnalisée. Au XV<sup>e</sup> siècle, la pratique militaire restait courante parmi la *gentry*, même si la guerre pouvait occasionner des pertes financières substantielles, comme le montre Simon Payling. La carrière administrative complétait celle des armes, par exemple grâce à l'élection au Parlement. Sous Henri VI, ce coût favorisa la distinction progressive entre deux catégories de *gentry*, l'une se consacrant spécifiquement au service militaire. Ce fut pour Payling « une cause profonde de la perte de la France lancastrienne ». Concernant justement

les conquêtes lancastriennes en France, Anne Curry livre une étude pionnière sur la fonction sociale et politique des femmes de soldats pendant la guerre après le traité de Troyes. Cas spécifique, les mariages mixtes purent apparaître, rarement avec succès, comme des moyens d'enraciner la présence anglaise en Normandie et de favoriser l'unité entre les deux nations. Dans une optique plus concentrée sur l'histoire militaire, les articles de Michael Prestwich sur l'approvisionnement des châteaux et de Michael Jones sur les campagnes de Bertrand du Guesclin pendant les trêves de Bruges (1375-1377) illustrent le caractère particulier de ces périodes de suspension des hostilités. Finalement peu respectée, la trêve permit au connétable une série de victoires stratégiques en Périgord, en accomplissant un travail minutieux de reconquête locale, en s'impliquant rigoureusement dans la direction des opérations, et en s'appuyant sur un noyau de capitaines bretons expérimentés, qui le suivaient depuis une ou deux décennies et s'intégraient. Les trêves mettaient également à l'épreuve les méthodes de ravitaillement des châteaux. Michael Prestwich démontre la présence de *dead stores* assurant l'approvisionnement des garnisons dès les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles en Angleterre. La royauté chercha parallèlement à garantir la discipline militaire en interdisant les prises arbitraires sur la population, dont le paiement fut exigé dès la *Magna Carta* (1215).

La troisième et dernière partie, « La trahison, la politique et la cour », traite des liens entre la guerre, le pouvoir et la justice. Peter Coss analyse un procès pour trahison impliquant trois chevaliers en 1225, et dont la conduite comme les plaidoiries font apparaître le caractère fondamental, dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, des valeurs chevaleresques dans la culture politique et juridique de l'Angleterre médiévale. Matthew Strickland l'illustre par le cas plus tardif du procès pour trahison d'Andrew Harclay (1323), condamné à mort, ses titres confisqués. L'exécution s'accompagna de la dépossession de la chevalerie et des armoiries. Elle forme le premier exemple d'un lien direct entre crime de trahison et dégradation publique, faisant du règne d'Édouard II un moment important d'innovation dans l'utilisation par la justice royale des symboles sociaux et des concepts politiques dans les rituels d'infamie. Au XV<sup>e</sup> siècle, la guerre et la conquête normande attisèrent la peur de la trahison. Elle contribua selon Juliet Barker à entretenir un certain écart face aux populations locales et joua un rôle non négligeable dans la prise des villes pendant la reconquête française. Les articles de Gerald Harris et de Malcolm Vale concluent ce large tour d'horizon en s'intéressant aux liens entre le pouvoir royal et la cour. Pour G. Harris, la Maison du roi (*Royal Household*) ne formait pas seulement « le centre opérationnel du patronage royal et du pouvoir », mais aussi l'expression de « l'honneur et du domaine du roi », ce qui contribua à en étendre la taille et les dépenses. Richard Plantagenet, duc d'York, fut chargé comme *Lord Protector* d'en réformer le fonctionnement en 1454, alors que la royauté se trouvait affaiblie. Avec l'appui du Parlement, il s'attacha à circonscrire la Maison royale « au seul statut d'un établissement domestique » tout en respectant les principes fondateurs – la dignité et l'inviolabilité du roi –, sans véritablement parvenir à la maintenir en dehors du contrôle croissant des Yorkistes. Malcolm Vale livre une ultime réflexion sur la contingence et le devenir des objets historiques à partir de l'étonnant itinéraire de deux aiguères parvenues, depuis la cour médiévale d'Henri II, à celle du royaume d'Asante dans l'Afrique occidentale du XIX<sup>e</sup> siècle. Perdant leur usage initial purement utilitaire, les objets prirent en Afrique une fonction symbolique et sacrée liée à l'arbre fétiche du palais curial, alors que la cour royale africaine conservait des ressemblances étonnantes avec celle d'Henri II : exemple d'un transfert culturel hétéroclite au travers de l'espace et du temps.

Loïc CAZAUX

Valérie Deplaigne, *L'Héritage de Marie de La Roche-Guyon : un conflit entre deux nobles lignages normands à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, Collection « Mnémosyne », 2009, 297 p.

L'ouvrage de Valérie Deplaigne, consacré à une figure féminine du XV<sup>e</sup> siècle, celle de Marie de La Roche-Guyon, est la version publiée d'un mémoire de première année de master soutenu à l'Université de Cergy-Pontoise en septembre 2006. L'auteure a travaillé principalement à partir du chartrier du château de La Roche-Guyon, conservé aujourd'hui aux archives départementales du Val-d'Oise ; elle s'est intéressée plus particulièrement à une enquête du parlement de Paris de 1502, relative au procès qui opposa, quelque trente années plus tôt, Marie de La Roche-Guyon à ses deux fils pour l'obtention de son douaire et la récupération de biens meubles. Une édition de l'enquête (80 pages) est proposée en annexe à la fin de l'ouvrage.

L'histoire du lignage de La Roche-Guyon avait certes déjà fait l'objet d'études, à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; un érudit local – Émile Rousse – lui consacra notamment plus de 700 pages. V. Deplaigne reconnaît, du reste, s'être beaucoup appuyée sur ses ouvrages, d'autant que leur auteur avait alors accès à des documents intacts ou non encore disparus, dont il donne des citations par larges extraits. Mais, loin de reprendre le dossier dans des perspectives chronologiques ou généalogiques, V. Deplaigne souhaite ici se consacrer à l'étude du cas de Marie de La Roche-Guyon, en utilisant pour se faire les méthodes de l'histoire du genre et de la microhistoire. Le but avoué étant de se demander en quoi la situation de Marie est – ou non – révélatrice d'une place ambiguë de la femme dans la société de la fin du Moyen Âge, une société *a priori* bien davantage favorable aux hommes, mais où les femmes disposent peut-être de certains moyens d'action. L'ouvrage est ainsi divisé en trois parties : une première traite de la gestion des biens et des rapports de famille ; une seconde s'intéresse au « combat de Marie pour devenir une mère et une épouse respectée » ; une troisième traite du problème des « femmes dans un monde d'hommes ».

Les conclusions de l'étude sont conformes à ce que nombre de travaux récents, même s'ils ne relèvent pas forcément de la démarche assumée de l'histoire du genre, ont permis d'établir concernant la condition des femmes nobles au Moyen Âge. Les questions patrimoniales conditionnent de toute évidence leurs rapports avec le clan familial. Le remariage en toute indépendance est mal vu et source de conflits sans fin avec le premier cercle de famille. Le droit fournit toutefois à toute femme noble un tant soit peu décidée à s'imposer une arme de choix ; la plupart du temps, elle en connaît les règles et sait en user à bon escient. Le cas de Marie de La Roche-Guyon n'échappe pas à la règle : dans tous les conflits rapportés, elle se défend fort bien ; loin de se révéler faible, elle fait plutôt figure de forte femme. Il y a là sans conteste un type social, dont d'autres figures ont été étudiées dans des ouvrages récents ; ouvrages dont une lecture peut-être plus attentive aurait sans doute permis à l'auteure de nuancer et de compléter son propos, comme la problématique posée. Au moment, notamment, des conclusions à tirer du « cas Marie », la figure de l'intéressée aurait ainsi gagné à être mieux située par rapport à certaines de ses contemporaines.

Le dossier, assurément, est riche, et l'un des mérites de l'ouvrage est précisément de donner une édition de l'enquête source : en dépit de quelques fautes de transcription, celle-ci permettra, en effet, aux spécialistes de la fin du Moyen Âge d'avoir accès à un document qui fourmille de détails sur la vie conjugale, le quotidien des femmes de la noblesse, les conflits familiaux et les rapports de force. À cet égard, on peut parfois regretter l'exploitation incomplète de la matière : bien des thématiques, pourtant fondamentales pour l'histoire du genre qui constituait l'angle d'approche

souhaité, auraient ainsi gagné à être davantage développées. Prenons le thème, délicat, de la « parole féminine » : l'auteure s'attarde, par exemple, sur l'argument en procès de l'amour que la mère porte à ses enfants, en y voyant des « traits spécifiques de la parole féminine » ; il y a là pourtant un argument de « droit naturel » on ne peut plus classique et récurrent dans les plaidoiries. En revanche, sans doute aurait-il fallu s'attacher davantage aux paroles très dures de Marie commentant le caractère de ses deux fils, dans la mesure où il est rare de trouver trace de tels propos et où ceux-ci posent véritablement la question d'un amour maternel déçu, voire carrément absent. De même, le couple formé par Marie et son premier époux Michel d'Estouteville aurait mérité plus ample analyse, car le type social du mari abusif est fondamental pour bien saisir les rapports de force qui souvent s'établissent à l'intérieur du ménage.

Pour autant, ce travail, qui n'est pas un travail de thèse, mais correspond – il convient de le rappeler – à une première année de master, est encourageant. Son auteure s'est confrontée à un important dossier d'archives ; elle a beaucoup lu, en histoire sociale, comme en histoire du droit ; et elle se pose bien souvent les bonnes questions. On ne peut donc que souhaiter la poursuite d'une recherche dont les premiers fruits sont d'ores et déjà prometteurs.

Michelle BUBENICEK

Guillebert de Lannoy, *Cesty a poselstva* [voyages et ambassades], édition et commentaires par Jaroslav Svátek, Martin Nejedlý, Olivier Marin et Pavel Soukup, Prague, CMS, Scriptorium, 2009, 264 p., ill., cart., bibliogr., index, résumé en français.

Préfacée par le professeur F. Šmahel, cette première édition en langue tchèque des récits de voyage de Guillebert de Lannoy (1386-1462) présente un personnage jusque-là uniquement connu du public local pour avoir été l'un des – rares – témoins étrangers de la prédication de Jean Hus contre les indulgences. Quatre substantiels chapitres servent d'introduction au texte médiéval. Dans le premier, Pavel Soukup, médiéviste tchèque spécialiste des hussites, analyse le contexte large, politique, religieux et intellectuel dans lequel se meut Guillebert. C'est surtout le renouvellement de l'idée de croisade pour la défense de la chrétienté menacée qui retient son attention. P. Soukup la retrouve sur tous les fronts, des Balkans à la Bohême hussite, de la *Reconquista* aux *Preussenreise*. Vient alors le moment de replacer l'action de Guillebert dans son cadre plus étroit, celui de la politique bourguignonne. C'est ce que fait Olivier Marin, historien français du hussisme, en montrant comment la position diplomatique de Philippe le Bon l'amène à dresser des projets de croisade, qui sont en outre particulièrement en harmonie avec la culture chevaleresque propre à la cour des Grands Ducs d'Occident. Cependant, comme le montre Olivier Marin, le contexte du moment impose dans ce domaine de sensibles variations de la politique ducale. Au service de celle-ci, on retrouve Guillebert dont le jeune médiéviste tchèque Jaroslav Svátek reconstruit le lignage et la féconde carrière de combattant, de voyageur, d'espion, de gouverneur, de diplomate ; conseiller et serviteur apprécié du duc, il atteint un niveau de fortune qui est l'arrière-plan indispensable à la compréhension de ses expéditions. Il revient alors à Martin Nejedlý, connu pour ses travaux sur l'histoire médiévale tchèque et française, de replacer les œuvres de Guillebert dans la littérature de l'automne du Moyen Âge. Très lié dans sa jeunesse

à Jean de Werchin, Guillebert a connu et pratiqué la poésie lyrique et courtoise du temps, avec la fascination qu'elle éprouve pour la croisade et le voyage lointain ; à la cour de Bourgogne, la floraison de littérature chevaleresque témoigne des mêmes aspirations ; ses voyages le montrent à la fois pèlerin et soldat, mais toujours curieux des pays traversés ; comme tel, il s'avère bien représentatif de la littérature de voyage qui se développe alors, comme le montre la comparaison que M. Nejedlý développe avec Bertrand de la Broquière.

Le texte lui-même est traduit par J. Svátek sur le premier manuscrit de Bruxelles et l'ancienne mais rigoureuse édition de Charles Potvin (1878). La découverte postérieure d'un troisième manuscrit ne change pas fondamentalement le texte. Destiné à un public éclairé, le texte ne comporte pas d'apparat critique ni de renvoi systématique au manuscrit, mais est amplement pourvu de notes explicatives. Pour autant que nous puissions en juger, le tchèque adopté pour la traduction est une langue moderne, dans un souci de clarté et de fidélité à l'original. Les cartes (hélas sans échelle) et les nombreuses illustrations, qui viennent à l'appui tant des analyses que du texte (dont deux, à notre connaissance, encore inédites : ms de l'épopée *Wilhelm von Wenden* d'Ulrich von Etzenbach, Hanovre, Hs IV.488 et du traité de Nicolas de Cues *De concordia catholica*, Berlin ms. Ham.198), font honneur à la qualité de l'édition actuelle en Bohême.

Cette édition livre au lecteur tchèque des textes de voyages fondamentaux du XV<sup>e</sup> siècle et les clés historiographiques les plus récentes pour bien les lire. Pour l'historien francophone, qui n'est pas forcément familier de la littérature en langue slave, les *Cesty a Poselstva* n'en sont pas moins une édition à connaître, et la preuve réjouissante de la vitalité de la collaboration historique franco-tchèque.

Nicolas RICHARD

Laurent Vissière, Sans point sortir hors de l'ornière. *Louis II de La Trémoille (1460-1525)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Études d'histoire médiévale », 2008, 613 p.

Genre longtemps marginalisé, la biographie ne réapparaît que timidement dans les études historiques. Exposant le *pari biographique* dans sa récente analyse historiographique (2005), François Dosse évoque une progressive « levée d'écrou » depuis les dernières décennies. Les travaux de Georges Duby sur Guillaume le Maréchal (1984) puis de Jacques Le Goff sur Saint Louis (1996), dans lesquels l'individu apparaît comme clé de lecture de son temps, y contribuèrent très probablement. Pour la fin du Moyen Âge, cette revalorisation se fit essentiellement dans le sillage de l'histoire sociale et politique de la noblesse. À ce titre, quarante ans après les biographies croisées d'André Bossuat sur Perrinet Gressart et François de Surienne (1936), la thèse de Werner Paravicini sur Guy de Brimeu (1975) fait référence en la matière. L'ouvrage illustre l'intérêt renouvelé des historiens de la fin du Moyen Âge et de la prémodernité pour les principes du lien politique et du service de l'État ou du prince.

Selon cette orientation, Laurent Vissière, maître de conférence à l'Université de Paris IV, tend par cette vie de Louis II de La Trémoille à relever le « défi » de la « mise en perspective » du personnage avec son environnement social, politique et culturel. En écho aux travaux de Steven J. Gunn sur Charles Brandon, duc de Suffolk (1988), ou de David Potter sur Oudart du Biez (2002), il choisit pour cela un courtisan et chef de guerre. Favorisée en France par les travaux de Philippe Contamine – qui dirigea la thèse de l'auteur ici publiée – l'étude des rapports entre la guerre, la

noblesse et la construction du pouvoir monarchique apparaît en effet comme l'un des domaines les plus privilégiés par la lente redécouverte du genre. Grâce à l'apport considérable du chartrier de Thouars et de la correspondance de Louis II, l'auteur s'appuie sur un corpus de sources divers et complets pour donner chair et sang au personnage, d'abord dans une perspective chronologique, puis en fonction de ses différents cercles d'existence, depuis les conditions de sa vie politique jusqu'aux modalités des « rythmes quotidiens » de ce grand seigneur.

Avec malice, Laurent Vissière désinvestit le personnage des pièges de la biographie en remettant en question l'image éthérée de « chevalier sans reproche » laissée à la postérité par le *Panegyric* de Jean Bouchet (1527), proche des La Trémoille. L'« ornière » dont Louis II se vantait de ne point sortir laissa certes une grande place à l'activité militaire, mais moins en vertu de prouesses chevaleresques que d'un constant attachement de ce noble au service du roi. Louis II y trouva les garanties de sa carrière politique de courtisan et les bases de la conservation de son patrimoine seigneurial. Intégré à la cour de Louis XI par l'entremise de son oncle Georges II de la Trémoille, puis distingué sous Charles VIII grâce au soutien des Beaujeu lui offrant sa première pension et un beau parti matrimonial en la personne de Gabrielle de Bourbon-Montpensier, Louis ne quitta plus l'entourage du roi jusqu'à sa mort sur le champ de bataille de Pavie en 1525. Dès lors se profilaient les deux moteurs de cette roue qu'il choisit comme symbole : les armes et la faveur. Brillant lors de la Guerre folle par la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), il obtint de ses faits d'armes la restitution par le roi de la vicomté de Thouars, héritage précédemment confisqué. Thouars, par son château rénové, sa collégiale renfermant le caveau familial, devint la « capitale » d'un patrimoine seigneurial rationnellement constitué dans l'Ouest du royaume, et doublé d'un portefeuille de charges de lieutenant général, capitaine, amiral, gouverneur qui confèrent à Louis II une influence s'étendant de la façade atlantique à la Bourgogne.

Les La Trémoille s'appuyaient pour leur gestion seigneuriale sur des structures centralisées et une clientèle de familles de moindre noblesse pourvue des terres concédées par le grand seigneur et profitant, à son service comme maître d'hôtel ou lieutenant, de ses émoluments. Au niveau local, des officiers représentaient Louis II en fonction de leurs prérogatives militaires, comptables, ou juridiques : capitaines-châtelains, receveurs, procureurs. Une Chambre des comptes à Thouars supervisait les affaires financières, à laquelle s'adjoignait un Trésor des chartes. Louis suivait toute fois le roi en sa cour et en ses guerres, et le couple témoigna d'une efficace répartition des activités entre les affaires publiques dévolues à l'homme et les affaires privées à la femme, depuis la direction de la « maison » jusqu'à la prise en charge de l'éducation des enfants et la conservation de la bibliothèque familiale.

De fait, c'est en homme de guerre et surtout en courtisan que Louis II s'attacha à construire sa postérité, poussant au profit de la perpétuation du lignage son fils, mort prématurément à Marignan, puis son petit-fils dans « l'ornière » tracée par ses propres pas. « L'économie de la faveur » garantit une part importante de ses revenus grâce aux pensions et gages. Chaque avènement royal fut pour lui l'occasion de se voir confirmer ses différentes charges. Siégeant dès 1484 au conseil, membre de l'ordre de Saint-Michel et rapidement nommé chambellan puis premier chambellan (1488, 1495), la vie de Louis II se mêla régulièrement à celle du roi et de sa cour itinérante, qui se présente, après le champ de bataille, comme son second lieu de présence continue. Sa charge de gouverneur en Bourgogne le conduisit à renforcer son statut de représentant du pouvoir royal.

Avec pertinence, Laurent Vissière souligne le principe essentiel pour ce noble que constitue le service du souverain et de la chose publique. Héritier d'une puissante famille, mais trop dépendant de la faveur royale et ne pouvant s'appuyer sur des

possessions seigneuriales larges, Louis II de la Trémoille participe de cette aristocratie qui, au tournant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, trouva dans le service militaire et administratif les éléments prépondérants de sa réussite politique et sociale. Le roi fit de ces lignages formant sa cour ses principaux appuis pour tenir les provinces et mener ses guerres. Fondement primordial de la distinction nobiliaire, la guerre constituait naturellement pour les La Trémoille le second pan obligé du service royal. Guerre souvent rationnelle et technique plus que chevaleresque, menant Louis II à participer à six grandes batailles et à suivre activement les diverses expéditions militaires royales en Italie, dont l'auteur nous livre les détails par une minutieuse analyse.

C'est avec plaisir que le lecteur suivra cette quête par l'historien de l'existence passée d'un homme qui fut au premier plan des événements de son temps.

Loïc CAZAUX

Pierre Choinet, *Le Livre des trois âges, fac-similé* du manuscrit, édition critique de Lydwine Scordia, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2009, 266 p., ISBN 978-2-87775-459-0, 42 €.

Le *livre des trois âges* est un manuscrit conservé en un unique exemplaire, de trente-trois pages, orné de douze magnifiques miniatures attribuées récemment par François Avril à celui que l'on nomme le Maître de l'échevinage de Rouen. Le texte lui-même est un curieux petit poème moral, où l'on trouve une apologie du bon gouvernement. Écrit sans doute dans la dernière année de la vie de Louis XI, entre 1482 et 1483, le manuscrit ne refait surface qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1878, Léopold Delisle lève le voile sur l'auteur, caché derrière une anagramme, le Rouennais Pierre Choinet, astrologue et médecin du roi ; quelques années plus tôt, celui-ci avait rédigé ce que l'on a parfois considéré comme le testament de Louis XI, le *Rosier des guerres*, qui est un miroir au prince, très politique, destiné à l'éducation du jeune dauphin. Le *livre des trois âges* est plus énigmatique, mais d'une certaine manière il vient compléter le *Rosier des guerres* et son destinataire est bien le roi. « Objet littéraire non identifié », il n'est ni tout à fait un miroir au prince, ni un pèlerinage de la vie humaine ; c'est à la fois le bilan d'une vie, un art de bien mourir et un examen de conscience proche du *Miroir de l'âme* de Jean Gerson. Des trois âges, jeunesse, maturité, vieillesse, la vieillesse se taille la part du lion, et son vice principal, l'avarice, est bien l'avidité fiscale. Les âges de la vie servent de cadre à des développements sur la chasse, la guerre, la métaphore du corps politique dont le roi est le cœur, la métaphore pastorale, et un ABC de la foi. C'est cette indécision du genre littéraire et cette hétérogénéité tissée de lieux communs, qui ont longtemps refroidi l'intérêt des spécialistes. Et le mérite de Lydwine Scordia est d'avoir été y voir de plus près. Tout s'éclaire lorsque l'on considère les circonstances. Ce n'est pas un ouvrage sur un thème précis, c'est un message personnel, un individu parle à un autre individu à un moment décisif de sa vie. À un roi moribond, rasant avec la mort et multipliant follement la quête des reliques, Pierre Choinet dit qu'il faut penser au salut de l'âme plus qu'à celui du corps ; et à l'avenir du royaume. Il développe toute une prophylaxie du corps politique, n'hésitant pas à égratigner au passage les nobles, « qui sans grand labeur trouvent leur table mise », et mettant en scène un roi berger par trop inattentif aux dangers qui menacent ses brebis. Cette critique à peine voilée de l'impitoyable pression fiscale de Louis XI est d'autant plus à l'ordre du jour que l'avènement proche du nouveau roi risque

d'entraîner des troubles. Le texte éclaire les derniers temps d'un règne et les angoisses qui les surplombent. Mais ce qui pourra aussi intéresser le lecteur, à côté d'un style souvent populaire et proche de l'oral, c'est l'originalité du projet éditorial : convaincre le roi de l'importance de son salut, mais aussi apprivoiser le roi chasseur en lui offrant de magnifiques miniatures. Car il s'agit bien d'un cadeau ; d'où l'appel au Maître de l'échevinage de Rouen, qui ici va vers la plus grande simplicité et la plus grande efficacité. Et le lecteur ne pourra éviter de se poser la question, ce cadeau que l'on ne retrouve pas dans les bibliothèques des successeurs de Louis XI, est-il jamais parvenu à son destinataire ou s'est-il égaré en route ? En tout cas, un très bel objet, qui, grâce aux commentaires de Lydwine Scordia, éclaire les mentalités en cette fin du Moyen Âge.

Jean-Louis ROCH

Marie Bouhaïk-Gironès, Jelle Koopmans, Katell Lavéant (dir.), *Le Théâtre polémique français (1450-1550)*, Rennes, PUR, coll. « Interférence », 2008, 212 p.

Cet ensemble d'une douzaine d'études se donne pour objectif de définir la « place de la polémique sur la scène », à travers des analyses de pièces du théâtre profane de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance. L'ouvrage se présente davantage comme une suite de communications ou d'exposés que comme un livre structuré autour de deux ou trois thématiques ou axes qui contribueraient à dégager de grandes tendances. Cela s'explique peut-être par le caractère programmatique d'une recherche en cours, dont les résultats sont encore en « gestation ». L'absence d'index rend le maniement du recueil peu commode. On aurait aimé que l'ensemble des pièces citées fût répertorié, qu'une bibliographie récapitulative des travaux récents sur le domaine ait été présentée.

L'objectif était ambitieux. Les recherches sur le théâtre profane tardo-médiéval se heurtent à des difficultés majeures : on connaît le caractère hermétique de certains textes qui déroutent les meilleurs des philologues, il n'est pas inutile de le rappeler de manière liminaire pour relativiser l'ampleur des découvertes annoncées. S'y ajoute notre ignorance des sources, qui interdit souvent de cerner le cadre historique et culturel dans lequel les pièces sont nées. Pour être correctement identifiés, noms propres, jeux de mots, symboles, images, ont besoin d'un « savoir extratextuel ». Cette identification est indispensable pour leur compréhension. À défaut d'éléments tangibles, on se rabat sur les canons de la théorie et de la sémiotique pour interroger, classer, ordonner les textes. C'est l'impression que l'on ressent à la lecture d'Estelle Doudet qui ouvre le recueil par une réflexion sur les soties et les moralités. On évolue un peu à l'aveugle entre la « complexification référentielle des personnages » des soties, et le « système herméneutique stable » des moralités. La lecture « immanente » ou interne laisse peu de place à une approche contextuelle ou à l'interprétation, ou alors cela est fait de manière trop isolée et maladroite. L'image du bonnet à une seule oreille des sots dans la *Sotie des Béguins*, une des pièces citées, souligne, à juste titre, l'impossibilité d'une critique politique face à la censure, mais l'interprétation est d'Émile Picot (*Recueil général des sotties*, pièce XV, p. 291). On aurait aimé que l'emprunt fût assumé comme tel, ce qui n'est pas le cas.

Il est bon de revenir, même avec le peu de moyens dont nous disposons, à une approche culturelle et historique, ce qui est la tendance de la plupart des études de

ce recueil, mais avec des résultats inégaux. On pourrait déjà commencer par compléter la liste des textes existants. On notera ainsi l'absence de pièces majeures, dont le caractère polémique est incontestable. Oubli d'autant plus surprenant que ces textes sont connus, soit parce qu'ils ont déjà été publiés, soit parce qu'ils ont fait l'objet d'analyses et d'enquêtes dans des publications récentes. Par ailleurs, des périodes historiques incertaines, nourries d'affrontements, se reflètent dans l'expression théâtrale. Un exemple : les années 1483-1486, après la mort de Louis XI, alors que la disparition du roi ouvre une période d'incertitudes propices à l'expression d'une opinion publique *via* le théâtre.

Pour la période postérieure, les liens sont établis, parfois de manière ténue mais plus significative : l'intérêt polémique est net dans deux pièces étudiées par Denis Huë, qui datent de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> siècle, et dans lesquelles s'exprime la « dimension collective de la foi normande ». Ce que l'on observe, c'est que bien souvent le contexte géographique est microrégional et que l'effet d'actualité, souvent vif, est seul perçu par ces pièces.

Deux autres études vont dans le même sens. La première, celle de Marie Bouhaik-Gironès, s'interroge sur la figure de l'astrologue dans la *Sotie de l'Astrologue*. Elle pose opportunément la question de la censure, à propos d'auteurs qui sont souvent aux prises avec le pouvoir politique sous ses différentes formes, qu'il s'agisse du roi ou de la cour, du Parlement, de l'Officialité. Il est possible que la pièce soit contemporaine du *Recueil des célèbres astrologues* de Simon de Phares. Pourrait-il en être l'auteur ? s'interroge MBG. On attendait surtout qu'il fût rappelé que la pièce s'inscrit dans une longue tradition de l'astrologie depuis le XIV<sup>e</sup> siècle (Nicole Oresme, Philippe de Mézières...) et que cette inspiration n'est pas absente du théâtre profane même comme l'illustre la *Moralité à six personnages* d'une dizaine d'années antérieures. Autre bémol plus sérieux dans ce genre d'étude : on regrettera l'absence d'une réflexion sur la langue, d'une approche lexicographique, qui est fondamentale devant ce type de textes. Les allusions et les visées politiques sont plus difficilement perceptibles dans le *Mystère de sainte Barbe* étudié par Mario Longtin. Enfin dans un autre genre, une étude ouvre une piste nouvelle, c'est celle de Katja Gvozdeva sur les contextes ludiques, rituels et polémiques du *Jeu du Sacre*. L'hypothèse, anthropologique, est audacieuse : elle consiste à noter qu'à la différence du modèle normatif du tribunal, le Jeu propose un scénario « spécifique du conseil charivarique des sociétés joyeuses ». On aurait, ce qui est fort intéressant, une sorte de modèle jouant un rôle important dans la régulation des conflits.

Le rôle des moralités religieuses dans les débats d'idées, les prises de position parfois violentes, au début du XVI<sup>e</sup> et tout au long du siècle, sont naturellement importants. Tout cela est discuté dans quatre études de Franck Manuel, Katell Lavéant, Charles-Antoine Chamay et Olga Anna Dull. Elles s'inscrivent dans la suite des travaux bien connus de Jonathan Beck qui avait renouvelé la question dans les années 1970 et 1980 après les recherches pionnières de Raymond Lebègue et d'Émile Picot. D'autres approches en revanche sont plus aventureuses, et pas toujours convaincantes, comme celles de Taku Kuroiwa sur l'utilisation des octosyllabes à rimes plates dans les soties imprimées. Il n'est pas certain qu'une comptabilité des mètres soit suffisante pour être discriminante. L'impact, épistémologiquement, est pauvre. Une étude plus solidement argumentée d'Alan Hindley sur le théâtre antipapal et les trois textes dramatiques du XVI<sup>e</sup> siècle de Jean Lemaire de Belges et de Gringore, deux textes grands maîtres du début du XVI<sup>e</sup> siècle, donnent du corps à une réalisation éditoriale qui a ses lacunes, certes, mais aussi ses tentatives d'approfondissement méritoires. On pense à la publication en annexes de documents d'archives par Katell Lavéant sur le théâtre. Ce genre

de publications est naturellement essentiel à une meilleure connaissance du milieu de production et de circulation des œuvres. On en attend d'autres qui nous éclaireraient également sur les interférences entre histoire judiciaire et histoire théâtrale, une des riches pistes ouvertes par les recherches actuelles sur le théâtre médiéval.

Il faut toute l'énergie de Jelle Koopmans, l'un des coéditeurs du livre, pour redonner des couleurs à un recueil de textes souvent atones et lui assurer une cohérence. Comme souvent le polémiste prend le pas sur le chercheur<sup>1</sup> : il annonce un nouvel âge d'or de la critique théâtrale aux gens « naïfs » et aveuglés par les découpages disciplinaires et historiques mal maîtrisés. C'est une sorte d'activisme polémique, un peu tapageur, qui peut hérisser certains, mais il n'est pas mauvais de rappeler quelques principes. Outre une étude sur le théâtre et l'Université de J. K., fort originale et convaincante, on relèvera l'intention proclamée de « décloisonner » le théâtre médiéval, de le rapprocher des sciences humaines. Cette reconversion des études théâtrales est à coup sûr ce qu'il y a de plus fécond, même si le jeu risque d'être frustrant, tellement la découverte d'éléments intéressants (pour la plupart déjà publiés par les pères fondateurs de la recherche sur le théâtre médiéval) est aléatoire. Mais on peut espérer la mise au jour de quelques pépites... C'est ce qu'on peut souhaiter de mieux à la jeune équipe des chercheurs dynamiques qui signent ce recueil.

Joël BLANCHARD

*Le Destin des rituels : faire corps dans l'espace urbain, Italie-France-Allemagne. Il destino dei rituali : « faire corps » nello spazio urbano, Italia-Francia-Germania,* Gilles Bertrand et Ilaria Taddei (éd.), Rome, ÉFR, coll. « École française de Rome », 2008, 550 p.

« *Non abbiamo precedenti. Tanto meglio. Inventateli.* » La citation introductive vient d'une lettre envoyée par Francesco Crispi à Cesare Correnti peu de temps après la mort du roi Victor-Emmanuel II, survenu le 9 janvier 1878. Cette mort provoqua une série de questions fondamentales en ce qui concerne les cérémonies funéraires et par conséquent l'autoreprésentation de la jeune nation italienne dont le roi décédé fut le premier monarque. C'est donc à bon escient que Catherine Brice lui réserve une place centrale dans ses réflexions sur « La religion civile dans l'Italie libérale » (p. 329-360, ici p. 347s.) qui explorent les différents axes de questionnements proposés par les directeurs du présent volume. Car, si le thème des rituels ne peut plus surprendre dans le domaine de la recherche historique – qu'il s'agisse des analyses de la « politique symbolique » si bien étudiée par les médiévistes, ou des études sur la dimension rituelle du monde politique contemporain –, les coordinateurs de cet ouvrage collectif ont réussi à motiver leurs collègues à explorer des aspects moins connus.

La longue préparation de ce volume, dont les contributions ont été discutées pendant plusieurs années lors de quatre rencontres à l'Université de Grenoble entre 2002 et 2003 et un colloque organisé à Rome en 2005, a manifestement permis d'obtenir

1. Emporté par sa fougue, J. K., qui est un fin connaisseur du théâtre médiéval, adopte dans sa préface un système à deux niveaux de commentaires : la parenthèse et le crochet dans le fil même du texte. Une sorte de commentaire à tiroirs, qui lui permet à la fois de multiplier les références et de régler des comptes. La méthode est nouvelle, sportive, nous ne l'avons rencontrée nulle part ailleurs, mais il n'est pas certain que cela ajoute de la clarté au débat.

une grande cohérence entre les questionnements abordés par les auteurs, qui vont de la période du bas Moyen Âge jusqu'au monde contemporain ; à quoi vient encore s'ajouter un texte d'histoire antique, consacré à l'étude du développement des Lupercales, rédigé par Marie-Claire Ferrière, qui souligne la dynamique sociale de cette fête et retrace son histoire entre la dimension païenne de ses origines et le processus de distanciation des élites christianisées (p. 21-40). Bien que la question du « faire corps », donc de la création à la fois symbolique et concrète des groupes sociaux au sein des communautés urbaines au moyen des rituels, reste toujours au cœur des réflexions, la véritable innovation des différentes approches réside surtout dans une nouvelle manière d'aborder la dimension historique du phénomène des rituels. Car souvent les approches des historiens, dont Taddei donne un bref aperçu dans l'introduction (p. 1-11), tournaient autour de la question des origines ou bien de la signification originale des rituels, entraînant ainsi des impasses et une concentration peu fertile sur des questions visant, entre autres, l'« essence » du rituel.

Mais plus que la question de savoir s'il s'agit, dans un cas donné, « vraiment » d'un rituel, ce qui semble plus intéressant c'est l'accent mis sur les effets sociaux et l'histoire proprement dite des rituels et des actions ritualisées. Ainsi, Taddei souligne à juste titre les traits mobiles du rituel, « sa polysémie, sa plasticité et sa fluidité » (p. 10) et ses conséquences historiques, car « à chaque époque nous assistons à la construction, désagrégation, transformation, hybridation, manipulation et recomposition du rituel » (p. 10s.). La lecture du volume montre donc que le choix du « faire corps » dans le milieu urbain a contribué à établir une cohérence entre les objets analysés, mais que le véritable dénominateur commun entre les contributions réside dans ce constat central et programmatique réalisé par les directeurs de cette étude collective. Bien plus que l'analyse des rituels dans l'espace urbain (et en fait l'espace en tant que phénomène à part entière joue un rôle un peu marginal dans la majorité des textes), c'est donc l'étude de l'historicité de ces rituels et de leur dynamique qui peut servir au lecteur de fil conducteur. Ceci n'est pas entièrement nouveau, car le *Sonderforschungsbereich* (groupement interdisciplinaire de recherche) 619 à l'Université de Heidelberg, fondé en 2002, est consacré à l'analyse de la « dynamique des rituels » –, et on peut donc regretter que les travaux réalisés dans ce cadre n'aient pas été pris en compte par les auteurs.

Or, ce regret est bientôt remplacé par la fascination que suscite la riche palette des études, surtout celles qui reconstituent l'histoire d'un rituel sur une longue période : ainsi l'analyse du don de la « rose d'or » par les pontifes romains (Marina Caffiero, p. 41-72) réunit de manière paradigmatique toutes les dimensions du programme de recherche proposé. L'auteur se pose la question des origines – qui nous mènent de manière floue à la fin du XI<sup>e</sup> siècle –, mais loin de s'arrêter là, elle suit le développement de l'objet lui-même (qui, de simple fleur, est devenue une structure complexe, p. 51), du rituel qui l'entoure et finalement aussi de la dimension du genre, car si la rose fut d'abord donnée aux hommes qui se sont distingués en tant que protecteur de l'église et de la foi, le don de la rose d'or devient indubitablement « un rituale per le donne » à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (p. 60-69). Qu'il s'agisse ici d'une nouvelle signification ne diminue en rien la valeur symbolique de la pratique à l'époque moderne, surtout parce que les contemporains croyaient à l'âge vénérable du rituel. Ainsi le Jésuite Antonio Baldassarri écrivait encore en 1759 que « à certo que la Rosa sia antichissima » (p. 57).

Ce constat nous mène à un deuxième élément qui semble être nécessaire pour enrichir et stabiliser la réalité dynamique des rituels, c'est-à-dire la fiction de l'Antiquité et la force de la tradition, bien que celles-ci ne constituent souvent qu'une invention. Si le don de la rose d'or change plusieurs fois de signification au cours de son histoire, d'autres rituels constituent des inventions à part entière.

Il est alors révélateur que les acteurs concernés ne saisissent que très rarement l'option de mettre en avant la dimension innovatrice d'un rituel, comme l'exprime notre citation initiale. Plus souvent on renvoie à la tradition qui sert à légitimer et à stabiliser les innovations – et il n'est guère surprenant qu'Eric Hobsbawm avec son « invention de la tradition » compte parmi les auteurs le plus souvent cités (on pourrait également penser aux passages pertinents de Niklas Luhmann), qu'il s'agisse de l'étude précitée de C. Brice, de l'analyse du fameux *Palio* de Siène aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (Aurora Savelli, p. 380-404) ou bien de l'analyse de la relation entre les « matchs de football et les révoltes urbaines dans l'Italie de l'après-guerre » (Fabien Archambault, p. 427-443). Et même lorsque Hobsbawm n'est pas explicitement cité, l'esprit de sa théorie semble cependant présent, par exemple dans l'analyse de la présentation des rituels urbains dans les histoires des villes écrites en France entre 1650 et 1780 (Clarisse Coulomb, p. 281-300) – un texte qui montre d'ailleurs clairement que le « rituel écrit » mérite sa propre place dans l'histoire des rituels.

Tout cela ne doit cependant pas occulter leurs origines réelles : au contraire, les passages consacrés aux origines de la fête des Lumières à Lyon montrent bien que les rituels ne naissent et ne se développent pas dans un espace vide et abstrait, mais qu'ils témoignent des intérêts concrets des acteurs et des groupes sociaux, transformant ainsi la gestion et l'interprétation d'un rituel en une arène où se manifestent de réels conflits (Philippe Dujardin, p. 405-426). Une analyse qui rend compte des enjeux idéologiques se doit en effet d'élucider les origines parfois « mythiques » afin de mettre en relief les nouveaux intérêts, mécanismes et groupes qui dominent un rituel à chaque étape de son histoire (cf. Alessandra Broccolini sur les origines mythiques de la journée de la femme, suivi d'une étude microhistorique sur la « *festa della Donna* » à Naples, p. 463-491).

L'ensemble des textes réunis dans le présent volume, dont un tiers est écrit en italien, fournit un nombre d'analyses exemplaires qui illustrent la fertilité de l'approche, et le lecteur est invité à se faire sa propre idée de la diversité des objets ainsi abordés. Si un certain nombre de textes est consacré aux sociétés urbaines en Italie au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne (Marina Gazzini sur Parme, p. 73-94 ; Élisabeth Crouzet Pavan sur Venise, p. 95-115 ; Ilaria Taddei et David Rosenthal sur Florence, p. 117-141, resp. p. 159-174 ; Martine Boiteux sur Rome, p. 191-207), ainsi qu'à l'Italie moderne et contemporaine (Benoist Pierre sur les rituels mariaux à Turin, p. 245-262 ; Mélanie Traversier sur les fêtes urbaines à Naples, p. 301-327 ; Gianmarco Navarini sur le rôle symbolique du corps dans le domaine politique, p. 445-462 ; Mario Isnenghi sur la structure microspatiale de Venise, p. 515-522), la France de la même période et des temps ultérieurs est également bien représentée (Anne Lemonde sur les entrées solennelles en Dauphiné, p. 143-157 ; Stéphane Gal sur le rôle des serments pendant les guerres de Religion, p. 227-244 ; Yves Déloye sur le « rituel électoral » aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, p. 361-380 ; Olivier Ihl sur les stratégies clientélares dans l'attribution des décorations honorifiques autour d'Alain Carignon, p. 493-513). Malgré le titre, la place réservée aux exemples allemands reste pourtant restreinte : Naïma Ghermani analyse la « transformation des rituels funéraires des princes électeurs de Saxe au XVI<sup>e</sup> siècle » (p. 209-226 ; à compléter par une monographie récente de Cornell Babendererde) et Claire Gantet montre le décalage entre luthériens et catholiques dans la commémoration ritualisée de la paix de Westphalie à Augsburg aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (p. 263-279). Étant donné les grandes différences entre les cultures urbaines au nord et au sud des Alpes, on peut certes regretter ce constat ; en même temps, il nous invite à continuer le travail comparatiste tout en affirmant les nouvelles approches mises en avant par la présente collection.

Klaus OSCEMA

Miguel Ángel Ladero Quesada, *Las Indias de Castilla en sus primeros años. Cuentas de la Casa de Contratación (1503-1521)*, Madrid, Dykinson, 2008, 540 p.

Depuis les travaux d'Ernst Schäfer (1935), E.-J. Hamilton, P. Chaunu, E. Otte, M.-C. Mena García et de nombreux autres historiens qui ont travaillé sur le commerce avec l'Amérique, ses institutions et les personnes qui y ont participé, nous pouvions penser que tout avait été dit sur le sujet. L'ouvrage de M.-A. Ladero Quesada montre qu'il n'en est rien. L'auteur, qui avait déjà étudié les tout débuts de la *Casa de la Contratación* fondée à Séville en 1503 (*El primer oro de América. Los comienzos de la Casa de la Contratación de las Yndias, 1503-1511*. Madrid, 2002), nous donne aujourd'hui une étude complète et très aboutie de la *Casa* à travers les comptes de son premier trésorier, Sancho de Matienzo, chanoine de l'église cathédrale de Séville, qui demeura à ce poste jusqu'à sa mort en 1521. Il présente de façon détaillée ce travail, fondé sur les comptes de ce trésorier conservés aux archives de Simancas et de Séville, en deux grands ensembles. Le premier comporte trois chapitres, successivement consacrés aux institutions et aux personnels, puis aux navires, aux armes et aux marchandises, enfin à l'or des Indes. La seconde partie, la plus importante, s'achève par un très abondant et très intéressant appendice, reprenant non pas la transcription intégrale de ce document trop volumineux mais les résumés de chaque départ, en conservant notamment dates, lieux, personnes (au tout début, le passage aux Indes était libre, il fallait seulement se faire enregistrer à la *Casa*), navires, produits, prix et salaires, paiement et recouvrements.

Certes, M.-A. Ladero Quesada confirme les thèses jadis défendues, notamment par E. Schäfer, qui avait déjà bien compris les fonctionnements de la *Casa*, cette institution qui n'était au début qu'une autorité intermédiaire et administrative du commerce avec les Indes et de la préparation et de l'envoi des flottes, dont les officiers ne possédaient qu'une autorité juridique sur les affaires commerciales des Indes, et qui était d'abord chargée de coordonner les multiples activités de ce commerce transatlantique, la couronne gardant les droits de navigation et de commerce. L'auteur montre aussi, non sans raison, que le régime du commerce, dès 1504, passe d'un monopole royal à une liberté contrôlée du trafic. Mais son ouvrage va bien au-delà d'un simple historique des premières années de cette institution car, il nous permet de découvrir les mille et une facettes de ces premiers voyages. Le dépouillement minutieux des archives permet à l'auteur de nous fournir une mine d'informations sur la première génération de marins et d'explorateurs, de colons et de marchands, de missionnaires et de gouvernants, sans oublier le détail des différents navires et des principales marchandises envoyées aux Indes, répertoriés dans un excellent index onomastique.

Nous disposons ainsi d'informations sur les premiers sièges épiscopaux, le financement des voyages des religieux, (notamment ceux d'Antonio de Montesinos et de Pedro de Córdoba), l'envoi d'objets de culte. Les comptes de Matienzo nous permettent aussi d'apprendre l'envoi de caciques amérindiens, la présence de Caraïbes à Séville en 1516, tout comme l'arrivée de quatre Cempoaltèques envoyés par Cortés, mais aussi d'entrevoir les débuts de l'esclavage aux Indes. Ainsi, en 1505, une vingtaine d'esclaves achetés à Séville sont acheminés à Saint-Domingue et, en 1510, ce sont 150 esclaves noirs, achetés par des marchands génois à Lisbonne pour le compte de la couronne, qui y sont envoyés pour travailler dans les mines d'or. Les comptes de Matienzo nous livrent également des informations sur les voyages de découverte (ceux de R. de Bastidas, C. Guerra, A. de Ojeda) et M.-A. Ladero Quesada montre la volonté continue, durant toute cette période, de faire un voyage vers les « Épiceries » par l'ouest.

L'auteur dresse une liste des navires répertoriés à destination des Indes, entre 1495 et 1519. Il faut noter cependant que les deux listes – l'une synoptique, l'autre détaillée – ne fournissent pas exactement le même résultat (p. 84-89). Les comptes de Matienzo montrent la prédominance des nefes (*naos*) sur les caravelles, dans le trafic transatlantique. Les caravelles jaugent en moyenne 60 à 70 tonneaux et peuvent atteindre parfois les 100 tonneaux. Les nefes ont, quant à elles, un tonnage qui varie entre 120 et 200, voire 250. L'équipage des navires dépend du tonnage : une caravelle nécessite huit à 10 hommes pour naviguer, la moitié de marins, la moitié de mousques, sans compter le pilote, le *maestre* et le contremaître. Une nef a besoin de deux ou trois fois plus d'équipage. Les salaires versés pour ces voyages semblent assez élevés : pour un pilote entre 1 800 et 2 000 maravédís et pour les marins aux alentours de 1 000 maravédís. Sur les navires, les provisions journalières par individu sont de 6000 à 700 g de biscuit ou de pain et de trois quarts de litres de vin, sans oublier la viande ou le poisson, les rations de fèves, pois chiche, fromage, huile et vinaigre, qui varient.

Durant les premières années, on ne connaît pas encore le trafic caractéristique de la *Carrera de Indias*, de nombreux voyages se réfèrent à des nefes ou à des caravelles qui naviguent isolément ou par petits groupes de deux ou trois. Si, sauf exceptions, il n'y a pas de véritable flotte, c'est qu'au début les voyages se font en toute sécurité, du moins jusqu'en 1507, date où l'on signale la présence de corsaires. L'essor du trafic est continu : de huit voyages, entre 1502 et 1505, on passe à 19 en 1506-1510 pour arriver à 34 en 1511-1515, comme en 1516-1520, la plupart à destination de Saint-Domingue. Le prix du fret à destination de cette île et de ses voisines est de 2 500 maravédís par tonneau, entre 1495 et 1498, puis il tourne autour des 2 000 maravédís avant de passer de 1 500 à 1 350 maravédís dans les années 1520, à cause du plus grand nombre de navires disponibles. La frappe des monnaies d'argent et de billon et leur envoi, dès 1506, à Saint-Domingue montre à la fois que le commerce local commence à se développer aux Indes et que le manque de monnaie constitue déjà une des grandes carences du commerce outre-Atlantique. Pour garantir la régularité des échanges, la métropole envoie des poids et mesures, notamment pour les céréales et le vin.

L'étude des comptes de Matienzo ne permet cependant pas d'avoir une vision globale des échanges entre les îles et la métropole car, sur près de 300 voyages aller-retour, nous n'en avons qu'une partie, certes la plus importante, mais il manque beaucoup de données sur les flux de retour, dont on sait cependant qu'ils sont beaucoup moins importants en valeur que ce qui a été expédié d'Espagne. Malgré cet obstacle, l'auteur a pu relever quelque 600 produits et des milliers de prix. Cependant, les prix enregistrés ne permettent pas de faire des séries, car il existe de grandes variations selon les années, les conditions et le lieu où se font les achats. Le produit le plus mentionné est le blé (en 1503, une fanègue vaut 110 maravédís et le prix de l'*arrelde* de farine varie entre 30 et 40 maravédís). Nous trouvons ensuite les biscuits, les légumineuses (surtout fèves et pois chiches, puis lentilles et parfois le riz), le vin (des provinces de Huelva et de Séville), le vinaigre et l'huile (surtout pour la conservation), les fromages de brebis ou de chèvre (province de León), le lard et les viandes salées (surtout jambon). La viande est surtout celle de bœuf et de porc ; il y a très peu de mentions de mouton et de chèvre et quelques références à des animaux vivants (poules, chevaux, ânes). Sont encore mentionnés les poissons (sardines de Huelva), les olives et les fruits secs (amandes et figues de Huelva), l'ail, la moutarde, le poivre, la cannelle, le clou de girofle et le safran. Les navires transportent aussi beaucoup de semences, de la clouterie et des produits métallurgiques du Pays basque, dont de nombreux outils destinés à l'agriculture et à l'artisanat, des objets de cuisine. Outre les matériaux de construction, de réparation et d'entretien des navires et des instruments de navigation, qui occupent une grande place, on trouve aussi des armes défensives (casques, armures) et offensives (lances, épées, arbalètes) et beaucoup

d'armes à feu (arquebuses, bombardes, fauconneaux). M.-A. Ladero Quesada note aussi l'importance de la demande et de la variété de textiles en provenance d'Italie, d'Angleterre, de Flandres, de la France atlantique, de Valence. Il y a également le matériel nécessaire pour écrire, sans oublier les livres, en grande majorité religieux, mais il faut aussi souligner l'envoi de recueils de lois (*Partidas*, pragmatiques des Rois Catholiques, ordonnances de Burgos) et de livres d'apprentissage de la lecture. Tous ces produits sont entreposés dans de nombreux contenants en bois et en cuir, dont certains sont imperméabilisés. Si nous connaissons l'approvisionnement à l'aller, les comptes de la *Casa* ne nous indiquent rien pour le trajet de retour.

Le bénéfice du trafic transatlantique est grand, tout comme les risques. En 1516, le prix du blé ou du vin est multiplié par deux entre Séville et Saint-Domingue, et il est à nouveau multiplié par deux pour les réexpéditions vers Cuba et la Jamaïque et par trois vers la terre ferme. On comprend aisément que le commerce illégal se soit alors développé, mais celui-ci n'a pas laissé de traces dans les comptes, même si on note la présence très active de marchands portugais. Les navires rapportent à Séville d'abord l'or des Indes (les données de M.-A. Ladero Quesada confirment celles d'E.-J. Hamilton). On trouve ensuite le bois de *brasil* (surtout dans les premières années), l'or, les perles et les pierres précieuses. Dès 1503, les Indes commencent à être rentables pour la Couronne (il y a peut-être un lien avec la création de la *Casa de la Contratación*). En Castille, l'or sert à payer les dettes des monarques, les dépenses militaires, à rembourser les prêts. Ferdinand le Catholique pratique déjà la politique que développeront ses successeurs : les métaux précieux des Indes sont mis à la disposition de la couronne et contribuent à financer les dépenses sur la scène de la politique européenne et méditerranéenne, alors que celles effectuées par la couronne aux Indes sont beaucoup moins importantes. Ainsi, d'après M.-A. Ladero Quesada, de 1503 à 1521, sur l'ensemble des recettes provenant des Indes, 78 % vont vers des paiements qui n'ont rien à voir avec les Indes !

Le but de M.-A. Ladero Quesada était « seulement de commenter les comptes du trésorier Matienzo et montrer de manière ordonnée son contenu, comme une introduction et aide à la lecture directe du texte », modestie qui honore son auteur. Mais ne nous y trompons pas. Cet ouvrage est bien plus que cela. Il est désormais essentiel pour tous ceux qui vont se pencher sur les premières décennies des relations entre la péninsule Ibérique et l'Amérique. Il nous donne, non seulement une brillante synthèse des comptes de la *Casa de la Contratación*, notamment le résumé bateau par bateau de tous les envois d'or entre 1503 et 1522, un très riche index onomastique, mais il nous permet aussi, grâce à un bon appareil critique, de pouvoir aller directement à la source et de compléter par la suite toutes les informations recherchées. Nous avons ici un livre exemplaire, chose rare de nos jours, qui montre toute la maîtrise de ce grand historien espagnol, un livre incontournable et fondamental. Nous ne pouvons que souhaiter, comme M.-A. Ladero Quesada, que soit réalisée très prochainement une copie digitalisée des comptes de Sancho de Matienzo.

Bernard GRUNBERG

Delphine Tempère, *Vivre et mourir sur les navires du Siècle d'Or*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2009, 396 p., 26 €.

La thèse publiée de Delphine Tempère est à la fois le travail d'une civilisationniste, spécialiste du monde ibérique moderne, et celui d'une véritable historienne. Suivant en cela une belle tradition qu'ont honorée ou qu'honorent parmi d'autres

Noël Salomon, Alain Milhou, Michèle Escamilla-Colin, Raphaël Carrasco ou bien sûr Annie Molinié (qui a supervisé la recherche), le livre de D. Tempère s'inscrit dans la lignée de ces grands livres d'histoire consacrés à l'Espagne des temps modernes. Une double exigence, un double défi qu'elle relève avec vigueur grâce à une démarche et à une méthode classiques mais parfaitement assimilées, étayés par une très bonne connaissance des historiographies française et hispanique, nourris enfin par une documentation archivistique de première main. Certes, certaines formules ou appréciations pourront sembler un peu approximatives au sujet de la vénalité (p. 32), des « superstitions » (p. 231), leur développement un peu rapide (cf. les pages 100 sur l'invasion de l'écrit à bord, p. 120 sur le respect à l'endroit des clercs, p. 213 sur les formes de l'honneur), des thématiques apparaître parfois dispersées (par exemple ce qui concerne la lecture et l'écriture est évoqué aux pages 198-207 puis 253-254 enfin 298-300).

Ces quelques lacunes n'entament pas le mouvement général d'une démonstration qui prend appui sur un ensemble solide et varié de sources manuscrites dont la principale, les *Bienes de Difuntos*, est très finement exploitée. Ce fonds fut produit par l'activité d'une institution de la couronne qui, dès 1504, fut chargée de rapatrier les biens des personnes mortes au loin, que ce soit des terres américaines ou asiatiques de l'empire ou hors de ces territoires, à l'exemple de ces décès survenus à bord des bateaux. Dans ce cas au moins, la procédure se déroule sous la responsabilité des maîtres de navire mais donne souvent lieu à de graves dysfonctionnements (vente aux enchères des biens du défunt lors du voyage retour vers l'Europe alors qu'elles ne peuvent se dérouler qu'à l'aller, non-respect du testament passé à bord, escroqueries au détriment de la *Casa de Contratación* ou des héritiers...).

Choissant de travailler sur un généreux XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1717), D. Tempère a procédé à l'inventaire et à l'analyse des biens de 1048 défunts dont 48,7 % sont des gens de mer, 31 % des soldats, 17,5 % des passagers. L'écrasante représentation masculine et le lieu du décès sont les seuls éléments susceptibles de garantir une sorte de cohérence sociale à l'ensemble. En effet, au sein de ces catégories se côtoient de riches marchands, des fonctionnaires, de pauvres hères, des militaires gradés, des aumôniers comme de simples marins, mousques ou pages. Même ce monde de la mer, que l'auteur envisage parfois comme un groupe par trop homogène (p. 95 ou 124), peut-être en raison de la présence prépondérante d'Andalous ou de sa pratique soutenue de trafics en tous genres, reste frappé par la diversité des situations sociales (on rencontre par exemple des marins esclaves et indiens), par la spécialisation professionnelle et bien sûr par la forte hiérarchie du bord dans laquelle ils s'inscrivent.

Les données exposées dans ce livre, selon une tripartition sans surprise (« Les biens des défunts », « Les hommes, le navire et la mer », « La mort sur l'océan »), proposent deux grands types d'enseignement particulièrement précieux pour notre connaissance non seulement des populations navigantes mais, au-delà, de ceux qui sont dans la nécessité d'embarquer. Les éléments contenus dans les *Bienes de Difuntos*, par croisements et associations d'un certain nombre de cas, permettent de passer des situations individuelles aux comportements collectifs et de décrire au plus près les structures du quotidien. Les conditions matérielles (alimentation, vêtements, hygiène), les loisirs, les violences en tous genres bénéficient de précisions intéressantes, mais somme toute, assez banales dans ce genre de navigation au long cours. À ce sujet, ils révèlent la prégnance lourde de l'espace du navire qui exacerbe certaines attitudes contradictoires : en encourageant des indisciplines tenues pour dangereuses eu égard au corps social (conflits d'autorité, homosexualité mais peu de rébellions dignes de ce nom) ou à l'inverse en favorisant l'exercice d'un encadrement et d'un enseignement religieux plus marqués qu'à terre grâce à une possible mobilisation des esprits lors des moments de calme, à travers l'apprentissage d'une catéchèse qui passe aussi par des récits d'édification chrétienne ou des lectures pieuses solitaires ou partagées.

Mais cette documentation montre aussi que c'est en grande partie la société « terrestre » qui tente et souvent parvient à se reconstituer à bord grâce à une gestion d'un temps rythmé ici aussi par les fêtes religieuses ou profanes, qui suscitent jusqu'à des simulacres de corrida, au moins lors de la fête de la Croix en mai 1640. Les divertissements, les passe-temps multiples, la violence ou le blasphème connaissent aussi à bord une fréquence qui, en dépit de l'environnement, ne fait que reproduire des situations continentales, se constituant en une sorte de nécessité sociale pour ne pas rompre les liens provoqués par la séparation. Une séparation matérielle, psychologique, difficile et dangereuse dans laquelle la mort devient l'un des personnages essentiels à la fois personnellement et collectivement. Mais où, comme le montrent clairement les pages ultimes du livre, à bord cette « mort nourrit la vie » ? La disparition d'un individu favorise en effet une animation nouvelle entre la préparation de la cérémonie, la mobilisation des autorités, les récriminations des premiers créanciers ou l'organisation des enchères aux dimensions matérielle et symbolique bien explorées ici. Or, la fréquence des disparitions, de la lente agonie à la brutalité accidentelle, fait bien de l'événement macabre l'un des grands moments religieux, entre certitude, abandon et crainte, de ces traversées au long cours.

Si les risques mortifères pour les hommes qui naviguent et voyagent sont particulièrement élevés et font ressortir la responsabilité de la maladie (41 % des décès) bien avant celle des naufrages et autres noyades, ils n'induisent pas nécessairement une spécificité des pratiques et des comportements autour du rituel sinon quelques indispensables adaptations. La préparation au « grand passage », assurée par un aumônier lorsqu'il y en a un, l'établissement d'un testament, le recours à Marie ou aux saints intercesseurs où s'affirment les grandes figures des ordres réguliers très influents en Espagne même (Dominique, François ou Antoine), le choix de la sépulture lorsque c'est possible, l'habit mortuaire (dans un froc franciscain par exemple) renforcent les attitudes conformes d'un monde maritime soucieux, une fois encore, d'être intégré à la société dont il est éloigné. Toutefois, ces constats nécessiteraient trois correctifs trop peu soulignés ici. Cette volonté intégratrice résulte aussi de la présence de la forte minorité de voyageurs, navigants d'occasion, et véritables intermédiaires culturels. En outre, face à la mort, des originalités maritimes se font quand même jour tels la mobilisation spirituelle des laïcs dans la préparation à la mort ou le souci égalitaire du cérémonial funèbre à bord. Enfin, le cadre chronologique aurait mérité une attention plus soutenue aux inflexions séculaires autour du faible et décroissant recours aux âmes du purgatoire ou du changement progressif de perception à l'égard de l'inférialisation océane (p. 303-304).

Ce travail sérieux, méthodique, lourd d'informations neuves ne pouvait probablement pas résoudre toutes les questions. Celles dont Delphine Tempère s'est saisie apportent à l'historien des réponses qui participent heureusement au difficile dévoilement des comportements du monde des embarqués face à des situations et à des moments essentiels de l'existence.

Alain CABANTOUS

Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *Tourrettes-sur-Loup au XVIII<sup>e</sup> siècle. Hérésie et scandale au village*, Nice, Serre éditeur, 2009.

La nouvelle enquête de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard croise une fois de plus ses terrains favoris avec la même pertinence et le même bonheur, à savoir l'histoire religieuse et culturelle au sein de la Provence intérieure. Grâce aux

pièces d'un procès intenté par l'officialité du diocèse de Vence à l'encontre de Jean-Baptiste Deguignes, vicaire de Tourrettes depuis 1706, condamné à un an de résidence forcée au séminaire, *pour jansénisme, vie irrégulière et scandaleuse*, l'historienne, attentive à l'examen des structures, propose tout autant un exemple de *micro storia*, en mettant l'accent sur les acteurs sociaux, et offre une publication documentaire inédite très substantielle (reproduite p. 165-243).

L'illustration locale des conflits confessionnels du royaume révélée par l'affaire Deguignes au moment où s'entame la seconde et longue guerre contre le jansénisme, ne constitue en fait que la deuxième partie d'un travail qui analyse au plus près les diverses caractéristiques de ce village à la mode méridionale, fort de 1 500 âmes, et qui malgré la stabilité de sa population entre 1673 et les années 1740 n'est rien moins qu'une communauté immobile au moins culturellement parlant ! L'exposition d'un plan classique, où s'entremêlent chronologie et thématiques, autour des composantes démographiques, familiales, confessionnelles (avec une minorité protestante longtemps bien présente), permet à l'auteur d'intégrer ces composantes et leurs évolutions dans le temps long, d'avoir le souci pédagogique constant d'une large contextualisation avant de saisir le temps court de l'hiver 1709 – de terrible mémoire – en prenant le jansénisme provençal sur le fait à travers les accusations et le procès.

On tient ici, grâce à la perspicacité de Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, un autre exemple de la diffusion possible des idées jansénistes en milieu populaire et rural. Plus que le terreau ancien de la présence protestante, c'est la grande ville et ses réseaux d'influence qui, par le truchement de clercs, ont constitué un vecteur favorable, un peu à l'image des diocèses du sud de Paris. Formé pourtant chez les jésuites de Marseille, d'où il arrive, Deguignes, grâce au contenu de sa bibliothèque (75 titres pour 153 volumes) finement analysé, se révèle un grand lecteur des auteurs d'un « jansénisme tardif » dominé par P. Quesnel, lui-même condamné en 1709. Sur place, nourri idéologiquement, le vicaire multiplie les initiatives, encourage la formation de congrégations, tout spécialement les associations féminines, alors que le village est déjà bien pourvu grâce aux initiatives contre-réformées, y délivre des sermons, compose des offices en provençal récités hors de l'église, et réunit dans une chambre les dévotes, ô scandale !, parfois nuitamment. Ces veillées tenues pour suspectes et dénoncées comme telles par l'autre vicaire, Varages, qui semble-t-il n'était pas en reste, permettent de tirer quelques enseignements importants.

D'abord, bien avant le mouvement des appelants, la lutte de certains évêques contre des clercs qui revendiquent ouvertement une liberté au regard de l'autorité ecclésiastique ; la part, ensuite des inimitiés personnelles qui peuvent nourrir des prises de position théologiques et pastorales opposées qui n'existaient peut-être pas initialement ; enfin la cohabitation de comportements culturels apparemment contradictoires où le jansénisme villageois fait bon ménage avec les pratiques magiques d'envoûtement suscitées ici par la jalousie que nourrit le cercle féminin de l'accusé même si, ajoute l'auteur avec justesse, la réforme catholique avait quelque peu discrédité ces pratiques puisque les dévotes s'y plient « en riant ».

Soutenu par une illustration abondante et très bien choisie, parfaitement intégrée au texte, on dispose avec ce livre d'une belle illustration de l'imbrication entre les grands mouvements religieux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et leurs effets au plus près du terrain durant le règne de Louis XIV. À Tourrettes plus que jamais, un peu comme dans l'affaire d'un autre curé janséniste à Saint-Laurent de Cerdans quelques années plus tard (comme l'a montré l'ouvrage de Raymond Sala, *L'affaire Xaupi. Libertins et dévots à Saint-Laurent de Cerdans*, Perpignan, 1990), le local rejoint le global, en dépit de quelques accommodements qui ne gauchissent pas l'enracinement d'une proposition spirituelle et ambiguë.

Alain CABANTOUS

Catherine Désos, *Les Français de Philippe V. Un modèle nouveau pour gouverner l'Espagne (1700-1724)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, coll. « Sciences de l'Histoire », 2009, 540 p.

De facture très classique et chronologique, cet ouvrage retrace la vie et l'action des Français qui accompagnèrent ou furent au service de Philippe V de l'avènement en 1700 jusqu'à l'année 1724, qui vit l'abdication puis le retour sur le trône du souverain. Ne pas s'en tenir aux figures de proue de cette émigration, la plupart du temps temporaire, Amelot, Orry, la princesse des Ursins, mais embrasser toute cette *familia francesa*, soit 260 personnes réparties entre le service personnel du roi, l'ambassade de France, l'armée, les services financiers, commerciaux et techniques (les ingénieurs), tel est le dessein de l'auteur dont la recherche, appuyée sur des très abondantes sources françaises et espagnoles (environ 2 500 notes de références), est à la croisée de plusieurs champs historiques, la présence étrangère, les transferts culturels, la société de cour, les réseaux, en même temps qu'elle veut valider l'hypothèse, avancée en particulier par Henry Kamen, d'une préparation des réformes de Charles III sous le règne de son père.

Le retournement en faveur de la France, l'ennemie héréditaire, après l'im-passe bavaroise, doit beaucoup à l'habileté du duc d'Harcourt, l'ambassadeur de Louis XIV. La France a pour elle la force d'un État qui semble le seul apte à empêcher un partage. Le parti *borbonico*, autour de la puissante personnalité du cardinal Portocarrero, profite aussi de la haine suscitée par la reine Marie-Anne de Neubourg, seconde épouse de Charles II, et son entourage d'Allemands. Le choc culturel n'en demeure pas moins important, opposant le roi caché et ensorcelé de Madrid au roi-machine de Versailles, l'union imparfaite des couronnes espagnoles avec leur gouvernement par conseils à la monarchie française centralisée, la décadence politique, militaire et économique à une France ayant une population deux fois et demie supérieure et la plus forte armée d'Europe. Il fallait triompher des stéréotypes, *leyenda negra* d'une part, tyrannie française de l'autre, *topoi* répandus par toute une littérature polémique. Ayant accepté le testament tout en connaissant les risques, Louis XIV recommanda aussi bien à son petit-fils qu'au duc d'Harcourt de se garder de toute ingérence dans les affaires intérieures espagnoles, alors que certains ministres comme Beauvilliers ou Pontchartrain étaient interventionnistes. La guerre de Succession, en révélant les faiblesses espagnoles et l'urgence des réformes pour que le royaume ne soit pas totalement à charge de la France, mit en sourdine ces conseils de prudence. L'ambassadeur de France entra au *Despacho* au côté de Portocarrero, du secrétaire Ubilla et du président du conseil de Castille tandis que le marquis de Louville, persuadé de l'incapacité politique et administrative des Grands d'Espagne, eut toutes les faveurs d'un jeune roi de 17 ans qui ne parlait pas l'espagnol. Louville fit venir à Madrid Jean Orry qui avait une grande expérience dans l'intendance de guerre et s'attaqua à la restauration des finances, du commerce et des manufactures. Deux agents de Pontchartrain, Ambroise Daubenton et Jean Ducasse, se consacrèrent à la marine et à la carrière des Indes ; le dernier conclut en faveur de la France le nouveau traité de l'*asiento*, enlevé au Portugal. Poussée par Torcy et Madame de Maintenon, la princesse des Ursins devint *camarera mayor* de la jeune reine Marie-Louise de Savoie.

De 1702 à 1714, la *familia francesa* exerça une influence prépondérante. La cour fut francisée par la simplification de l'Étiquette, l'abandon d'anciennes modes vestimentaires (le *tortillo* des femmes, la godille des hommes), les objets de luxe venus de France, l'emploi de la langue. Le service domestique du roi était à 15 % français. Le premier médecin, qui avait par ailleurs haute autorité sur les nominations de médecins et de chirurgiens dans le royaume, venait d'outre Pyrénées, tout comme le

premier chirurgien et le premier apothicaire. Les ambassadeurs de Louis XIV n'étaient pas que de simples agents diplomatiques, trop souvent ils parlaient en maître, suscitant la susceptibilité du couple royal souvent malmené dans leur correspondance. Il fallut attendre l'arrivée d'Amelot de Gournay en 1705, homme habile, efficace, expérimenté, compétent, pour qu'une relation de confiance s'établisse. Les confesseurs jésuites exercèrent un véritable ministère politique en présentant aux évêchés et aux bénéfiques consistoriaux, en siégeant au tribunal de l'Inquisition ; le père Robinet fut à l'origine de la Bibliothèque royale. Les forces espagnoles étaient incapables de défendre le territoire national menacé à partir du Portugal et en Catalogne ; de prestigieux chefs militaires venus de France se succédèrent, Berwick, Tessé, le duc d'Orléans, Noailles, Vendôme, dont l'action outrepassa la conduite des armées : Vendôme dut persuader le roi de consentir aux abandons du traité d'Utrecht, Orléans pensa pacifier l'Aragon en étant conciliant quant au maintien des *fueros* que Philippe V voulait abolir. La restauration du pouvoir royal passait en effet par la soumission de la Couronne d'Aragon aux lois castillanes, par l'institution d'une sorte de conseil d'En Haut ou à défaut le renforcement du *Despacho*, par un accroissement des revenus du roi (ils doublèrent entre 1703 et 1713), par la restauration de l'appareil militaire ; les résultats s'en firent sentir à partir de 1710 et la victoire de Villaviciosa en fut la marque tangible. Les grands artisans de ces progrès furent Amelot et Orry aidés par quelques autres spécialistes français des poudres, de l'artillerie, des subsistances, des fortifications. Ambroise Daubenton, commis à la marine, voulut remplacer les convois en expédition aux Indes par une liberté pour les Espagnols dont auraient profité les exportations françaises ; d'où la méfiance des autochtones, irrités par ailleurs par la tolérance des autorités françaises pour la contrebande de ses ressortissants. C'est en secret que Philippe V négocia le privilège de l'*asiento* et le vaisseau de permission en faveur des Anglais.

Cette mainmise des Français sur de vastes secteurs politiques et de hautes fonctions suscita une forte francophobie non seulement chez les partisans de l'archiduc, mais aussi chez ceux de la succession Bourbon, néanmoins hostiles aux ingérences françaises. Les Grands écartés des conseils, une partie du clergé craignant un régalisme de type gallican, le petit peuple volontiers xénophobe, les défenseurs des privilèges de la couronne d'Aragon faisaient-ils le poids en face des *letrados* et autres *novatores* favorables aux réformes ? Les divisions internes, les cabales et les ambitions personnelles des Français de Madrid, ponctuées par les disgrâces et les rappels à Paris, quitte à revenir ensuite, comme ce furent les cas de Jean Orry et de Madame des Ursins, étaient autant de points de faiblesse. Ce fut la crise de 1709 qui cristallisa les méfiances, en détachant Philippe V des intérêts français. Louis XIV, en situation désespérée, consentit au détronement de son petit-fils, par ailleurs totalement tenu en dehors des négociations avec l'Angleterre, les Provinces Unies et l'Empereur. Certes, les pourparlers de Gertruydenberg furent un échec et la reprise de la guerre dans une Espagne restaurée eut les résultats positifs mentionnés. Mais la méfiance s'était installée entre les deux cours et la *familia francesa* dut composer avec de nouveaux arrivants, des Irlandais venus combattre contre l'Angleterre et soutenus par Berwick, des « Flamands », encore sujets du roi d'Espagne, des Italiens chassés par la domination de l'Empereur sur Milan, Naples et les îles. Certes, les Français sont encore là ; Jean Orry dont la compétence était reconnue, fut rappelé à Madrid en 1713 et œuvra à la réforme des conseils, au nouvel affermage des impôts, négocia avec Lisbonne et Rome, prit en charge le dossier catalan après la rébellion de Barcelone dans l'été de 1713. Mais l'étoile montante, ce fut Alberoni, nouveau *valido*, artisan du second mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse, et qui « eut la peau » de la princesse des Ursins, de Jean Orry et d'autres. La faveur du petit abbé n'alla pas au-delà de l'échec naval de l'Espagne en Sicile en 1719. Ce fut alors l'heure du père jésuite

Guillaume Daubenton, qui avait été confesseur de Philippe V entre 1701 et 1705 et qui rappelé, put influencer un roi malade pour l'empêcher de se lancer dans de nouvelles aventures italiennes, le faire adhérer à la Quadruple Alliance, ressouder l'alliance avec la France de Philippe d'Orléans et de Dubois en négociant le mariage de Louis XV avec l'Infante et du prince des Asturies avec une fille du Régent. Le dernier pion de l'influence française à Madrid fut le maréchal de Tessé qui eut un rôle fondamental pour convaincre Philippe V de remonter sur le trône après la mort prématurée de son fils Louis I<sup>er</sup> (1724). Cette embellie fut courte. Philippe V, espagnolisé, menait désormais une politique extérieure personnelle ; il recherchait une entente avec l'Empereur Charles VI en Italie où il voulait caser les enfants de son second mariage ; le Régent lui était hostile, le soupçonnant de n'avoir consenti que contraint et forcé à renoncer à ses prétentions au trône de France. Le renvoi de l'Infante en 1725 fut le coup de grâce et consumma la rupture.

Les résultats de ce quart de siècle de présence française se laissent assez bien mesurer. L'Espagne en sorte restaurée, centralisée et modernisée, plus forte militairement et financièrement. Les Grands d'Espagne sont écartés des postes clés, la *Nueva Planta* a été imposée militairement à l'Aragon, les secrétaires d'État préfigurent de modernes ministères. En dépit d'une gallophobie rampante, la greffe royale a pris et le petit-fils du roi de France s'est mué en bon Espagnol. Le lent dépérissement de l'Espagne semble enrayé et les prémices du *reformismo ilustrado* se font jour. Une illustration symbolique et spectaculaire de ce pont jeté en travers du siècle, c'est Guillaume Dutillet, le ministre éclairé et radical du duc de Parme Philippe, fils de Philippe V ; il était le fils d'un garçon de la garde-robe et d'une lingère, tous deux venus de France à la cour de Philippe V. L'ouvrage de Catherine Désos a le grand intérêt de présenter à la fois une collectivité étrangère dans sa globalité et des personnalités fortes, courtisans, militaires, diplomates, grands serviteurs de l'État. Certaines furent brutales et peu susceptibles d'adaptation ; le plus grand nombre parvint à trouver un équilibre entre les contraintes du pays d'origine devenu le puissant voisin, et les traditions d'une nation espagnole attachée à un passé d'autant plus mythifié qu'il était celui de l'âge d'or. Au total, on a ici un bel exemple de ces transferts culturels si prisés des historiens, entre deux pays et nations ennemis depuis des siècles et qu'un accident dynastique a réunis pour un temps dans un même combat. Ce temps fut aussi celui de l'imitation politique d'un modèle prestigieux. Mais hors de la cour et des sphères gouvernementales, quel fut l'impact d'une éventuelle acculturation ? Un nouveau chantier à ouvrir...

Claude MICHAUD

Catherine Denys, Brigitte Marin, Vincent Milliot (dir.), *Réformer la police. Mémoires policiers en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2009, 248 p.

Sous la direction de trois spécialistes de l'histoire de la police au XVIII<sup>e</sup> siècle, auteurs de travaux importants sur le sujet qui ont eux-mêmes contribué au présent ouvrage, *Réformer la police* réunit dix textes répartis en deux sections. Après une substantielle introduction collective rédigée par les pilotes de l'entreprise, une première partie se compose de sept études fondées sur l'exploitation d'un ou de plusieurs textes de projets de réforme souvent restés sans suite, proposés par des auteurs plus ou moins obscurs. Dans une seconde partie intitulée *Discussion*, trois autres historiens reviennent sur ces communications pour en souligner

les apports. Bernard Gainot insiste sur « la diversité des pratiques de police dans les métropoles européennes », Daniel Roche sur la valeur de témoignage de ces textes pour une « culture de corps », tandis que Vincent Denis, reprenant le mémoire londonien étudié par Elaine Reynolds, apprend aux lecteurs francophones et peut-être mal informés de l'état de la question, à quel point cette recherche ayant pour objet la capitale anglaise « illustre le renouveau de l'historiographie récente de la police de Londres et d'Angleterre » (p. 225).

L'ampleur des thèmes mis en évidence par ces trois historiens s'explique par la place qu'occupe cette publication dans une recherche d'envergure dont il s'agit de faire connaître les résultats partiels et qui s'attache « à susciter, encourager et développer des travaux historiques sur la police, autour d'une première modernité de l'objet qui se dessine aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en Europe, dans une perspective comparatiste » (p. 8, n<sup>o</sup> 3). Sert de prélude un volume paru en 2001 (sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Caroline Douki, Nicole Dyonet, Vincent Milliot, *Police et migrants, France 1667-1939*, Rennes, PUR, Collection Histoire, 2001, 248 p.). L'entreprise actuellement conduite par Catherine Denys (Université de Lille-III, IRHIS UMR 8529 en association avec le CRHQ UMR 6583 de Caen, le CHRM EA 127 de Paris et le TELEMME UMR 6570 d'Aix-en-Provence-Marseille) n'est plus limitée à la France. Avec pour programme « La circulation et construction des savoirs policiers, 1650-1850 », on lui a donné une plus grande extension chronologique et géographique pour une période où, en Europe, les transformations de la police accompagnent bien souvent la formation ou la consolidation des états nationaux.

Conformément à l'esprit de ce chantier, neuf historiens ont réuni leurs travaux conduits dans des pays différents : Marco Cicchini pour la Suisse, Catherine Denys et Xavier Rousseau pour la Belgique, Steven Kaplan et Vincent Milliot pour la France, Elaine Reynolds pour l'Angleterre, Enrique Martinez Ruiz pour l'Espagne, et Livio Antonelli pour le duché de Milan, tandis que Brigitte Marin étudie le cas du royaume de Naples. À l'exception de l'Espagne, les textes concernent la police urbaine et plus particulièrement celle de quelques capitales. Si le cadre géographique est vaste, les études visent non pas toute l'étendue des pays mais une « Europe polycentrée » (p. 11) où certains citadins, sensiblement au même moment, cherchent à améliorer la police déjà existante. La contribution d'Enrique Martinez Ruiz n'envisage pas une amélioration de la police madrilène mais la création « d'un corps spécial destiné à la défense de l'ordre et de la sécurité publique » (p. 201) dans toute l'Espagne. Autre particularité : à la différence des autres donneurs d'avis qui le plus souvent n'ont pas été suivis, celui du projet espagnol peut-être considéré comme le « père fondateur de la Garde civile » (p. 200) qui ne verra le jour qu'en 1844.

Les directeurs de la publication font remarquer que sur une carte, l'emplacement des capitales concernées met en évidence un grand vide correspondant au monde germanique. Non pas que la police y soit inconnue et son étude négligée mais parce que le contexte intellectuel y est différent. Écrits par de simples particuliers, les textes retenus dans le présent ouvrage « relèveraient plutôt d'une science pratique de la police en voie de constitution, d'un empirisme revendiqué et présenté comme constitutif de la police » (p. 11) alors que la « construction d'une théorie de la police susceptible d'être enseignée comme savoir universitaire et d'intégrer le bagage conceptuel des grands serviteurs de l'État » (p. 11) caractérise la *polizei*.

Que cherchent donc les auteurs ? Frappés par l'abondance des projets de réformes écrits à peu près à la même époque alors que les situations étaient fort différentes selon les pays, ils se sont interrogés sur ce qui pouvait être le propre de cette pensée qui, entre 1770 et le début du XIX<sup>e</sup> siècle « a plus à voir avec un agir potentiel qu'avec

des connaissances saisies pour elles-même. » (Daniel Roche, p. 230). Ils constatent que « ces mémoires font peu de place à la compilation (type d'écriture courante auparavant), mais adoptent plutôt un point de vue critique. Ils sont généralement adressés à des autorités, afin de solliciter une intervention, un soutien, une grâce, mais ne se réduisent pas à des requêtes personnelles, car leur propos vise toujours l'amélioration du service rendu à un vaste public concerné » (p. 12). Il est évidemment indispensable de fixer minutieusement le contexte politique et institutionnel de chaque ville et de tenir compte des différences d'échelle de population et de rythme de croissance du nombre des habitants (Roche, p. 231), mais toute l'attention est concentrée sur le type de savoir de ces « écrits policiers » et sur la nature de l'intérêt que portent à leur objet ceux qui prennent la plume. C'est l'originalité de cette recherche qui vise moins les causes externes, générales et possibles, que l'élucidation de la nature de ces mémoires.

Pour tous les faiseurs de projet, magistrats de justice, responsables de pouvoirs urbains, auxiliaires plus ou moins subalternes, anciens militaires, l'idée de police est un acquis, une notion dont la définition est très rarement donnée. La seule, semble-t-il, relevée par B. Marin pour Naples (p. 154), n'est que le décalque appauvri de celle que l'on peut tirer du *Traité de la police* de Delamare dont l'ombre plane sur beaucoup de textes sans que personne ou presque ne s'en réclame explicitement. Peu ou pas du tout théoriciens, ces auteurs s'occupent de questions relatives aux traditionnelles matières de la police : le contrôle de la mobilité des personnes et des biens vers la ville et à l'intérieur de la ville, la reconnaissance du travail comme facteur d'intégration dans la société et comme vecteur de normes de la vie sociale (condamnation de l'oisiveté), etc. La nouveauté tient à l'ingéniosité déployée pour imaginer des moyens susceptibles d'assurer une plus grande efficacité à un dispositif policier souvent existant mais qui demanderait à être réorganisé et amélioré. Les dispositions proposées se rapportent souvent au guet ou aux « milices de police » (Bruxelles) avec une attention particulière portée au renforcement de la surveillance nocturne, ou bien, selon les situations locales, à la lutte contre l'incendie, contre les risques de maladie contagieuse, etc.

De l'ensemble des études se dégagent deux impressions et naît une question. Tous ces projets témoignent d'une volonté de rationalisation des pratiques. Pour assurer une meilleure surveillance on examine la pertinence des découpages territoriaux déjà en place ou à créer, on évalue le nombre optimum des patrouilles nécessaires par quartier, on recherche les dispositions à prendre pour permettre une visibilité constante des personnes ou des lieux à surveiller, on mesure les disponibilités financières que supposent les projets. Tous les auteurs, quelle que soit leur appartenance nationale, font preuve de la même conviction. Roturiers mais forts d'un savoir moins juridique que professionnel, ils ambitionnent d'être entendus des autorités politiques pour réformer quelque chose qui relève du bien public. Prendre la plume semble souvent associé à l'espoir d'occuper une place dans l'administration de la police qui apparaît comme le lieu d'une possible mobilité sociale. Ce qui conduit à la question plus générale de la circulation des modèles. S'agit-il bien de cela ou d'un mouvement plus général ? La maturité des institutions déjà en place dans certains pays (France, Angleterre, Pays-Bas même), la volonté d'accélérer la modernisation dans d'autres (Milan, Naples, Genève), susciteraient chez une nouvelle bourgeoisie à talents des propositions relatives ni à la fiscalité, ni aux arts mécaniques, ni aux sciences, mais au bien public considéré comme un objet de la plus grande importance dans la vie d'un État, au service duquel il faudrait se consacrer davantage.

Nicole DYONET

Olivier Poncet et Isabelle Storez-Brancourt (éd.), *Une histoire de la mémoire judiciaire de l'Antiquité à nos jours*, Paris, École nationale des chartes, coll. « Études et rencontres de l'École nationale des chartes », 2009, 422 p.

Cet ouvrage public, pour l'essentiel, les communications présentées au cours de quatre demi-journées de rencontre scientifique qui se sont tenues à Paris les 12, 13 et 14 mars 2008 à la faculté de droit de Paris (Paris II) et aux Archives nationales. Consacré à l'histoire de la mémoire judiciaire, de l'Antiquité à nos jours, il comprend vingt-trois contributions, auxquelles s'ajoutent une introduction (Isabelle Storez-Brancourt) et une conclusion (Françoise Hildesheimer). Associant archivistes, historiens, historiens du droit et juristes, il met l'accent sur les questions d'enregistrement et de mémoire directement induites par l'activité des juges et des tribunaux, de la haute Antiquité à nos jours, le tout dans un très vaste espace géographique (celui de l'Empire romain dans sa plus grande extension).

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première partie (« enregistrement : écrire et décrire ») est consacrée à l'écriture de la mémoire judiciaire. Allant de la Mésopotamie la plus ancienne aux fichiers permettant l'enregistrement des informations en matière d'infractions pénales de la France d'aujourd'hui, elle s'intéresse aussi à la première mémoire du parlement de Paris au XIII<sup>e</sup> siècle, puis à la mise en mémoire du temps des guerres de Religion, enfin à la parole rituelle du greffier lors des exécutions au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La deuxième partie traite, comme son titre l'indique (« conservation : hommes et institutions »), de la conservation des écrits de justice. Elle s'attache surtout à la description des hommes qui animaient les institutions concernées : pour le Moyen Âge, les greffiers du parlement de Paris, l'univers de la « clergie », celui du Châtelet de Paris, ceux des justices urbaines de Metz, de Namur et du Nord de la France (jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle pour ces dernières) ; pour l'époque moderne, les greffiers du parlement de Toulouse, ceux de la Conciergerie de Paris, ceux du parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, enfin les greffiers des justices seigneuriales.

La troisième partie (« exploitation et mémoires concurrentes ») mesure l'usage de cette mémoire créée, puis conservée. Elle est consacrée à l'exploitation par les historiens, anciens ou modernes, de la mémoire de la justice rendue, ainsi qu'à la formation, du fait même de cette exploitation, d'une autre mémoire judiciaire. Elle en présente diverses illustrations : Ammien Marcellin, témoin de la justice de son temps ; l'utilisation des archives judiciaires pour la conservation de l'honneur aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles ; le projet d'Étienne Aufréri de constituer, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, un corpus de la jurisprudence du parlement de Toulouse ; les échos de cette « autre » mémoire hors des murs du Palais, à travers les mémorialistes et les avocats du XVI<sup>e</sup> siècle ; son exploitation, par Francisco de Melgar pour défendre un privilège juridictionnel contesté en Espagne au XVII<sup>e</sup> siècle ; les conséquences des erreurs de plume devant le parlement de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle ; enfin, les nouveaux et récents moyens de mise en mémoire, comme l'enregistrement vidéo des procès.

Toutes ces investigations trouvent leur pertinence dans une meilleure pesée et appréciation des archives judiciaires, même si l'on n'est pas obligé d'en adopter la totalité des conclusions. Ainsi peut-on considérer que c'est seulement avec son archivage que sont garantis l'autorité et le respect de la chose jugée ? C'est sans doute surestimer l'importance de l'écriture dans des sociétés où l'oralité a, pendant longtemps, tenu la première place ; ce n'est pas parce que nous ne disposons plus que de ces documents écrits, que ceux-ci constituaient forcément, à leur époque, l'essentiel de la documentation et de l'information disponibles. D'autre part, s'il est évident que l'historien, au fur et à mesure que ses centres d'intérêt le rapprochent de notre

époque, se trouve en face d'une documentation (écrite...) de plus en plus abondante, il ne faut pas oublier que cette évolution s'explique, certes, par une inflation progressive du nombre des documents, mais aussi par la perte d'une grande partie des textes anciens, pour diverses raisons. On peut aussi regretter l'absence, dans cet ouvrage, de certaines juridictions (les officialités, les tribunaux de commerce...), et aussi des déséquilibres (en particulier, une surreprésentation de la France, et singulièrement du parlement de Paris, et une trop faible présence, en nombre de communications, de la période contemporaine) ; mais c'est la loi du genre dans les ouvrages collectifs.

Ces petites réserves n'enlèvent rien aux grandes qualités de cet ouvrage. On lui saura principalement gré des éclairages nouveaux qu'il apporte sur ce personnage méconnu de l'historiographie, pourtant essentiel dans la procédure judiciaire : le greffier (« le principal acteur, le véritable exécuteur de la justice criminelle d'Ancien Régime », d'après Pascal Bastien – p. 100) ; dans un bailliage-présidial moyen au XVIII<sup>e</sup> siècle, on comptait pourtant un office de greffier en chef, un de premier huissier, six ou sept d'huissier audiencier, trois ou quatre d'huissier de la chancellerie, soit presque autant que de juges, tandis qu'on trouvait aussi à la campagne, dans les justices seigneuriales, des greffiers dont le total fournissait sans nul doute un chiffre important (il existait largement plus de trente mille justices seigneuriales dans le royaume). C'est dire qu'il était grand temps de commencer à s'intéresser à eux ! On appréciera aussi, ponctuellement, la grande qualité des différentes contributions : les spécialistes de l'histoire judiciaire y trouveront leur intérêt, mais aussi, chacun pour des raisons spécifiques, ceux des différents lieux et époques considérés. On se réjouira, enfin, que la publication n'ait suivi que d'une bonne année la tenue du colloque concerné... ce qui devrait être la norme.

Benoît GARNOT

Philippe Bourdin (dir.), *La Fayette, entre deux mondes*, Clermont, Presses Universitaires Blaise Pascal/Conseil général de la Haute-Loire, 2009, 229 p., ISBN 978-2-84516-413-0, 20 €.

Le 7 septembre 2007, se déroulait au Puy-en-Velay une journée d'études consacrée aux multiples visages de Gilbert Motier, marquis de La Fayette (1757-1834), né à Chavaniac, commune située non loin de là. Le titre de l'ouvrage issu de cette rencontre, ainsi que le nom de la collection des Presses Universitaires Blaise-Pascal, « Histoires croisées », renforce l'idée que nous avons tous intuitivement dans l'esprit, celle d'un homme enthousiaste, parfois brouillon, dont le destin fut complexe, en raison des événements du temps. Plusieurs auteurs (É. Taillemite, p. 43, K. Rance, p. 128 et Fabrice Boyer, p. 168) achèvent leurs articles sur le constat de l'échec de La Fayette à prendre le pouvoir. Dans son bref panorama de l'historiographie américaine et française sur la question de la Révolution américaine et de la présence du rôle de La Fayette dans cet événement, Tanguy Villerbu montre bien que celui-ci est à peu près absent des histoires américaines des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui s'intéressent de plus en plus aux *forgotten founders*, les pères fondateurs de l'Indépendance américaine – au mieux, il a droit à quelques lignes.

L'ouvrage compte neuf articles, d'inégale longueur : entre une vingtaine et une quarantaine de pages et de nombreuses illustrations, toujours intégrées dans le corps de la réflexion, ce qui est suffisamment rare dans les livres d'historiens pour être noté ici. Philippe Bourdin, maître d'œuvre de l'ensemble, a rédigé une introduction dont le sous-titre, « Ombres et Lumières » (p. 9-22) pose bien la question

de la personnalité duale de La Fayette, doublement entre deux mondes (France, Amérique et Auvergne-Paris), jugé de façon contradictoire de son vivant, entre le « Gilles César » dénigré par Choiseul, l'intrigant présomptueux borné dénoncé par Sieyès et le chef de guerre brillant, bon diplomate avec les Indiens d'Amérique et homme politique six fois réélu entre 1815 et 1831. Membre de la Société des Amis des Noirs, il adhère aussi à la loge maçonnique La Candeur dès 1775. Homme de communication, il sait comprendre et même parfois manipuler, l'opinion publique, ce qui, malgré tout, lui vaut des déconvenues car il reste fidèle à un idéal de modération qui le conduit successivement du club des Jacobins, dont il est l'un des fondateurs, à celui des Feuillants, puis à la fuite au service de l'ennemi, ce qui lui vaut cinq ans de captivité (1792-1797) et deux ans d'exil. Étienne Taillemite consacre son article au versant américain de la carrière de La Fayette dans « La Fayette et la guerre d'Indépendance américaine », p. 23-44. Spécialiste des questions militaires, il nous donne un panorama de la carrière de La Fayette, depuis son engagement dans la compagnie des mousquetaires de Versailles en 1771 jusqu'à son départ en Amérique en 1777, son amitié avec George Washington – il donne d'ailleurs ce prénom à l'un de ses enfants – et ses faits d'armes sur le terrain en 1780 et 1781. Spécialiste également des questions militaires, mais à présent sur le théâtre des guerres européennes, Bruno Ciotti dans « La Fayette et la première campagne de 1792 » (p. 45-72) nous donne des informations précises, accompagnées de tableaux tirés des *Tableaux historiques des guerres* de Grimoard et Servan, 1792, sur les effectifs et la nature des régiments engagés dans les combats. Il confronte les textes institutionnels avec la réalité sur le terrain dans un article bien documenté. On remarquera cependant la naïveté de la note 118 p. 70, qui concerne une caricature royaliste reproduite *infra*, p. 97, dans l'article de Philippe Bourdin, « L'image politique de La Fayette en révolution, de Paris à la Basse-Auvergne (p. 73-109). Dans ce nouvel *opus*, l'auteur retrouve son terrain de prédilection, l'histoire culturelle, et examine comment la littérature, les pamphlets, la chanson et la caricature présentent La Fayette, un héros acclamé à Brioude et à Langeau et brocardé à Paris, par les royalistes parce que traître au camp des aristocrates, et par les patriotes, parce qu'il a été accusé d'avoir laissé fuir la famille royale en juin 1791. Les deux factions trouvent la même idée pour attaquer le « général sans-tord » : lui supposer un penchant pour la reine qui n'aurait pas été insensible à ses avances... Karine Rance s'intéresse plutôt à la vie en captivité puis en exil de la Fayette ; dans un article minutieux, « Contre-révolution, réseaux et exopolitie » (p. 111-128), mais qu'un lecteur non averti peine parfois à comprendre, elle révèle que La Fayette est tenu au courant de toutes les actualités françaises, qu'il peut écrire et recevoir des amis, ce qui a facilité plusieurs tentatives d'évasion, même si elles n'ont pas été couronnées de succès. En revanche, le concept d'« exopolitie » n'est pas clairement établi ici. François Weil, spécialiste d'histoire de la civilisation nord-américaine, revient sur le voyage de La Fayette aux États-Unis en 1824-1825, avec son fils, sur invitation des autorités américaines (« L'hôte de la nation : le voyage de La Fayette aux États-Unis, 1824-1825 », p. 129-150 ». Ce voyage, dont la dimension affective et politique est importante, est très médiatisé des deux côtés de l'Atlantique. Le fils du conventionnel Barbaroux publie en divers récits. La Fayette fait ensuite une tournée en France en 1829, mais son souvenir s'efface vite tandis qu'il perdure aux États-Unis au moins jusqu'à l'annonce de sa mort en 1834. Retour en France avec l'article de Fabrice Boyer, « Le Fayetteisme sous la Restauration : l'exemple de Lyon » (p. 151-168). Rappelant le passé commun unissant Lyon et Lafayette (étrangement orthographié ainsi), l'auteur insiste sur la réputation de bon économiste de Lafayette, en particulier lors des crises dans l'industrie textile ; en revanche, un violent pamphlet, *La Démagogie en voyage*, le prend pour cible en 1830. Comme d'autres auteurs de ce recueil, Fabrice Boyer salue l'art de communiquer de notre héros : il va même

jusqu'à écrire que l'on assiste en sa présence à une « frénésie adoratrice digne d'une Parousie christique », p. 165. Dans un essai historiographique original, « Le sens de la Révolution américaine : écrire l'histoire, 1850-1950 » (p. 169-185) Tangi Villerbu a opéré une compilation des histoires de la Révolution américaine et de leurs pendants français, pour y trouver des traces de La Fayette. Le résultat est maigre car, jusqu'aux débuts de la guerre froide, les Américains ne regardent leur passé qu'à travers des lunettes américaines. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour les raisons que l'on sait, l'idée d'une « Révolution atlantique » pénètre brièvement les esprits des historiens américains qui, pour autant, ne s'intéressent guère à La Fayette (ceux qui mentionnent son nom l'intègrent dans des réseaux locaux d'insurgents). Enfin, Élisabeth Dravet dans « La Fayette, une bio-iconographie » (p. 187-225), apporte à nouveau un éclairage visuel sur le héros des deux mondes. Bibliothécaire, elle assortit chaque document de notices savantes très utiles. On apportera cependant quelques compléments nécessaires : *Le Roi passant la revue de la garde nationale au Champs [sic] de Mars* est extraite des *Révolutions de France et de Brabant*, le journal de Camille Desmoulins ; le n° 18, *Le Ministre Grave...* est une caricature royaliste, annoncée dans le *Journal de la Cour et de la Ville* le 18 mars 1792 et la reproduction donnée ici est tirée d'Ernest Jaime, *Musée de la caricature*, 1834 ; enfin, le n° 19, *The frogs who wanted a king* a été adapté en français, toujours par les royalistes, sous le titre *Les grenouilles qui demandent un roi*.

Pour conclure, *La Fayette, entre deux mondes* est un livre riche, bien organisé et qui apporte des informations nombreuses et nouvelles.

Annie DUPRAT

Gilbert Romme, *Notes scientifiques et anecdotes 1782-1788*, édition établie par Anne-Marie Bourdin, Jean Ehrard et Hélène Rol-Tanguy, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, coll. « Histoires croisées », 2009, 407 p.

Le volume que viennent de faire paraître les Presses universitaires Blaise-Pascal constitue un intermède dans la publication de la correspondance de Gilbert Romme. Les deux tomes imprimés précédemment mettent en évidence la curiosité et l'éclectisme littéraire et scientifique du futur révolutionnaire. Cette impression est confirmée par les *Notes scientifiques et anecdotes*, consignées entre 1782 et 1788. Ces notes en vrac, aux longueurs variables, ont été rédigées à l'attention de l'élève de Romme, mais également pour son intérêt personnel.

L'expression « notes scientifiques » est bien trop vague pour permettre de classer l'ensemble des écrits rassemblés dans ce volume. Cette absence de classification peut paraître problématique. En effet, les différentes notes de Gilbert Romme n'ont pas été séparées par des titres ou de petites notices. La source que constituent ces *Notes scientifiques et anecdotes* est ici présentée d'une manière quelque peu brute, hormis quelques notes de bas de page, essentiellement composées de notices biographiques, forcément nécessaires. Mais comment saisir l'intérêt de chacune de ces traces de l'activité intellectuelle de Gilbert Romme sans l'établissement de subdivisions éditoriales ? Comment distinguer les annotations d'intérêt de celles plus anecdotiques ?

Il semble que l'objectif principal est de présenter au public « les préoccupations » de Gilbert Romme. Répartir les notes prises par ce dernier selon différents thèmes aurait probablement trahi la chronologie et l'organisation des manuscrits, mais cela

aurait rendu la consultation de l'ouvrage bien plus aisée pour le lecteur. Néanmoins, l'index onomastique des livres lus ou mentionnés par Gilbert Romme dans ses notes est exemplaire, ce qui permet de se repérer finalement quelque peu dans ce volume.

Nous avons donc affaire à un véritable cabinet de curiosités, fruit d'une connaissance des événements antérieurs ou venant de se produire, ainsi que de nombreuses lectures. Nous passons notamment de l'histoire à la géographie (liée surtout à la géologie), en passant par les sciences naturelles. Les notes prises par Gilbert Romme nous montrent avec évidence ce que pouvait être un homme des Lumières, cosmopolite et ouvert au désir utopique de la connaissance universelle. Elles ne prennent toute leur dimension qu'à la lecture de sa correspondance qui nous permet de replacer dans leur contexte l'ensemble des réflexions et annotations de Romme. La publication de la correspondance contemporaine des *Notes scientifiques et anecdotes* est annoncée pour cette année. Il est certain que sa lecture nous permettra de mieux apprécier l'intérêt du volume que nous venons de présenter.

Fadi EL HAGE

Jacques Hantraye (éd.), *Le Récit d'un civil dans la campagne de France de 1814. Les « Lettres historiques » de Pierre Dardenne (1768-1857)*, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, CIII et 91 p.

Heureuse initiative que celle de Jacques Hantraye et du Comité des travaux historiques et scientifiques, que de proposer aux lecteurs une nouvelle édition des *Lettres historiques* de Pierre Dardenne. Le récit, par ce professeur du collège de la ville, de l'invasion et de l'occupation de la région de Chaumont avait en effet déjà donné lieu à publication, tout d'abord sous forme de feuilleton dans le *Citoyen de la Haute-Marne*, le journal local, entre octobre 1831 et le printemps 1833, puis en 1835, dans un petit recueil d'une centaine de pages paru chez un petit éditeur haut-marnais. Autant dire que l'accès à cette source de grande richesse était depuis fort compliqué, bien que de larges extraits en aient été cités par François-Frédéric Steenackers dans son *Invasion de 1814 dans la Haute-Marne* (Paris, Didier, 1868), par l'habile vulgarisateur Lorédan-Larchey dans le contexte particulier de la défaite de 1870-1871 (*Bibliothèque des mémoires du XIX<sup>e</sup> siècle. Série de 1789 à 1815*, Paris, Henry, 1871, p. 77-99) ou encore dans l'incontournable mais désormais daté ouvrage d'Henry Houssaye (*1814*, Paris, Perrin, 1894).

La qualité de cette nouvelle édition critique des 64 lettres de Dardenne doit beaucoup à l'imposante introduction – un modèle du genre – rédigée par Jacques Hantraye, sans doute l'un des meilleurs connaisseurs actuels de la période, auteur d'une thèse remarquée sur l'occupation de 1814-1817 (*Les Cosaques aux Champs-Élysées. L'occupation de la France après la chute de Napoléon*, Paris, Belin, 2005). Les 103 pages de cette présentation, aussi volumineuse que les *Lettres* elles-mêmes, permettent de replacer le document et son auteur dans leur contexte, d'en mieux comprendre toute la portée.

Personnage étonnant en effet que ce Pierre Dardenne, que l'on saisit ici à Chaumont, petit notable parmi d'autres, enseignant dans le collège de la ville mathématiques, sciences naturelles et sciences physiques avant de devenir conservateur de la bibliothèque. Mais la Haute-Marne n'est pour lui que l'ultime étape géographique et sociale d'un parcours certes atypique, mais qui fut sans doute celui d'un certain nombre de ses « collègues ». Né « pauvre » ainsi qu'il le dit lui-même à Toulouse

en 1768 dans un milieu artisan – son père et son parrain sont chaussetiers –, il entre au couvent des Frères Ermites de Saint-Augustin, prononce ses vœux en mars 1789, avant d'être ordonné prêtre par l'évêque constitutionnel de la ville en 1791. Partisan des idées nouvelles, « jureur », il finit par abandonner son état ecclésiastique pour devenir répétiteur de mathématiques, se mariant d'ailleurs vers 1795. Principal rédacteur de l'an III à l'an VIII du *Journal révolutionnaire de Toulouse*, publication jacobine, celui que le rédacteur de l'*Anti-terroriste* qualifie de « petit intrigant de moine », de « frocard Dardenne-Babeuf » quitte Toulouse pour Saint-Girons, en Ariège, où il devient professeur de mathématiques en 1799 dans le bastion jacobin et anticatholique qu'est l'école centrale de la ville. Franc-maçon, membre fondateur du *Lycée de Toulouse* qui, en 1797, remplace la défunte académie, il multiplie les voyages d'exploration dans les montagnes pyrénéennes avec des médecins, botanistes ou physiiciens, rédige un *Essai sur la statistique du département de l'Ariège* et un *Voyage dans l'Ariège et dans les Pyrénées* dans lequel il consigne ses observations historiques et scientifiques. Le pyrénéiste qu'il est devenu quitte, à contrecœur, la « bonne petite ville de Saint-Girons » en janvier 1812 suite à sa nomination dans la Haute-Marne, l'exil chaumontais se faisant progressivement plus supportable : il y prend sa retraite en 1836 après 24 années d'enseignement et y meurt en février 1857 non sans y avoir noué de solides relations, y avoir aussi poursuivi ses travaux comme membre de la *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Haute-Marne*, de la commission d'instruction primaire de Chaumont, du comité local de surveillance de l'instruction primaire, y avoir enfin contribué au développement de la bibliothèque qui gagne 2 000 volumes entre 1814 et 1846.

Tout ceci permet, à n'en pas douter, de mieux comprendre les conditions d'élaboration du texte de Dardenne, longuement et finement présentées par Jacques Hantraye. Ainsi qu'il le note, « la particularité des *Lettres historiques* et d'autres ouvrages de ce type est qu'il s'agit d'écrits nés de la guerre et traitant seulement de ce sujet » (p. XXIX). Ce sont les combats des premiers mois de 1814 puis l'occupation alliée qui poussent le professeur de Chaumont comme d'autres, persuadés de vivre des événements extraordinaires, à se saisir de leur plume et à décrire ce qu'ils vivent. Dardenne trouve ainsi dans l'écriture une sorte d'exutoire à la solitude et à l'anxiété, nous livrant par l'intermédiaire de ces lettres à Guillaume Valence, un ami pharmacien installé depuis 1804 à Saint-Girons, la vision d'un civil sur la guerre : écrire devient alors pour Dardenne, en congés forcés suite à l'investissement du collège par les troupes ennemies, « une tactique parmi d'autres pour tenir », « une façon de combler un vide » (p. XXXII-XXXIII). Non destinées à la publication au moment de leur rédaction, ces 64 lettres ressortissent ainsi par bien des aspects du genre naissant du journal intime, à une période où, par ailleurs, « le récit de guerre se cherche tout en se démocratisant » (p. XXXIV). Datées du 19 janvier au 21 avril 1814, elles sont plus nombreuses et plus longues au cours des premières semaines, illustrant le caractère particulièrement anxiogène des débuts de l'occupation. Rédigées au jour le jour, ces lettres n'en ont pas moins été retravaillées et remaniées ensuite, dans la perspective de leur édition au début des années 1830, dans un contexte d'évocation plus consensuelle de la période napoléonienne.

Ces *Lettres historiques*, justement, que nous disent-elles ? À l'instar de la plupart des documents de ce type, elles peuvent être lues à deux niveaux au moins. Le premier est celui de la description – « objective » – faite des effets directs ou indirects de la guerre et de l'occupation, quand bien même la ville de Chaumont elle-même aurait été globalement épargnée par les combats. Il ne les évoque guère d'ailleurs, non plus qu'il ne s'étend sur les « horreurs » commises par les alliés ou les violences à l'encontre des civils. Tout juste note-t-il, dans sa XXII<sup>e</sup> lettre, le « hideux spectacle » que celui des cadavres gisant sur les lieux du combat du 18 janvier 1814, entre

Wurtembergeois et soldats de la Vieille Garde (p. 29). Plus nombreuses sont les notations concernant le poids de l'occupation : les réquisitions de biens et de bâtiments, la « bruyante cohue » résultant du passage de dizaines de milliers de combattants par Chaumont (p. 68), les « dévastations et [...] brigandages » qu'ils commettent dans la ville et, plus encore, dans les campagnes (p. 17)...

Mais, au-delà de cette vision globale, les *Lettres* sont aussi et surtout un moyen de saisir la manière dont un civil perçoit ces événements, chose d'autant plus précieuse que ce civil n'est pas un de ces administrateurs contraints par les événements de servir d'intermédiaires entre les populations et les nouvelles autorités. Observateur averti, utilisant ses « lunettes » comme il le fit lors de ses excursions dans les Pyrénées, mélo-mane appréciant – ou pas... – les musiques et chants des alliés, le « fervent patriote » Dardenne nous dit aussi l'humiliation qui est la sienne – le terme revient à plusieurs reprises sous sa plume. Se dessine une attitude pour le moins mesurée à l'égard de l'occupant, ce qui ne l'empêche pas d'en dénoncer le comportement et de prôner une « résistance » qu'il ne met guère en pratique lui-même. Au détour de telle ou telle lettre, il laisse aussi entrevoir le rôle central joué par l'information (et plus encore de son absence) au cours de ces quelques semaines au cours desquelles Chaumont souffre d'un large isolement, la place de la rumeur, les représentations de l'ennemi, assimilé aux barbares antiques, une place particulière étant réservée cependant, d'une part, à la « superbe Albion » (p. 13), d'autre part, aux Cosaques, rangés du côté de l'animalité – « un animal bien intéressant » note-t-il d'ailleurs (p. 15).

Ce ne sont là, bien évidemment, que quelques-unes des multiples dimensions de ces *Lettres historiques* dont Jacques Hantraye a su montrer toute la richesse dans un livre très riche, aux confins de l'histoire militaire, de l'histoire sociale, de l'histoire culturelle et de l'histoire littéraire. En un mot, du bel ouvrage.

Yann LAGADEC

Vincent Azoulay et Patrick Boucheron (dir.), *Le Mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Époques », 2009, 378 p.

Cet ouvrage prend la suite d'un colloque tenu à Paris en juin 2007. On peut établir un premier classement des contributions qui montre l'éventail des terrains dans lesquels la notion de violence intellectuelle est travaillée : trois articles concernent l'Antiquité, cinq le Moyen Âge, sept l'Ancien Régime et la Révolution, deux portent sur les années 1930 et la guerre, et deux, enfin, analysent des objets très récents qui engagent plus directement la position de leurs auteurs dans la vie intellectuelle contemporaine. Cette répartition fait apparaître la quasi-absence des intellectuels au sens propre, c'est-à-dire des savants intervenant en politique, depuis les débuts de la séparation des champs académique et politique. C'était sans doute là la condition d'un usage libre de la notion et de la production d'un questionnaire portant sur des configurations pouvant être retrouvées à différentes époques. L'exercice reste cependant périlleux : la catégorie de « violence » est très plastique et permet tous les jeux typologiques suivant le point de vue engagé dans la définition des seuils de la transgression (lorsque ceux-ci ne sont pas dits par le droit). De plus, sa qualification par un renvoi à la figure de l'intellectuel (et à l'activité associée) fait se rencontrer, plus ou moins explicitement, des définitions historiques, historiographiques et critiques qui ne se recouvrent que partiellement. Comment embrasser à la fois le philosophe athénien, l'intellectuel médiéval, le dreyfusard, l'intellectuel organique ou

l'intellectuel total à la Sartre ? Non pas en cherchant du secours dans une analyse étymologique, comme le font certaines contributions, mais plutôt en tentant de voir à quelles conditions, dans chacun des cas étudiés, la construction du nouvel objet acquiert une dimension heuristique. Les nécessités du genre éditorial du recueil d'articles (et encore plus celles de la forme colloque) engagent à préserver la diversité des points de vue quitte à mettre cet enjeu unificateur au second plan. Au-delà de l'introduction assez lisse, on voit pourtant émerger ici un ensemble de questionnements propres à stimuler l'histoire et la sociologie des producteurs intellectuels. Deux séries d'interrogations sont explicitées en introduction. D'abord sont distinguées les « violences internes aux milieux intellectuels qui, bien souvent, dévoilent la logique du champ dans son ensemble, et contribuent parfois à la construire en tant qu'espace distinct ». C'est ainsi la transgression ou le refus de vivre le jeu intellectuel selon des normes spécifiques qui seraient perçues et définies comme violentes. De tels espaces intellectuels permettant une autonomie relative semblent pouvoir être identifiés dans différents contextes historiques, ce à quoi s'attachent plusieurs contributions. Une seconde problématique consiste à prendre comme objet « les violences spécifiques produites par les intellectuels dans le monde extérieur ».

La première série de trois articles interroge l'imaginaire guerrier des intellectuels : Pascal Briost, étudiant des défis savants entre mathématiciens à la Renaissance qui épousent la forme du duel, les associe à un régime de la preuve où il importait de défaire son adversaire (intellectuel) de façon distinctive tout en affirmant son identité spécifique en ne s'opposant qu'à des égaux. Ici, c'est la violence présente hors des milieux savants ou littéraires qui y est traduite pour agir dans le jeu intellectuel sur les modes, diversement valorisés, de la guerre (article de Nicolas Schapira) ou de l'affrontement aristocratique. Un deuxième ensemble est consacré à quatre disputes, du XIII<sup>e</sup> siècle au temps présent. Étienne Anheim, à propos des *Invectives* de Pétrarque et des formes littéraires de la polémique humaniste, explique que « la polémique devient violente à partir du moment où les discours s'opposent non pas pour avoir raison au sein d'un même régime de discours, mais pour avoir raison l'un de l'autre, dans une concurrence qui n'est pas argumentative, mais sociale ». Ici la violence intellectuelle est précisément un mode de renoncement aux enjeux intellectuels dont la définition est associée au processus d'autonomisation d'un milieu intellectuel. Ce processus est contrarié par l'absence d'un « paradigme intellectuel commun », et par l'hétérogénéité sociale des « intellectuels » qui « dépendent d'instances de reconnaissance dont les critères ne sont pas intellectuels ». Une troisième partie aborde trois scandales au fondement d'une identité intellectuelle. Stéphane Van Damme analyse comment les polémiques libertines du XVII<sup>e</sup> siècle définissent une population qui n'existe que relativement à des violences intellectuelles qu'elle exerce ou qu'elle suscite, entre le territoire de la polémique littéraire et celui de l'action judiciaire. Les libertins ne sont ainsi définis comme tels que dans l'exercice d'un étiquetage (par l'action des pouvoirs ecclésiastique et étatique), mais aussi par des épreuves et des actions littéraires qui les font exister en tant qu'ils sont transgressifs. Jean-Luc Chappey montre l'intérêt d'une utilisation de l'outil « violences intellectuelles » pour mettre en évidence des changements rapides dans le monde des lettres sous la Révolution : l'offensive victorieuse contre les idéologues et la force sociale qu'ils représentent qui exclut toute forme de compromis et de discussion, est ensuite étouffée par un Bonaparte se présentant en pacificateur des lettres. L'utilisation puis l'exclusion des intellectuels violents par le pouvoir politique auraient ainsi été un facteur majeur de la création d'un espace de la critique, dont les enjeux ne sont ni sociaux ni politiques, mais neutralisés et sublimes, c'est-à-dire esthétiques. La quatrième partie rassemble cinq études sur l'intellectuel comme figure de

l'autorité, de Cicéron (Charles Guérin) à Heinrich Mann (Valérie Robert) en passant par Anselme de Laon (Cédric Giraud). Une cinquième, enfin, aborde à partir de quatre articles les violences faites au monde par les intellectuels. Vincent Azoulay analyse les appels répétés d'Isocrate à la guerre contre les Perses pour montrer comment s'articulent et se hiérarchisent différentes formes de violences, verbales et physiques. L'existence, dans l'Athènes du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., d'un champ intellectuel autonome mais dominé politiquement explique la marginalité civique de cette « éloquence de combat », dont il est difficile de mesurer le retentissement. Ici se pose la question, contextuelle, de l'autorité spécifique de l'intellectuel relativement aux autres manipulateurs de biens symboliques que sont religieux ou hommes politiques : tous peuvent tenter de jouer le rôle d'« entrepreneurs identitaires » (Jacques Sémelin), avec des chances inégales de réussir cependant, ce qui encourage à relativiser l'intérêt d'isoler la question de la responsabilité des intellectuels dans les violences vives et celle de leur rôle dans le passage à l'acte ; ces questions ne peuvent être étudiées sans une analyse plus générale des mobilisations et des voies de l'action collective considérées. La contribution de Dinah Ribard propose un renversement de la perspective causale, assez générale dans le volume, qui voit la production de la réalité par les intellectuels déboucher sur une violence faite au monde social. En étudiant un travail intellectuel nouveau (celui de Gilles André de La Roche) suscité par les enquêtes de noblesse colbertiennes, elle s'attache à montrer comment la production d'une théorie de la noblesse, si elle est ajustée à la violence politique (en ce qu'elle produit une réflexion compatible avec son régime de la preuve), n'est pas à la source de celle-ci. Cette production théorique n'introduit pas non plus un rapport critique vis-à-vis de l'action monarchique, mais elle en révèle l'arbitraire en donnant à voir « l'égal caractère producteur de mensonge de l'usurpation sociale et de la violence politique ».

Il faut enfin signaler l'ouverture fructueuse de ce travail collectif à d'autres disciplines des sciences sociales et, secondairement, aux études littéraires qui se manifestent par la présence de contributions provenant de sociologues ou de littéraires, mais aussi par l'usage (plus ou moins relâché) que font plusieurs auteurs de modèles et d'explications empruntés à la sociologie et d'abord à celle de Pierre Bourdieu. La contribution de Jérémie Foa suit de ce point de vue une démarche exemplaire. L'auteur travaille avec des outils conceptuels bourdieusiens les conférences interconfessionnelles réglées par lesquelles est tentée, dans la France du temps des Guerres de religion, une sublimation des violences physiques. Il montre comment la dispute savante tourne à la violence sociale dans laquelle les théologiens huguenots – qui détiennent les mêmes titres scolaires que leurs opposants catholiques mais ne peuvent s'en servir pour appuyer leurs discours – doivent perpétuellement prouver leur valeur. Il s'agit bien ici d'une violence intellectuelle au sein d'une arène *ad hoc* pourtant pensée comme autonome, et dans laquelle le conflit porte en définitive sur la légitimité des porteurs de savoirs et non sur les savoirs eux-mêmes. Assez décalé par rapport au reste du volume, le texte de la philosophe Charlotte Nordmann sur « Pierre Bourdieu et la violence intellectuelle » révèle les fragilités du recours au seul travail herméneutique pour analyser le sens des pratiques. En associant différents usages du concept d'universel (d'un côté la grandeur dont bénéficie l'universel comme abstraction philosophique, et de l'autre le double usage, dans le vocabulaire conceptuel du sociologue, de l'universel comme produit spécifique du champ scientifique et de la dénonciation d'un prétendu universel employé comme instrument de domination), elle fait émerger dans l'œuvre de P. Bourdieu de faux paradoxes. Cette contribution permet de s'interroger sur la « différence entre critique et agressivité dans les univers scientifiques » (Bernard Lahire). En effet, pour révéler une vérité sur la façon dont son travail théorique minerait en fait ses interventions politiques,

C. Nordmann exerce ici une violence intellectualiste en tirant des « contradictions » de l'œuvre scientifique du sociologue des conclusions indéfendables lorsqu'on les rapporte aux prises de position et aux actions effectives de l'intellectuel qui, par exemple, est présenté comme légitimant et défendant, par sa pensée théorique, la technocratie. Il reste utile de rappeler, comme le font les deux éditeurs, que les études rassemblées ici peuvent être l'instrument d'une « interpellation éthique » : c'est d'abord l'attaque subvertissant les buts spécifiques et explicites du monde académique qui lui fait violence, lorsque les polémistes oublient d'être « partenaires dans la recherche de la vérité » (Michel Foucault) et que l'exercice réglé du sens critique n'est plus accepté. On revient ici à ce qu'écrivait Gérard Noiriel (*Sur la « crise » de l'histoire*, 1996) sur les risques que porte la multiplication des polémiques (intellectuelles) au détriment des controverses (scientifiques).

Harold LOPPARELLI

Georges Vigarello, *Les Métamorphoses du gras. Histoire de l'obésité du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2010, 363 p.

Après avoir porté l'attention sur la tenue puis la propreté, la santé et le sport, le viol puis la beauté, Georges Vigarello ouvre à présent notre regard sur l'obésité. Dans ce nouveau livre, il poursuit la construction de cet objet – le corps – dont il est l'un des plus éminents concepteurs en sciences historiques.

Du Moyen Âge à nos jours, la morphologie a été exposée aux regards. Qu'ils soient banals ou scientifiques, esthétiques ou éthiques, médicaux ou psychologiques, peu importe : ils sont attentifs. Selon leur variété et leur insistance, les yeux se braquent sur certains « lieux » du corps devenus des repères essentiels pour qualifier une personne. L'originalité de ce livre, c'est de faire voir, d'inciter le lecteur à regarder : la preuve est autant montrée que démontrée. En entrecroisant ses sources – archives littéraires, références picturales, traités médicaux, entre autres –, Georges Vigarello a rempli un tel objectif : les témoignages qu'il réunit mettent à nu l'objet étudié. Son érudition donne au texte son étoffe et invite à revisiter des œuvres fondatrices de notre culture (Rabelais, Montaigne, Boccace, etc.). Parmi d'autres références, de grandes œuvres picturales (Dürer, Rubens, etc.) illustrent le propos et renforcent la cohésion de la démonstration. Dans *Les Métamorphoses du gras*, objet et méthode entrent ainsi en concordance.

L'obésité en soi n'est jamais univoque. Au Moyen Âge, le « gras » peut servir d'emblème à la puissance politique et il peut, là où s'impose la faim, exalter la richesse : le gros est fort. Mais jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, dès que cet embonpoint devient cause d'incapacités au point qu'un homme soit gêné pour monter à cheval tant il est lourd ou ne voie plus le bas de son corps tant son ventre est proéminent, et ne puisse plus lacer ses souliers faute de pouvoir se baisser, sa gêne le disqualifie : il n'est pas gros, mais trop gros, et le fort gros devient grotesque.

Lorsqu'ensuite montent dans la civilisation les valeurs de l'activité (économique ou autre) et que l'affairement est érigé en valeur, la grosseur du corps devient lourdeur globale. Symbole d'inutilité, elle signe la dépendance. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, métamorphosée en affaissement, la lourdeur équivaut à une perte de réactivité, sorte de manque ou d'absence de tonicité. La nonchalance du corps dénote alors la paresse de l'organisme. Les valeurs de la société moderne pointent ainsi dans les dénonciations et stigmatisations.

Les équivalences du gras et du politique deviennent donc incontournables, tant les images sont parlantes. Chez les hommes, dont on pourrait imaginer qu'ils sont moins exposés à ces codes, pamphlets et caricatures se jouent de la polysémie. Après Varennes, où il est reconnu à son visage bouffi, le corps du roi Louis XVI sera régulièrement « croqué » sur le modèle du cochon qu'on engraisse. Il ne s'agit pas d'une simple métaphore de l'homme en animal, c'est l'impuissance du souverain, politique et sexuelle, qui est en question : « impuissance et grosseur » sont systématiquement mêlées... Le roi n'est pas que « gros animal » (p. 153). Il est vrai que les préoccupations sur la sexualité qui se sont amorcées aux XVIII<sup>e</sup> siècle rendent l'illustration plus cruelle, parce que plus actuelle. La caricature du XIX<sup>e</sup> siècle excelle aussi dans ce domaine. Daumier, Grandville, Veber et d'autres s'en sont emparés pour créer des types humains, au point de déclencher « une effervescence typologique » (p. 180), dont le bourgeois, le banquier, l'avocat ou l'homme d'Église deviennent les cibles. Georges Vigarello interprète, avec érudition et finesse, les joues de pleine lune, les cous à étages, l'embonpoint envahissant, les plis sur les membres. Ces morphologies « parlent » d'elles-mêmes. Leur mise en scène et la légende écrite font le reste. Entrecroisées avec les portraits que brossent les grands romanciers, Balzac, Zola, Stendhal ou Flaubert, ces illustrations montrent conflits et contradictions dans une conjoncture où la société industrielle, les jeux de la Bourse et la réaction de l'Église sont au cœur de l'histoire. Le gros, le gras ou le bouffi et leurs contraires, le maigre, l'efflanqué ou le famélique signent le triomphe ou le déclin des corporations ou des congrégations.

De même que le sale s'oppose au propre, le gros s'oppose alors au mince. Le dessin des silhouettes, leurs lignes et leurs galbes, en un mot tout ce qui distingue un corps de la masse, en découpe les parties et en trace les contours, fait l'objet d'un travail sur la morphologie. Longtemps corsets, ceintures de contention, busc et autres appareils, plus ou moins discrets y ont œuvré. Ils ont valorisé certaines rondeurs (« inventer la nuance ») et privilégié des chairs dont la grâce exprimait aussi cette délicatesse qui a pu inquiéter médecins et éducateurs. Mais, si la maigre ne s'échappe pas au regard, elle peut à son tour être convertie en minceur, qu'annonce la plume de Victor Margueritte dans *La Garçonnette* (paru en 1922) : elle devient signe de tonicité. Image de la mort et de la maladie dans la peinture ou la gravure classiques, la minceur change de sens. Les corps effilés se transcendent en finesse : force et liberté de mouvement, ils deviennent des signes de modernité et d'autonomie. Sur eux se jouent désormais l'identité du sujet et son épanouissement, clés de la sociabilité.

Car l'originalité du XX<sup>e</sup> siècle n'est pas tant dans la critique du gras, souligne Georges Vigarello, que dans la survalorisation de la minceur qui devient « surexigence », chez l'homme comme chez la femme. Cette hydre contemporaine a plusieurs têtes : efficacité, mobilité, rentabilité, loisir cumulent leurs effets pour faire rebondir des corps élancés, toniques, adaptables, « pouvant se couler » dans des situations mouvantes et évolutives. Et voilà que le gros devient un corps incapable de s'adapter ou de maigrir. Il paraît même davantage le signe de dysfonctionnements psychologiques que de troubles organiques. Dès lors, trahi par lui-même, « l'obèse devient un martyr », pour reprendre un titre qui remonte à 1922. Double échec, qui annonce bien des souffrances.

*Les Métamorphoses du gras* articule ainsi plusieurs histoires. À la lumière croisée d'un ensemble de sources dont il faut saluer la variété, l'importance et la richesse, ce livre initie son lecteur à l'histoire des représentations et des imaginaires. Il met en lumière les principes qui sont au cœur des pratiques.

André RAUCH

Gérard Noiriel, *Le Massacre des Italiens, Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Paris, Fayard, 2010, 295 p.

Puisque le livre de Noiriel aborde un sujet capital, le débat entre histoire et mémoire, je raconterai un souvenir personnel. Durant l'hiver 1998 il se tint une rencontre à la fois officielle, informelle et pluridisciplinaire où je découvris un jeune historien, son livre et une tragédie occultée. José Cubero, professeur au lycée de Tarbes, était l'auteur de *Nationalistes et étrangers. Le massacre d'Aigues-Mortes* (Imago, Paris, Auzas, 1996, 252 p.) et sa communication rappelait ces « événements » (la langue française emploie volontiers ce mot pour cacher des réalités qui ne sont pas à l'honneur de leurs auteurs). Ce fut une levée de boucliers car il avait osé parler de « massacre » là où il n'y avait eu, selon ses contradicteurs, que bagarre qui aurait à la rigueur dégénéré en rixe ; mais il y avait eu au bas mot huit morts, une cinquantaine de blessés et quatorze disparus. Quelqu'un, mû par une charitable condescendance, insinua que l'émotion de Cubero se justifiait par son ascendance italienne, mais celui-ci fit valoir qu'il était fils d'immigré espagnol. Il m'offrit son livre et j'en fis le compte rendu dans une revue de faible diffusion (*Journal of Salt History* publié par Berenkamp à Innsbruck, vol. 6-1998) pour rendre hommage au travail irréprochable et fondé sur une recherche exhaustive d'un jeune collègue. Je conclusais ainsi : « Son propos, en fait, est de démêler comment peut se créer une telle situation où deux communautés de travailleurs se dressent l'une contre l'autre. Il étudie la tension qui marque les rapports franco-italiens (après l'occupation de la Tunisie par les Français), la fièvre nationaliste en France (après l'épisode tumultueux de Boulanger), la volonté de protéger le "travail national" contre les immigrés qui sont alors des frontaliers, Belges, Suisses et Italiens, francophones ou dont la langue est proche du français, l'assimilation de l'étranger à un espion au service de l'Allemagne haïe, à un criminel débauché, à un concurrent qui se contente de salaires plus bas, la confusion idéologique qui rapproche alors le leader socialiste Jules Guesde et ceux qui, comme Barrès, veulent repousser les nouveaux "Sarrazins" outre-mont. Cette dernière considération ouvre sur de remarquables analyses où finalement c'est tout le racisme latent de la société française qui est mis en cause, depuis l'antisémitisme qui éclate bientôt avec virulence dans l'affaire Dreyfus dont le meilleur avocat fut sans conteste l'écrivain d'origine italienne, Zola, jusqu'au retour récent de mécanismes d'exclusion qui font le succès d'un parti extrémiste ». Cubero avait ainsi conclu : « Les manifestations de racisme et de xénophobie s'acharment prioritairement sur la dernière vague d'immigrés, toujours qualifiés d'inassimilables, alors que les précédentes, malgré le bruit et la fureur qui les ont accompagnées, ont déjà trouvé leur place parmi nos mythiques "ancêtres les Gaulois" ».

Il terminait son livre par ce dernier paragraphe : « Étonnante faculté d'oubli dans une France où l'histoire de l'immigration est longtemps restée un "non-lieu de mémoire" selon le mot de Gérard Noiriel, mais où un habitant sur trois possède des ascendances étrangères pour peu que l'on remonte jusqu'à la génération de ses grands-parents » (p. 250). Noiriel cite d'emblée le beau travail de Cubero qui a présenté « les grandes lignes de ce "pogrom", ce qui a permis de passer assez vite sur la description des faits eux-mêmes afin de [se] concentrer sur les "raisons d'agir" des assassins, la construction de l'"affaire" d'Aigues-Mortes et ses enjeux mémoriels » (p. 10). Il a rassemblé une équipe où l'enquête de terrain a été confiée à deux jeunes sociologues « dont l'enquête orale [auprès des descendants d'Aigues-mortais impliqués dans le massacre] a surtout révélé les limites de la mémoire » : porte close et téléphone raccroché. Les deux livres sont également d'une lecture passionnante, écrits dans une langue alerte, et Noiriel discute les vues que j'avais inscrites au crédit de Cubero. En effet, écrit-il, on ne peut parler de xénophobie ni de racisme, deux

mots qui apparaîtront plus tard (c'est-à-dire lors de l'affaire Dreyfus) et il polémique avec Pierre Milza qui, le premier, avait ressuscité l'affaire (« Le racisme anti-italien en France : la tuerie d'Aigues-Mortes », *L'Histoire* 1979). Le journal *Le Matin* publiait pourtant deux jours après le massacre un éditorial où figure ce morceau d'anthologie : « Le dimanche soir après [les] bals..., on retrouvait *invariablement* derrière la porte un cadavre de *quelque beau gars de notre race*, la poitrine crevée par le *coup de couteau* d'un Italien jaloux » (cité par Noiriél p. 133). La race française est belle et les Italiens sont habiles à jouer du couteau et à conquérir les femmes de nos beaux gars. Le mot le plus terrible de ce jugement me semble être « *invariablement* » car il généralise ce qui est un caractère du racisme, ordinaire ou non. Si on y ajoute le couteau, l'arme blanche, l'arme des sauvages, on voit se dessiner l'archétype du raciste auquel un conseiller général apportait en 1881 d'utiles compléments : « Nos ouvriers français, honnêtes, se refusent absolument à se voir arracher le pain de leur famille par des étrangers qui ne regardent leur travail que comme un hors-d'œuvre » car ajoute notre homme, « le travail quotidien n'est qu'un moyen d'attendre en paix l'occasion favorable de s'approprier un gain illicite » par le vol ou l'assassinat (cité p. 92). Quant au procureur Léon Nadal, au tribunal de Nice en 1881, requérant contre un prévenu de coups et blessures, il avait eu ce mot : « lorsque ce ne sont pas les Italiens qui portent des coups de couteau, on se sert d'armes de provenance italienne » (cité p. 156). L'affaire d'Aigues-Mortes était en bonnes mains !

Noiriél écrit (p. 65) : « Il faut insister sur le fait que la population locale [entendons « d'Aigues-Mortes »] n'a pas participé dans sa totalité à l'hallali », remarque un peu naïve, mais il faut rappeler que lors du procès d'assises à Angoulême, l'*omertà* interdit aux témoins à charge entendus par le juge d'instruction (liste p. 161) de déposer au procès : trois mois plus tard tous avaient perdu la mémoire. Quelques autres faiblesses, mineures, peuvent être relevées : Nadal est « procureur de la République » dès 1867 (p. 152) et Sète est située dans le Gard (p. 213). L'auteur signale aussi le livre de Pierre Lemonnier sur les salines de l'Ouest à propos du mode de production des salins du Midi, mais le métayage familial ou la gestion directe des marais salants atlantiques n'a rien de commun avec les gigantesques troupes de saisonniers recrutés par une grande société capitaliste pour ses salins camarguais. Signalons que l'humour n'est pas absent. Ainsi quand *Le Figaro* relève que les assassins sont « des individus de mauvaise mine, débraillés, avec des chemises de couleur et des vestons de velours à côtes », Noiriél commente sobrement : « Comment pourrait-on être honnête quand on commet de tels crimes contre le bon goût ? » (p. 183). Un des éléments de la polémique porta sur le nombre de disparus (indépendamment des morts et des blessés hospitalisés, la précision n'est pas superflue car le français journalistique n'ose plus parler de morts, la mort est devenue une « disparition »), peut-être tués lors de la chasse à l'homme dans les marais et les canaux ; la rumeur de la découverte de squelettes appelle ce commentaire désabusé : « Quant aux cadavres qui se cachent dans les marais, le mieux est sans doute de les laisser dormir en paix » (p. 245), mais pendant près d'un siècle le silence a laissé les victimes reposer en paix, les assassins aussi. Je préfère signaler qu'aujourd'hui, à la suite d'une élection triangulaire, Aigues-Mortes s'est donné un jeune maire socialiste, M. Bonaato, issu de l'immigration italienne. Les victimes ne furent pas seules à disparaître, aux Archives départementales du Gard, les cartons des arrestations opérées par la gendarmerie (années 1875-1895), de même que les rapports de gendarmerie et les statistiques hospitalières d'Aigues-Mortes de la seule année 1893 ont aussi disparu. La *damnatio memoriae* a parfaitement fonctionné. En 1893 il y avait déjà des Italiens établis à demeure dans la bourgade et ils ne furent pas inquiétés, le conflit avait bien commencé comme un conflit du travail surgi entre des travailleurs italiens embauchés et des trimardeurs français laissés pour compte parce que leur productivité était inférieure, leur indiscipline leur interdisant de se

plier au rythme d'un travail cadencé. Le développement de Noiriel est convaincant, qui replace la sanglante affaire dans un contexte historique marqué par le passage de la pluriactivité rurale et montagnarde, qui disparaît et pousse à l'exode, à la mécanisation qui supprime l'embauche de saisonniers.

La tuerie du 17 août eut lieu sous les yeux des autorités (préfet, procureur, commissaire de police furent tous témoins directs) quand 80 travailleurs italiens péniblement rassemblés par le maire ou le juge de paix tentaient, sous la protection des gendarmes à cheval et des douaniers, de rejoindre la gare pour échapper aux tueurs et se trouvèrent pris entre deux feux : les travailleurs français ou *trimards* qui les poursuivaient avec des pierres et des gourdins et les habitants qui étaient venus à leur rencontre sous les murs de la ville, armés de leurs fusils de chasse. Gérard Noiriel avance avec raison que ce sont ces caractéristiques qui ont contribué à jeter le voile sur la tragédie, car il ne s'agissait pas d'un affrontement classe contre classe ou opposant peuple désarmé et forces de l'ordre (il rappelle Fourmies où l'armée avait tué huit jeunes ouvrier(e)s deux ans plus tôt, et qui eut un retentissement mondial). Les gendarmes et les douaniers ont fait ce qu'ils ont pu pour protéger les travailleurs italiens, mais ils étaient trop peu nombreux en face de foules surexcitées, cruelles et armées, et l'armée arriva après la bataille. L'historien signale aussi que l'avocat général Alphandéry avait prononcé un réquisitoire sans concessions aux assises, mais que le jury populaire préféra acquitter tous les prévenus. Le lendemain du verdict, Drumont se félicitait : « les jurés ont jugé en bons Français (...) sans se laisser influencer par le ridicule et abominable réquisitoire du Juif Alphandéry » (cité p. 212). L'affaire Dreyfus n'est pas loin.

Gérard Noiriel assimile les tués, blessés et disparus italiens d'Aigues-Mortes à des « victimes de l'identité nationale » (p. 227). Sur quels éléments et quelles causes profondes de la tuerie appuie-t-il sa conviction ? L'historien, dans son chapitre 3, entreprend de « démonter la mécanique sociale, politique et judiciaire » qui a construit l'innocence collective : si le massacre est insupportable, son dénouement judiciaire est scandaleux. Noiriel établit clairement les responsabilités, de la presse qui, dès le début, a lancé la rumeur de tués français, ou mis l'accent sur une querelle de nationalités, cherché le sensationnel pour conquérir des lecteurs, attisé l'émotion collective, appelé à venger l'honneur national bafoûé (*L'Illustration* publie une gravure montrant le Kaiser et le prince de Naples en visite officielle à Metz, capitale de la Lorraine annexée au Reich). Il montre aussi « comment la République tient ceux qui la servent » par le mode de recrutement et de promotion. Ses hauts fonctionnaires, issus des rangs des notables ruraux, ont fidèlement servi l'Empire, ils n'ont pas tergiversé pour appliquer la politique d'ordre moral, puis, quand il a fallu, ils ont rallié la République. Leur passé politique les pousse à donner des gages au pouvoir et s'il y a parmi eux un personnage issu du peuple, un *homme nouveau*, son ascension le pousse à témoigner sa reconnaissance (p. 158). Dans le règlement judiciaire de l'affaire (nov. 1893) qui fut accéléré car l'opinion internationale exigeait des explications (*France will have to answer* adjurait le *New York Times*), le Quai d'Orsay et le ministère de l'Intérieur firent pression sur le ministère de la Justice qui agit fermement sur le procureur Nadal qui n'eut pas trop de peine à influencer un juge d'instruction « courageux mais pas téméraire ». Bref, on introduisit parmi les accusés un Italien pour bien montrer que les responsabilités étaient partagées et on entama simultanément des négociations bilatérales avec le gouvernement italien, à l'issue desquelles « la France accepte de verser un dédommagement de 420 000 francs. En échange, l'Italie paie la somme de 30 000 francs pour dédommager les propriétaires de biens saccagés lors d'émeutes antifrancophones » (p. 150) qui avaient éclaté à Rome, Naples et dans d'autres villes. L'honneur national était sauf : en payant, l'Italie se reconnaissait une part de responsabilités, la France se rachetait une conduite et calmait les ardeurs romaines.

Devoir d'histoire et identité nationale : Gérard Noiriel conclut que, durant la III<sup>e</sup> République « l'intégration des classes populaires au sein de l'État-nation a fait d'immenses progrès. À aucun moment les émeutiers ne s'en sont pris physiquement aux bourgeois ou aux nobles » ni à la Compagnie des Salins du Midi. « La haine des Italiens, poursuit-il, a même facilité le regroupement national [qui a dépassé] les clivages antérieurs entre les Aigues-mortais, les Ardéchois (saisonniers ruraux français embauchés chaque année) et les trimards (les intermittents, vagabonds, exclus). La mansuétude du jury à l'égard des criminels confirme la force acquise par le "nous" français. Le peuple s'est jugé lui-même, et, quand on se juge soi-même, on finit toujours par se considérer comme innocent » (p. 250-251). C'est la contribution d'un grand historien français à un récent débat et à son combat de toujours contre le racisme et contre l'intolérance à l'égard des immigrés. Ce compte rendu se veut une participation à ce combat.

Jean-Claude HOCQUET

Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvrol (dir.), *Les Âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008, 405 p.

Les 23 auteurs rassemblés ici représentent la quasi-totalité des historiens français spécialistes de la criminalité et de la délinquance juvénile. Entourés de deux chercheurs étrangers, Dorena Caroli et Bruna Bianchi, travaillant sur les États-Unis et sur la Russie, ils se sont réunis à Besançon, accueillis par Annie Stora-Lamarre, au moment même où le problème de la jeunesse dangereuse réapparaissait sur la scène médiatique française. Les travaux rassemblés ici, issus du colloque qui s'est tenu du 15 au 17 novembre 2006, offrent un large panorama de l'état des savoirs et des questions posées par l'histoire de la délinquance juvénile. Mais ils comprennent aussi des articles de sociologues (Jean-François Laé, François Sicot) qui explorent le présent, certains se faisant anthropologues (Jean-Michel Bessette). On ne trouve pas dans cet ouvrage d'articles sur les colonies pénitentiaires, par exemple, ou sur la prison des jeunes, sinon pour la période la plus récente (Élise Yvrol).

Le livre s'attache d'abord à analyser la construction d'un objet – la délinquance juvénile – par le judiciaire et par le social. L'essai de mesure de sa réalité (Jean-Claude Farcy), qui étudie la statistique du XIX<sup>e</sup>, conclut sur la montée de la violence (assassinats et meurtres) en croissance réelle à Marseille et à Paris à la fin du siècle, en liaison avec la diffusion du revolver et le développement du proxénétisme. L'article de Jean-Jacques Yvrol qui suit l'évolution de la catégorie juridique du vagabondage, montre bien combien cette catégorie, créée par le droit pénal, traque des réalités sociales très diverses, dont l'immense majorité échappe à la répression. Toujours dans les constructions du fait délinquant, l'article de Pascale Quincy-Lefebvre s'interroge sur la signification des âges pour le droit pénal en décortiquant le passage de la majorité de 16 à 18 ans en 1906 et sur la réflexion très contemporaine autour de la notion de jeune majeur de 18 à 25 ans, qui se révèle irrecevable.

L'ouvrage met également en valeur des figures de délinquants relativement nouvelles. Alors que l'incendiaire des villes (sous la Commune particulièrement) a défrayé la chronique et alimenté les discours, l'incendiaire rural est resté dans l'ombre. Jean-Claude Caron montre qu'il a été très vite intégré dans la catégorie du

pathologique et que la justice s'aventure alors au-delà de sa fonction (dire le permis et l'interdit) pour aller trancher entre le normal et le pathologique. Notons l'incursion de Patrice Arnaud sur un terrain tout neuf, celui de la criminalité des jeunes travailleurs civils en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale. Avec le casseur, qui naît dans la décennie 1980, Ivan Jablonka, achève cette galerie de portraits en abordant la période très contemporaine, tout comme Gilles Vieille Marchiset, qui repère la stigmatisation de jeunes de la ville à partir de leurs pratiques sportives autonomes. Autre originalité de l'ouvrage, la place qu'il accorde aux filles au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, objet des études de Véronique Blanchard et d'Anne Thomazeau qui permettent d'aborder le sujet à la lumière du genre. La première, qui a travaillé sur les archives du tribunal pour enfants de la Seine, conclut que le passage des filles chez le juge pour vagabondage vise surtout à contrôler et à réprimer des comportements qui ne sont pas poursuivis chez les garçons. Anne Thomazeau analysant les dossiers de jeunes filles placées en internat fait émerger les « mauvaises fréquentations » comme cause d'un vagabondage justifiant un placement. La dernière, et toute « neuve », figure présentée dans le livre, est celle du jeune soldat en garnison, facteur de désordre (Agnès Courvoisier). À partir de l'exemple de Besançon à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'auteur repère les comportements perturbateurs de l'ordre public de ces jeunes hommes souvent désœuvrés (prostitution, consommation d'alcool). Dans un contexte où s'affirme d'un côté un antimilitarisme d'origine socialiste et de l'autre la volonté du ministère de la Guerre de faire de la caserne un prolongement de l'école, les débordements des jeunes soldats sont tolérés avec indulgence. Ce sont des jeunes avant tout, et non des délinquants.

C'est dire l'importance de la lecture qui est faite par les contemporains des comportements déviants. L'analyse empathique d'une des premières fondatrices de centres sociaux américains, Jane Addams, présentée par Bruna Bianchi, tranche fortement sur les approches des autres spécialistes abordés ici. Jane Addams croit en l'apport des immigrés à la société qui se construit autour d'elle (Chicago au début du XX<sup>e</sup> siècle). Autant que de travail, les jeunes ouvriers ont besoin d'exprimer leurs rêves. Dès lors, les loisirs sont une des dimensions fondamentales de ce que Jane Addams n'appelle pas encore la prévention. Cette approche par le social caractérise l'école de criminologie de Chicago qui rompt avec le monofactorialisme dans les années 1940, alors que longtemps en France la primauté de l'approche médiopsychologique a fait obstacle à une réflexion sociale sur la délinquance juvénile. L'article de Ludivine Bantigny rappelle aussi que la théorie de la « réaction sociale » passe peu à peu dans les approches, mais se trouve remise en cause à son tour par ceux qui ne veulent pas priver les délinquants de leurs actes. On retrouve ce même écho dans la communication de Jean-Michel Bessette : la seule force qui reste à ceux qui sont rejetés est la violence, la violence symbolique à la Girard. On est loin du philosophe Alfred Fouillée, lu attentivement par Annie Stora-Lamarre qui, refusant l'idée du criminel né de Lombroso, voit dans le jeune criminel une figure inachevée. Par le concept de l'idée-force de liberté, il propose de rompre avec la fatalité du déterminisme que l'éducation et les lois doivent atténuer. Grâce à Éric Pierre qui déconstruit la notion de délinquance en démontrant que les actes passés en jugement ne sont qu'une partie des actes illégaux, on découvre aussi le fossé qui sépare le discours des spécialistes théoriciens et les pratiques des juges. Les premiers sont bien rigides et les juges se trouvent être plus proches de la famille populaire et des jeunes déviants que les revues spécialisées.

Enfin, au chapitre des solutions dont beaucoup ont déjà été abordées plus haut, il faut bien souligner que cet ouvrage est le premier qui prenne en compte la relégation abordée ici dans deux articles pionniers, de Dominique Kalifa (dont le *Biribi* a été publié en 2009) et Jean-Claude Vimont qui se centre sur la relégation en métropole

au lendemain de la Seconde Guerre. Univers de violence, où se retrouvent, plus qu'ailleurs, des victimes du malmenage émotif de l'enfance et de l'inadaptation des institutions, le monde de la relégation traduit l'impuissance des politiques à juguler le problème lancinant de la récidive.

L'ouvrage, on le voit, est foisonnant, qui conclut ou amorce, selon les sous-thèmes, qui mêle approche littéraire, statistique, monographique, synthèses et pistes de recherche, à l'image d'un secteur qui commence à être bien balisé, comme en témoigne, par ailleurs, la *Revue d'Histoire de l'enfance irrégulière*. On ne peut que souhaiter, comme le fait Jean-Claude Caron en conclusion, que s'instaure une capillarité entre discours savant et discours politique.

Dominique DESSERTINE

Philippe Artières et Jean-François Laé, *L'Asile aux fous. Photographies de Roger Camar*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2009, 129 p.

Quelle est la réalité de la psychiatrie française des années 1950 et 1960 ? L'ouvrage dirigé par Philippe Artières et Jean-François Laé – en forme d'album photographique commenté – offre une réponse pluridisciplinaire à cette question. Celle-ci n'est pas des plus simples car cette histoire est souvent sans paroles – celle des patients et des infirmiers ne sort guère de l'institution – et presque toujours sans images. L'exhumation des photographies de Roger Camar (1923-2001) – objets sur lesquels se concentrent historiens et sociologues dans ce volume – donne à voir *L'Asile aux fous*, tel que contesté par les réformateurs au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Interne du docteur Sivadon à l'hôpital de Ville-Évrard au début des années 1950, le jeune psychiatre toulousain est un précurseur de la psychiatrie de secteur (consacrée par une circulaire datant de 1960) dont il applique les principes dans les hôpitaux de la banlieue parisienne. Au sein de ce parcours, l'acte de photographier l'institution est un autre geste militant. En effet, si, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la photographie est devenue d'un usage courant dans le monde médical lorsqu'il s'agit d'illustrer des collections de pathologies ou de trouver un support pour diffuser divers types d'expérimentations, au sein des hôpitaux la pratique est fortement réglementée. Les photos de Roger Camar s'apparentent donc à une « transgression » dont la trace sert ici le discours historique.

Trente-trois photos qui montrent quoi ? Deux institutions *a priori* très différentes – Perret-Vaucluse et Tunis. Une psychiatrie masculine – rappelons que l'institution reste clivée sexuellement au moins jusqu'aux années 1970. Des lieux encombrés où l'on devine que les tables de réfectoire empilées font place la nuit aux matelas jonchant par ailleurs les couloirs. Pas un espace libre dans cette institution obsédée par l'occupation – à tous les sens du terme. L'absence d'hospitalité qui transparaît dans la vétusté du mobilier, dans l'incongruité des sanitaires – une baignoire jouxte un lit. Revient comme une obsession le lit, « dispositif de l'institution totale ».

Dans ce cadre, l'hôpital tunisien – est-il postcolonial ? Probablement, mais on ne peut que le supposer puisque ces photographies ne sont pas précisément datées – paraît à peine moins inhumain que l'hôpital de métropole. Ce qui frappe dans ces images – dont on aimerait mieux connaître la genèse –, c'est particulièrement la promiscuité des générations : on y voit de jeunes adolescents côtoyer les vieillards (aujourd'hui la psychiatrie est découpée en services : gérontopsychiatrie, pédopsychiatrie, maison pour adolescent). En France métropolitaine, on le sait, le cas est

fréquent au XX<sup>e</sup> siècle. Ce qui marque le regard c'est aussi la nudité de ces psychotiques recroquevillés en des positions qui rappellent les images du XIX<sup>e</sup> siècle. Les premiers neuroleptiques se diffusent rapidement après leur invention en 1952, mais l'hôpital psychiatrique ne s'en est trouvé changé que plus tard visiblement. L'asile est bel et bien là dans ces photos des années 1950 ou 1960. Un asile camp de concentration que les docteurs Bonnafé et Tosquelles dénoncent depuis la Libération.

Le décalage est immense entre cette réalité observable et les travaux médicaux qui montrent dès cette époque les effets néfastes de l'hospitalisation au long cours. Il est pourtant des psychiatres qui travaillent à transformer l'institution dans la région parisienne ou en Tunisie. Frantz Fanon (1925-1961), militant anticolonialiste, a fondé à Tunis un hôpital de jour dès 1960, à une époque où nombre de départements français n'en disposent pas encore. Une expérience courte, isolée et vouée à l'échec dans un contexte de pénurie sanitaire et sociale. Une expérience qui n'est guère éloignée de celle de l'aliéniste du premier XIX<sup>e</sup> siècle, confronté seul à des centaines de malades. Une expérience qui se prolonge par de nombreux aspects dans les années 1970, comme en témoignent les textes reproduits dans ce volume à partir d'un numéro historique de *Recherches* publié en 1978. L'activité des réseaux antipsychiatriques déploie alors une critique que Camar affiche à travers ses images. Avec cet ouvrage, l'historien et le sociologue veulent aussi poursuivre le geste de ce médecin face à l'intolérable et prendre en charge cette part négative de la mémoire.

À partir d'un matériau rare, historiens et sociologues font œuvre commune, ce qui n'est pas si courant. On pourrait certes discuter la chronologie mise en évidence par les auteurs dans l'introduction. Dans l'histoire de la psychiatrie, la rupture de la Seconde Guerre mondiale – présentée comme un événement fondateur par une grande partie des professionnels – masque des continuités qui transforment lentement l'institution au moment où ces images sont prises : l'avènement des thérapies de choc dans les années 1930-1940, l'ouverture des premiers services libres dans lesquels les malades ne sont pas internés, le développement de psychothérapies diverses, le développement de la formation des infirmiers psychiatriques par exemple. Il est probable que d'autres réalités (d'autres pavillons dans les mêmes institutions ?) existent en psychiatrie conjointement à celle qui est montrée par Camar. Dans le même ordre d'idées, si 1968 marque durablement la pensée française, il n'est pas certain que cette date représente un moment clé pour l'institution psychiatrique. Peut-être la fin de l'asile ne s'annonce-t-elle que dans les années 1980 sous l'impulsion des profondes transformations économiques et hospitalières. On l'aura compris, cet ouvrage soulève, à partir d'une source tout à fait singulière et d'une approche pluridisciplinaire réussie, des questions toujours en débat dans un champ historiographique en plein développement.

Hervé GUILLEMAIN